Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes

La société civile dans sa diversité

Des leviers d'action pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes

8 Octobre 2013

Les **Avis** et **Contributions**

Région RhôneAlpes

Conseil économique, social et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes

Des leviers d'action pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes

Rapporteurs

M. François GUILLEMIN

Président de la commission n° 6 « Enseignement supérieur et Recherche »

M. Dominique PELLA

Président du groupe de réflexion « Universités en Rhône-Alpes »

Contribution n° 2013-21

8 Octobre 2013

Le CESER en quelques mots…

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr
ou
retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes :
www.ceser.rhonealpes.fr

Cette contribution a été adoptée par .94 voix pour et 14 voix contre

par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 08 octobre 2013

Sommaire

Pages

Introduction **5**

1. Un panorama international de l'enseignement supérieur et de la recherche **6**

1.1. Les grands systèmes d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le monde 6

1.1.1. Le système anglo-saxon (USA, Canada - Québec compris - Royaume-Uni et Australie) 6

1.1.2. Le système scandinave (Suède, Finlande, Danemark et Norvège) 13

1.1.3. L'exemple des nouveaux pays industrialisés (Brésil, Argentine et Chine) 18

1.1.4. Les particularités du système japonais 23

1.2. Une approche régionale : le réseau des « 4 moteurs pour l'Europe » 24

1.2.1. Le Bade-Wurtemberg 24

1.2.2. La Lombardie 27

1.2.3. La Catalogne 30

2. L'enseignement supérieur et la recherche en Rhône-Alpes **33**

2.1. Caractéristiques du système rhônalpin d'ESR 33

2.1.1. Approche générale 33

2.1.2. Les atouts de la région Rhône-Alpes 39

2.1.3. Les faiblesses de la région 40

2.1.4. Synthèse – système rhônalpin d'ESR 43

2.2. Les objectifs de progrès identifiés par le CESER 44

2.2.1. Renforcer l'action régionale pour valoriser le potentiel de l'ESR 44

2.2.2. Faire vivre des « territoires innovants » 46

2.2.3. Développer les échanges entre l'ESR et la société 48

2.2.4. Soutenir la formation pédagogique des enseignants, les innovations pédagogiques et développer l'usage pédagogique du numérique : 49

2.2.5. Améliorer l'orientation et l'insertion des étudiants 51

3. Quel positionnement régional pour l'ESR dans un contexte en évolution ? **53**

3.1. Un contexte régional en évolution 53

3.1.1. Au niveau de l'organisation de l'offre de formation 53

3.1.2. Pour la recherche, la valorisation et le transfert de technologie 55

3.2. Propositions pour l'action régionale en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche 56

Conclusion **59**

Suite Sommaire

Annexes **61**

Déclarations des groupes

Introduction

La région Rhône-Alpes se singularise des autres régions françaises, hors Ile-de-France, par la co-existence de deux grands pôles universitaires : Lyon/St Etienne et Grenoble/Savoie. Elle est en outre une des deux seules (avec PACA) à être divisée en deux académies.
Parallèlement, la Région Rhône-Alpes soutient le développement de pôles d'enseignement supérieur de proximité, dans des villes comme Roanne, Valence, Bourg-en-Bresse, dans une logique d'aménagement équilibré du territoire et d'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre.

Au cours de la dernière décennie, le paysage universitaire français a connu des mutations importantes sous l'effet conjugué de réformes structurelles (création des PRES, loi « LRU »), du programme « Investissements d'avenir », et plus récemment de la loi « Fioraso ».

Le système universitaire est par ailleurs soumis à de nombreuses contraintes : les établissements sont confrontés à une concurrence internationale pour attirer les meilleurs enseignants-chercheurs et pour figurer en bonne place dans la compétition mondiale. Par ailleurs, les subventions qui leur sont accordées par l'Etat constituent, dans le contexte actuel, un élément d'incertitude, voire de fragilité.

La région Rhône-Alpes, deuxième région universitaire française, se trouve particulièrement impactée par ces évolutions. Elle est aussi traditionnellement un terrain d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles formes d'organisation, notamment celles qui visent à rapprocher les Universités des Grandes Ecoles, compte tenu de l'importance et de la qualité des établissements d'enseignement supérieur extra-universitaires représentés dans la région.

Objectifs de la contribution

Le premier objectif du travail a été de mettre à plat la diversité du système d'enseignement supérieur et de recherche, afin d'initier une réflexion innovante sur la base d'un état des lieux solide.
Le second objectif a été de proposer une vision pour l'université en Rhône-Alpes, porteuse de sens, d'une véritable plus-value, et qui permette un fonctionnement capable de mobiliser, de soutenir et valoriser l'important potentiel dont dispose la région. Il est cependant nécessaire de rappeler que les déterminants du système d'enseignement supérieur et de recherche sont essentiellement nationaux.
Cette vision s'est appuyée sur la recherche d'une optimisation des structures actuelles de l'ESR en Rhône-Alpes.
Pour cela, le CESER a dégagé des pistes d'évolution et de réflexion, à l'attention des décideurs politiques.
Le périmètre retenu est celui du système d'enseignement supérieur et de recherche en Rhône-Alpes, englobant tous les établissements d'enseignement et de recherche : universités, grandes écoles, organismes de recherche, publics et privés. L'ensemble de ce périmètre sera retenu sous l'expression « système d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) ».

1. Un panorama international de l'enseignement supérieur et de la recherche

1.1. Les grands systèmes d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche à travers le monde

Les développements suivants font suite à différentes recherches documentaires, en premier lieu les fiches « Curie » du Ministère des Affaires étrangères, complétées de différents rapports nationaux et étrangers sur les universités et l'enseignement supérieur, de différents articles et dépêches plus actuelles.

1.1.1. Le système anglo-saxon (USA, Canada - Québec compris - Royaume-Uni et Australie)

1.1.1.1 – L'enseignement supérieur, un domaine essentiellement décentralisé

Par principe, l'enseignement supérieur est un domaine de compétence exclusif des provinces au Canada, totalement décentralisé et libre de toute tutelle aux Etats-Unis, avec une réelle autonomie et une concurrence maximale au Royaume-Uni.

Au Canada, il n'existe pas de Ministère fédéral, les universités ont un statut privé et existent en raison de chartes provinciales ; le gouvernement canadien n'intervient qu'indirectement en attribuant des subventions aux territoires ou par les prêts aux étudiants. La gouvernance comporte deux niveaux : une assemblée de gouverneurs (responsable des questions de finances et de politique) et un sénat (responsable des programmes, des courts, des critères d'admission, des exigences d'obtention des grades). Par exemple, à l'Université de Québec, le président est nommé par le gouvernement au même titre que les présidents de campus et les membres. Le fonctionnement de l'université est assuré à 66 % par les subventions du gouvernement, à 20 % par le gouvernement fédéral et à 14 % par les frais de scolarité.

Aux Etats-Unis comme au Royaume-Uni, la liberté est totale dans l'organisation des programmes, les méthodes d'enseignement, le recrutement des enseignants ou le régime des examens, ce qui induit une très grande disparité dans la gouvernance. Dans les institutions publiques américaines, les membres sont nommés par l'organe législatif ou exécutif de l'Etat. Mais un autre pouvoir occupe une place importante, celui de lobbies comme le WHES (*Washington Higher Education Secretariat*), composé de la plupart des associations représentant les instituts et les personnels de l'enseignement supérieur (le ACE, *American Council of Higher Education*, qui représente 1 800 établissements d'enseignement supérieur ou la AAU, *Association of American Universities*, qui représente 62 universités de recherche d'élite du pays).

Près de 40 % des établissements supérieurs américains sont publics et dépendent des Etats ; les autres 60 % sont des structures privées majoritairement à but non lucratif. Plus de 60 % des établissements proposent une formation sur 4 ans et 40 % une formation sur 2 ans. **Ceux produisant un haut niveau de recherche et connus internationalement représentent moins de 3 % des établissements (96 universités sur 4 409 au total dont 63 sont publiques avec 2 millions d'étudiants accueillis).** Le financement public représente environ un quart du budget, les ressources des contrats de recherche financés par les grands organismes en représentent 45 %, les frais de scolarité comptent pour 18 % et le rendement du capital pour près de 10 %.

En outre, **la réussite sociale se traduit souvent par la philanthropie et le don**. Les dirigeants d'université ont conscience du caractère prioritaire de cette ressource comme du réseau des anciens élèves, cultivé et exploité. Un contact permanent est maintenu par messages internes, revues, manifestations et clubs créés à l'étranger. Cette gestion est confiée à des spécialistes qui savent qui contacter pour financer une initiative, comme par exemple un ancien choisi pour sa fortune personnelle et son attachement à l'université. De véritables opérations de communication sont menées et préservent **« l'effet de marque »** de l'université (par exemple le fond de l'Université d'Harvard en 2009 a récolté plus de 26 milliards USD).

L'activité des « Vice-Chancellors » britanniques (présidents d'universités), souvent issus de corps non enseignants, est comparée à celle d'un chef d'entreprise tant la volonté et la personnalité du dirigeant façonnent le profil de l'établissement. Il peut décider de restructurer son établissement et de supprimer certains départements jugés moins performants ou moins rentables. A Manchester, université qui a expérimenté la fusion, l'un des principaux défis a été de créer une culture académique et une vision de transformations communes pour apporter une cohérence interne. Les principaux problèmes rencontrés ont été d'ordre politique (s'engager à ne pas effectuer des licenciements alors que cela s'avère nécessaire), l'absorption à court terme des contrats de travail et l'absorption de la dette institutionnelle.

Depuis 2004, l'Etat se désengage financièrement pour atteindre 1/3 du budget des universités et les oblige à recourir aux financements privés. Le financement restant à la charge des ménages est de l'ordre de 35 % et les frais d'inscription ont été multipliés par 3. Le reste du financement est assuré essentiellement par les entreprises.
En Australie, la stratégie et la politique des établissements passent par la transparence des informations transmises au grand public et la clarté des outils de pilotage. Par exemple, les tableaux de financement ou les documents de synthèse sont directement accessibles par Internet.

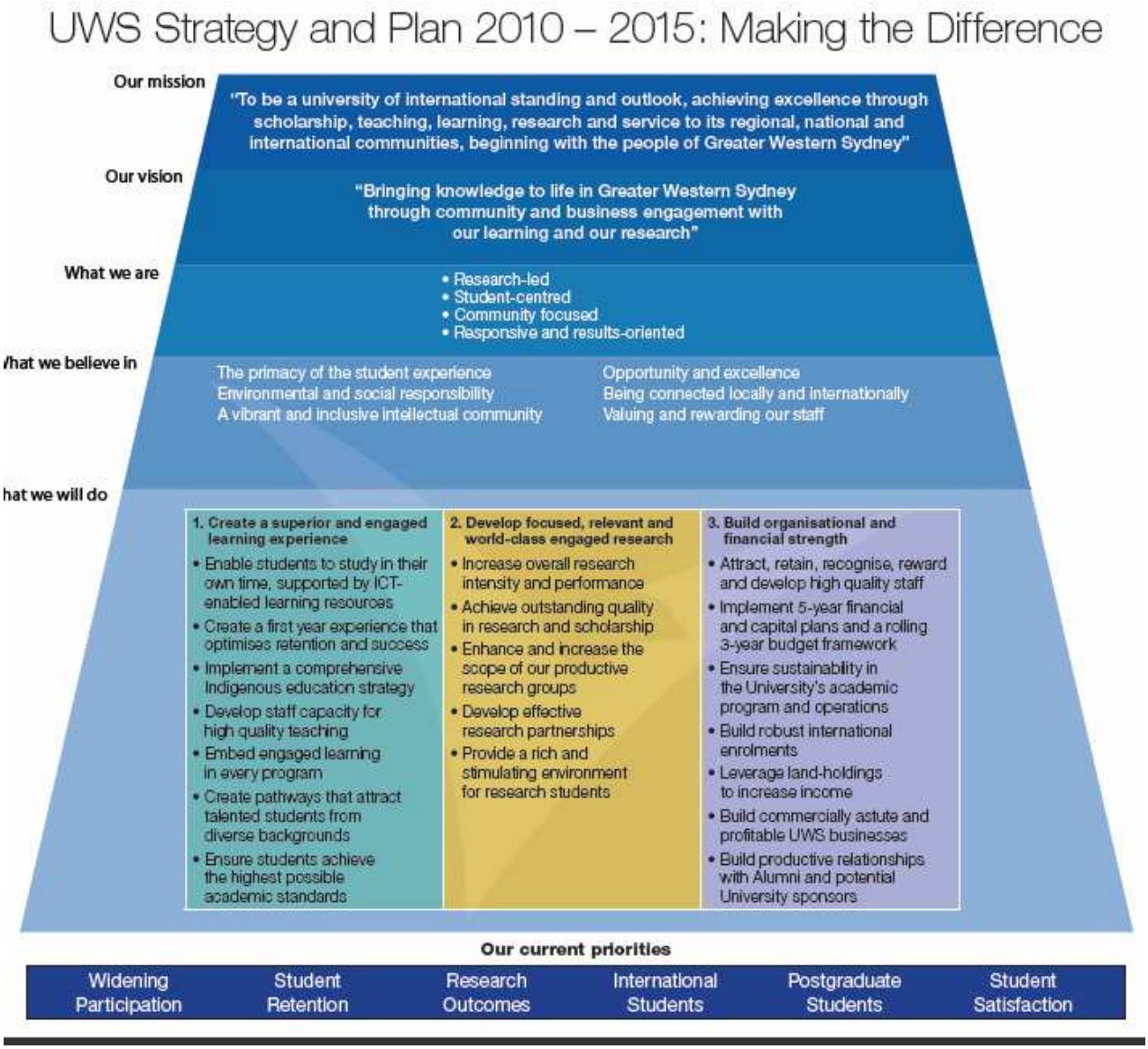

Ci-dessus : document de stratégie de l'université Western Sydney (Australie) accessible directement depuis http://www.uws.edu.au/about_uws/uws/mission_goals_strategic_plan/uws_making_the_difference_strategy

1.1.1.2 – L'accès à l'enseignement : le principe de sélection des étudiants et d'évaluation des enseignants

Globalement, les sélections d'accès à l'enseignement supérieur se font sur le même modèle : le **niveau du dossier conditionne l'acceptation dans une grande école**. En Angleterre, si la sélection s'opère sur les résultats aux examens, les universités peuvent convoquer les candidats pour un examen supplémentaire ou un entretien de motivation (Universités de Cambridge et d'Oxford). Aux Etats-Unis, outre la sélection des dossiers selon les notes les plus élevées, une attention particulière est portée aux activités scolaires et extra-scolaires sur l'ensemble des 4 dernières années : activités caritatives, esprit d'équipe, d'initiative, d'autonomie ou talent inhabituel, les sportifs de haut niveau en étant l'exemple le plus connu. Il s'agit d'un véritable tri par l'excellence. L'université de Californie à Los Angeles ne recrute que 10 % des sortants d'école.

Les universités du Québec fixent librement les conditions d'admission mais un niveau d'étude, correspondant en France au niveau Terminale, reste exigé. Les universités australiennes exigent en outre un niveau d'anglais répondant au **TOEIC** (*Test of English for International Communication)* ou au **TOEFL** (*Test of English as a Foreign Language)*.

Dans ce modèle, les frais d'inscription peuvent varier de 2 200 CAD à 40 000 USD. Les frais d'inscription aux Etats-Unis sont passés en 20 ans de la gratuité à 40 000 USD l'année d'étude, essentiellement dû au désengagement de l'Etat. Mais l'aide aux étudiants est couverte à 75 % par le budget national. Le plan Obama prévoyait le bénéfice de 4 000 USD pour la quasi-totalité des étudiants en contrepartie de travaux d'intérêt général.

Au Royaume-Uni, une année dans le supérieur peut coûter jusqu'à £ 9 000. Un système de prêt sans intérêt est en place, remboursable sur 25 ans dès lors que l'intéressé reçoit un salaire minimum annuel de £ 21 000. L'Australie dispose d'un système de prêt similaire : le programme gouvernemental pour les nationaux permet de différer le paiement des droits d'inscription et de rembourser la dette lorsqu'ils commencent à travailler. Les frais peuvent s'étendre de 5 000 à 10 000 AUD pour un national et jusqu'à 35 000 AUD pour un étranger.

La fixation des frais de scolarité au Québec s'effectue selon un système de valeur d'unité, de trimestre et semestre, variables selon les cycles et les domaines. Schématiquement, une unité vaut 55 CAD, un trimestre vaut 250 CAD et comporte 15 unités (soit 1 075 CAD) et un semestre vaut en plus 50 CAD (soit 2 200 CAD par semestre). Le gouvernement aide 130 000 étudiants (choisis en fonction du revenu familial) pour un montant total de 355,4 millions CAD de prêts et 315,2 millions CAD de bourses. En outre, les enseignements à distance se développent. **Le Canada compte 4 programmes d'enseignement à distance unique dont la création d'une université virtuelle comprenant 300 programmes diplômants et 2 500 cours en lignes ou sur CD-Roms.** Dans ce pays, le raisonnement s'effectue en termes de diplôme à obtenir et non en nombre d'années d'études à effectuer et les interruptions pour travailler sont fréquentes.

En Australie, le système d'enseignement est pragmatique, souple et valorisé : **formations à la carte, passerelle avec la formation professionnelle**. Le lien avec les organisations professionnelles est très fort et les étudiants se retrouvent rapidement sur le marché du travail. Egalement, des systèmes d'enseignement « off-shore » se développent, soit sous la forme de campus installés à l'étranger (Asie, Moyen-Orient, Afrique), soit en partenariat avec les institutions locales.

Le Québec a développé un système de politique d'évaluation des programmes propre à chaque établissement mais basé sur l'indépendance de la procédure : des experts internationaux externes interviennent et les rapports sont soumis à une commission de vérification de l'évaluation des programmes, indépendante de l'université avant d'être transmis aux instances de l'établissement.

Enfin, le modèle anglo-saxon est reconnu pour une liberté de création des filières et des diplômes. Aux Etats-Unis (comme à UCLA), la création de diplômes et de filières fait suite à concertation avec « l'université mère » puis chaque programme de chaque campus est accrédité par un organisme extérieur, qui seul fait foi du sérieux de l'institution. Ces organismes sont de 3 sortes : une agence régionale, 11 agences nationales et 66 agences spécialisées.

A l'inverse, le Québec ne connaît pas de procédé d'accréditation comme aux Etats-Unis. Tous les nouveaux programmes conduisant à un diplôme sont soumis à la commission de vérification pour seul avis scientifique, la nomenclature des programmes et des grades attribués restant libre. Cette tendance vaut sur tout le territoire canadien et britannique où les établissements jouissent d'une grande autonomie dans leur politique, leur organisation et dans la définition de leurs diplômes.

Le système américain a fait le choix de l'expertise de l'enseignement et de sa professionnalisation au travers du **SoTL (Scolarship of Teaching and Learning)**. Ce courant pose en principe de se questionner sur l'apprentissage de l'étudiant et sur la recherche de la meilleure réponse à donner, en termes de pratique, et dans le but de faire bénéficier de cette évolution à l'ensemble de la profession. Cette méthode vise un triple objectif : la

conciliation entre l'enseignement et la recherche, la valorisation de l'enseignement et son amélioration par l'apprentissage. Le degré d'assimilation de cette pratique est évolutif et continue pour les enseignants. L'amélioration de sa propre pédagogie devient elle-même un objet de recherche. Le tableau présenté ci-dessous schématise les différents niveaux d'intégration de la méthode[1]. Le système britannique est plus tourné vers le **FLCs (Faculty Learning communities)**, courant qui favorise la mise en oeuvre d'une communauté de pratiques. Une expérience menée à Glasgow a montré un meilleur sentiment d'appartenance, une confiance en soi renforcée, des pratiques plus variées et un jugement positif à l'égard de la démarche.

INFORMATION	REFLEXION	COMMUNICATION	CONCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT
Utilise ses connaissances informelles sur l'enseignement et l'apprentissage	A une réflexion sans visée particulière	N'échange pas sur sa pratique enseignante	Est centré sur l'enseignement
Consulte la littérature en pédagogie		Communique avec ses collègues au sujet de sa pratique	
Consulte la littérature en pédagogie liée à sa discipline	Réfléchit dans l'action	Rend compte de sa pratique dans les conférences locales et nationales	
Mène des projets de recherche action sur sa pratique, a des capacités synoptiques ainsi que des connaissances pédagogiques	Adopte une démarche systématique de pratique réflexive	Publie dans les revues et journaux pédagogiques	Est centré sur l'apprentissage

Extrait de « Une perspective SoTL au développement professionnel des enseignants au supérieur : Qu'est-ce que cela signifie pour le conseil pédagogique ? »

1.1.1.3 – La valorisation de la recherche et des transferts de technologies

Au Canada, 39 % de la recherche du pays s'effectuent en universités où tous les chercheurs ont le statut d'enseignants-chercheurs et dont le salaire moyen annuel est estimé à 90 000 CAD. Les recherches peuvent être subventionnées ou indépendantes, avec des partenaires canadiens ou non. La part de la recherche des universités américaines, quant à elle, est de 14 % et de 26 % au Royaume-Uni.

Au Royaume-Uni, les moyens sont concentrés sur un faible nombre d'universités, le financement étant fondé sur l'excellence des projets et des équipes. Ces pôles de recherche sont également les universités les plus réputées du pays : Cambridge, Oxford et l'Imperial

[1] Bélanger, Claire (2010) « Une perspective SoTL au développement professionnel des enseignants au supérieur : Qu'est-ce que cela signifie pour le conseil pédagogique ? », The Canadian Journal for the Scholarship of Teaching and learning : Vol.I : Iss 2, Article 6.

College London globalisent 40 % des sommes allouées par le HEFC (*Higher Education Foundation Council*).

La valorisation des travaux de recherche est également encouragée : elle est la troisième activité des universités, après la recherche et l'enseignement. La plupart des universités ont mis en place des bureaux de transfert de technologie avec des effectifs dédiés. Si les inventions restent la propriété des établissements, les chercheurs sont nombreux à être intéressés aux résultats financiers de leurs inventions. Ainsi, l'Université de Manchester collabore avec des industriels, avec le NHS (National Health Service) et commercialise les produits de sa recherche. Cela renforce la logique de marché des enseignants et des chercheurs, personnels sous statut privé.

1.1.1.4 – Un système reconnu pour l'importance de l'insertion et la qualité de la vie étudiante

Aux Etats-Unis comme au Québec, l'insertion des étudiants est un enjeu majeur et les moyens sont en conséquence. A l'Université Madison-Wisconsin par exemple, le service d'insertion et d'orientation compte **40 personnes pour 20 000 étudiants** : véritable réseau de professionnels, il compte 11 sites de proximité, de taille modeste, pour un accompagnement personnalisé. L'Université de Québec va jusqu'à suivre ses diplômés pour qu'ils trouvent un emploi grâce à un **service de placement**. Mais le travail s'effectue également en amont, au niveau de l'orientation, dès l'arrivée à l'université : les nouveaux arrivants peuvent consulter gratuitement des professionnels en fonction de leurs compétences et de leurs aspirations.

La vie étudiante, le vécu, l'expérience au sein de l'institution sont au centre des préoccupations. Les conditions de socialisation, de bonne intégration, d'épanouissement personnel, sont surveillées. Il y a cette idée que les expériences servent l'objectif de réussite des études. En Angleterre notamment, la place de l'apprentissage par ses propres expériences est très forte. En outre, les étudiants évaluent eux-mêmes les services de leur établissement.

Les campus sont résidentiels et les infrastructures de grande qualité. Salles de sport, restaurants, commerces, théâtres, musées, librairies, garderies, aucun champ des activités du quotidien n'est négligé et tous les besoins sont pris en compte. Au Québec, un poste de responsable de la « qualité de vie, du plaisir et du bonheur liés à la vie étudiante » a été créé.

1.1.1.5. – Synthèse du système anglo-saxon

FORCES	FAIBLESSES
La réputation de ses établissements est internationale ; En contrepartie de leur autonomie, les universités sont pleinement responsables de leurs actions ; De nombreux étudiants reçoivent une bourse ; 75% de ces bourses sont financés par le budget national ; Il existe un système de prêt étudiant à rembourser dès l'embauche ; Le recrutement des enseignants est libre et répond aux lois du marché ; L'évaluation des professeurs repose sur la qualité et la quantité des travaux, la qualité de l'enseignant, l'implication dans la vie universitaire ; De nombreux fonds et conseils financent la recherche ; La recherche universitaire est importante et encouragée ; Il y a une volonté de transfert de technologies de chercheurs à entreprises; Les moyens pédagogiques en RH et en équipements sont importants ; Les infrastructures des campus sont exceptionnelles ; Les plages d'ouverture des différents locaux sont très larges ; Il y a une réelle omniprésence des NTIC ; Les liens avec les entreprises pour stage ou embauche sont forts ; Il y a une flexibilité entre la formation professionnelle et les universités ; Le système de formation est pragmatique, à la carte ; Il y a la possibilité de cours du soir ou de programmes à temps partiel ; L'enseignement à distance se développe ; Une attention croissante est portée à la vie étudiante ; La langue anglaise a une place internationale ; L'étudiant est mis au cœur du système, tel un client ; La représentation par de multiples associations de minorités est effective ;	Les autorités fédérales ont peu de moyens pour lutter contre l'échec, la solution devra venir des initiatives privées (ex fondation Gates) ; Les étudiants sont globalement moins mobiles par rapport aux étudiants européens malgré les aides financières ; Assez peu de prise en compte de l'intégration sociale ; l'excellence fait de l'ombre à l'égalitarisme, un des fondements de l'évolution du taux de diplômés dans un pays (le contre-exemple en la matière est le modèle latino-américain qui a introduit des quotas raciaux pour une discrimination positive et qui adopte une stratégie autour du concept de "responsabilité sociale des universités") ; Pas de politique claire d'équivalence des diplômes par rapport au LMD) ; Les accords bilatéraux ont peu de valeur ajoutée sur le seul plan académique (mais elle est importante sur le plan culturel et linguistique) ;
OPPORTUNITES	**MENACES**
Les coopérations avec universités françaises sont variées, les étudiants français et les professeurs sont attirés par ces échanges ; Quatre fonds ont pour objet de financer des projets conjoints ; La France est la 4ème destination des étudiants américains avec 17 000 étudiants américains par an prêts à vivre cette expérience culturelle ; La reconnaissance des diplômes est assurée avec le Québec depuis 2005 ; Renforcer les partenariats structurés (cotutelle de thèse, codiplomant) au niveau master et renforcer l'articulation formation/recherche ;	La coopération n'est pas une forme répandue, ce modèle a donc peu de chance de participer au développement d'autres territoires et les réponses à leurs futurs besoins ne viendront pas de l'extérieur ; A l'étranger, la représentation se fait plutôt sous la forme de filiale ; La crise impacte les montants des dons et les universités qui dépendent du mécénat doivent revoir leurs investissements à la baisse ; Réorientation des étudiants (notamment chinois et indiens) vers le modèle LMD européen ;

1.1.2. Le système scandinave (Suède, Finlande, Danemark et Norvège)

1.1.2.1. - Un système autonome aux ambitions affichées

Les universités suédoises disposent d'une **très grande autonomie** malgré le financement de l'Etat. Le gouvernement se contente de définir les thèmes et les objectifs globaux y compris financiers. Mais la concurrence rude avec les autres établissements supérieurs (institutions, collèges) accroît leur qualité. Le président est nommé par l'Etat, il décide de l'utilisation des ressources financières, de l'organisation des formations (nombre de semestres, méthode de travail, programmes, orientations des recherches), des structures et de l'organisation de l'établissement (locaux, salaires des personnels) ainsi que du nombre d'étudiants si l'Etat ne l'a pas fixé.

Les universités finlandaises ont acquis l'autonomie totale en 2009, à la suite de quoi plusieurs universités ont fusionné : détachées du budget de l'Etat, elles reçoivent une dotation en fonction d'indicateurs d'activité, de qualité et de stratégie, à hauteur des 2/3 de leurs ressources.

Au Danemark, les établissements demeurent sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement ou du Ministère de la Culture. En 2006, le pays a adopté une nouvelle stratégie globale selon laquelle il doit **se classer, en dix ans, parmi les meilleurs pays du monde en matière d'éducation, de recherche et d'innovation**. Dans cette optique, le gouvernement a fusionné les douze universités et quinze instituts publics de recherche pour ne plus compter que huit universités et trois institutions publiques de recherche. En même temps, il a annoncé la dotation de près de 3,2 millions d'euros entre 2007 et 2010 pour son plan stratégique de promotion internationale. Cette mission de promotion de l'image de marque comporte quatre volets : promouvoir l'attractivité du Danemark auprès des étudiants et chercheurs internationaux hautement qualifiés afin d'enrichir la qualité du système danois, renforcer le rôle et l'attractivité des établissements danois dans la compétition globale pour les parts de marchés des chercheurs et des ressources, assurer une main d'oeuvre qualifiée répondant aux besoins futurs des entreprises danoises en facilitant l'accès au Danemark des étudiants étrangers, et renforcer les compétences interculturelles des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur.

Dans ce système, **chaque université décide de ses propres programmes et orientations de recherche qui restent soumis à l'approbation** du Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation. Le Ministère peut promulguer des réglementations concernant les programmes d'enseignement et les conditions d'accès à ces programmes. Les universités danoises s'organisent autour d'un recteur, d'un directoire (composé en majorité de représentants externes, de représentants des personnels scientifiques, techniques et administratifs, et de représentants des doctorants), de conseils académiques, mis en place par le directoire et dirigés par un doyen (lui-même recruté par le recteur), et de départements, dirigés par un chef de département (recruté quant à lui par le doyen). En décembre 2008, le gouvernement danois et le parti social-démocrate ont annoncé la mise en place d'une évaluation du secteur universitaire. Le Ministre de la Science, de la Technologie et de l'Innovation, a désigné un **panel indépendant d'experts internationaux** ayant pour mission de produire un rapport d'évaluation sur cinq domaines clefs : la fusion universitaire, l'influence des étudiants, le libre débat académique, la liberté des chercheurs et l'autonomie des universités.

Une procédure similaire se retrouve en Norvège où une agence indépendante est en charge de la qualité de l'enseignement supérieur au niveau national. Ses compétences couvrent l'ensemble des domaines de l'évaluation, de l'accréditation et de la reconnaissance (elle établit sur demande des équivalences entre formations norvégiennes et formations étrangères en fonction des accords internationaux passés par la Norvège).

Ces systèmes se rapprochent du système germanique puisque, conformément au principe de liberté de l'enseignement et de la recherche, les établissements se gèrent souverainement même si leur fonctionnement est financé par l'Etat fédéral et surtout par les Länder. L'Etat fédéral a la possibilité d'adopter des règlements relatifs aux règles d'admission à l'enseignement supérieur et aux diplômes mais les Länder ont le droit d'y déroger. En accord avec les Länder, l'Etat peut agir pour la promotion des projets scientifiques et des projets de recherche, des bâtiments dédiés à la recherche, grands équipements compris. Toutes les autres compétences législatives sont exercées par les Länder (création, construction et agrandissement d'établissements supérieurs) en contrepartie de moyens financiers. A l'inverse, par exemple, les universités suisses sont cantonales et ne fonctionnent pas dans un cadre fédéral. A Lausanne, la direction est l'organe central avec le Conseil de l'université. Elle est composée d'un recteur (désigné par le Conseil d'Etat sur proposition du Conseil de l'Université), et de sept membres maximum (membres académiques pour la majorité, administratifs et responsables de secteurs particuliers.

1.1.2.2 – La particularité de la gratuité des enseignements

En Norvège, le niveau définissant les compétences nécessaires pour une admission dans l'enseignement supérieur est décidé par le Ministère chargé de l'éducation nationale et il nécessite d'avoir validé des enseignements principaux comme le norvégien, l'anglais, l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles.

En Suède, les universités font leur sélection selon les résultats obtenus tout au long des études, les projets professionnels ou personnels et la motivation des étudiants.

Enfin en Finlande, chaque filière détermine ses propres modes de sélection mais elles ont tendance à reproduire les épreuves de leur baccalauréat. Globalement, la sélection est très dure puisque 35 % des postulants sont admis (à Aalto par exemple, le taux de réussite aux sélections s'établit entre 2 % pour la formation des maîtres à 80 % pour les technologies de l'agriculture et de l'environnement).

Le système scandinave est reconnu pour la gratuité de l'accès aux universités et par l'ampleur des bourses attribuées. En Suède, les **services péri-universitaires sont inclus dans la dotation publique aux universités et les étudiants ne paient ni frais d'inscription ni frais de scolarité**, s'acquittant simplement de 5 à 35 euros par semestre à l'association du bureau des étudiants. Les étudiants non européens doivent payer entre 8 000 et 14 000 euros de frais de scolarité. Un système de bourse, sous forme de prêt, prévoit l'attribution d'environ 1 000 euros par mois par étudiant, sur une période de 6 ans maximum à la condition de réussir ses examens.

En Finlande, les étudiants ont une cotisation de l'ordre de 80 à 100 euros permettant l'accès à la santé et à des tarifs préférentiels de restauration. Une bourse d'environ 500 euros mensuels par étudiant peut être attribuée.

Egalement, au Danemark, le gouvernement donnant des crédits considérables de subvention aux étudiants, il n'y a aucun frais d'inscription dans les établissements pour les ressortissants européens. **À leur majorité, l'Etat accorde à tous les étudiants une aide sous forme de bourse** de l'ordre de 650 euros par mois. Les étudiants peuvent aussi recevoir un prêt mensuel de l'Etat d'un montant de 335 euros, remboursable dès la fin de leurs études.

En Norvège, l'accès au financement des études est aussi relativement aisé, par le biais notamment d'une **caisse nationale de prêts d'éducation** (fondée en 1947). Elle a pour mission d'apporter un soutien financier aux étudiants sous forme de prêts et contribue ainsi au développement de l'accès à l'enseignement supérieur. Cet organisme permet à tout élève ou étudiant possédant le niveau requis d'accéder à une formation quel que soit son

niveau social. Les prêts sont convertibles en bourse, dans la limite de 40 % du montant et sous condition de réussite aux examens.

Dans le système scandinave, la formation pédagogique des enseignants est imposée pour accéder à la titularisation. Par ailleurs, des centres spécialisés interviennent dans la sphère du développement professionnel et pédagogique.

En Suède, tous les agents publics sont titulaires d'un contrat de droit privé, allant du contrat ou de la mission spécifique à une base plus permanente. 93 % des chercheurs publics sont salariés d'une université et 65 % d'entre eux ont un poste permanent. Les 7 % restant sont financés par le secteur privé malgré leur activité de recherche dans l'institution publique, obtenant des financements sur la base concurrentielle de l'appel à projets.

L'Europe continentale semble en contre-exemple : les interventions des établissements sur la carrière des universitaires est de plus en plus fréquente, avec une tendance à l'emploi à vie au profit de formes d'emploi qui donnent plus de marges d'intervention aux établissements. Les rapports d'activité se multiplient, l'évaluation des recherches est régulière, l'évaluation des enseignements et la mise en place de services de formation des enseignants se développent.

1.1.2.3 – La place prépondérante de la recherche et de la valorisation

La place omniprésente de la recherche dans les pays nordiques en fait un modèle spécifique. En Suède, 37 % des PME fonctionnent avec des universités et 71 % des grandes entreprises. La R&D universitaire représente 25 % des ressources du pays consacrées en la matière et la quasi-totalité des recherches publiques a lieu dans les universités. Pour preuve, dès qu'un établissement propose un 3ème cycle, il est doté de moyens permanents en recherche. La particularité du système vient de ce que **les résultats de recherche sont la propriété du chercheur et non de l'établissement. Ainsi, le Karolinska Institutet de Stockholm a créé une holding à même de vendre les produits de la recherche, et donc de prendre des risques et de faire des profits, ce que l'institut ne peut pas faire.** Elle fonctionne avec 4 filiales : une filiale Innovations, une filiale Technopôle, une presse universitaire et un centre d'hébergement universitaire. Cette holding possède 8 % des parts dans la société d'investissements pour le développement de l'institut, avec un portefeuille d'environ 40 sociétés dans le secteur des Sciences de la Vie.

	2009	2010	2011	Difference 2010–2011 (SEK billions)	Proportion of revenues 2011 (per cent)
Direct government funding excluding payment for clinical research	11 712	13 410	13 516	106	40,8
Payment for clinical research (ALF–funding)	1 625	1 691	1 641	–50	4,9
Funding disbursed by the Swedish Legal, Financial and Administrative Services Agency	796	87	77	–10	0,2
Research councils and Vinnova	4 844	5 294	5 538	244	16,7
Other government agencies	2 738	2 870	2 830	–41	8,5
Public research foundations	988	996	974	–22	2,9
Local authorities and county councils	1 403	1 461	1 361	–100	4,1
EU	1 327	1 377	1 444	67	4,4
Commercial companies in Sweden	1 338	1 340	1 322	–18	4
Non-profit organisations in Sweden	2 849	2 882	3 123	242	9,4
Foreign sources excluding EU	782	852	820	–32	2,5
Financial revenues and miscellaneous	274	173	498	324	1,5
Total revenues for research and third-cycle programmes	**30 677**	**32 434**	**33 143**	**710**	**100**

Table 5. Funding for research and third-cycle programmes 2009-2011, SEK millions in 2011 prices. The Figure also shows changes in revenues 2010–2011 in fixed prices as well as what proportion of the total revenues each funding category accounted for in 2011.The figures comprise the total revenues for regular research and third-cycle programmes, contract research, and also other revenues from fees used for research or third-cycle programmes.

NB : SEK = couronne suédoise où 1SEK = 0,11 €

En Finlande, la recherche est la base de l'université, avant la formation. L'essentiel de la recherche y est faite. L'Académie de Finlande a créé une labellisation d' « unité d'excellence » décernée pour 5 ans avec une dotation conséquente de 300 000 à 500 000 euros par an. En outre, une loi universitaire a obligé les universités à constituer un capital que l'Etat s'est engagé à abonder à hauteur de 2,5 fois au 31 décembre 2010. L'objectif de collecte varie selon l'université entre 1 million et 200 millions d'euros mais la conjoncture actuelle rend difficile la poursuite des objectifs.

L'Université d'Aalto est un exemple d'excellence de la recherche. Il est désigné pour accueillir une des unités de recherche des TIC de l'Institut Européen de Technologie (les autres unités étant à Berlin, Eindhoven, Paris et Stockholm). **Ce campus accueille 800 entreprises dont le siège de Nokia, partenaire du centre de recherche finlandais à hauteur de 100 millions d'euros**. La présence des entreprises sur le campus permet un placement des étudiants en stage et constitue une source de sujet de recherche (moyennant une donation). Aalto a voulu la réunion dans un seul lieu de la conception, de la réalisation et de la commercialisation d'un produit conduisant à l'émergence de solutions transdisciplinaires innovantes.

La Norvège cherche à devenir une nation de premier plan dans le domaine de la recherche. Les principaux domaines de la recherche norvégienne sont : la recherche marine, l'énergie, le pétrole, la recherche climatique, la médecine et la santé, les sciences de l'alimentation, les technologies de l'information et de la communication, les sciences des matériaux et des nanotechnologies. 21 centres d'excellence scientifique de haut niveau et 14 centres de recherche basée sur l'innovation ont été mis en place pour renforcer la capacité du secteur des entreprises à innover.

En comparaison, la Suisse se caractérise par un phénomène de concentration des grandes universités afin de former un pôle d'excellence, avec un renforcement des capacités scientifiques et technologiques et une formation de haut niveau dans les services. Mais trouver un financement pour ses projets constitue un défi permanent du chercheur. Si certaines sources de financement sont connues, comme le Fonds national suisse ou les Projets Européens, l'existence de milliers de fondations ayant pour but d'encourager la recherche est moins connu. Des équipes sont à la disposition des chercheurs pour les aider à sélectionner une source de financement appropriée, à monter leurs projets, à les soumettre, à négocier les contrats et à assurer le suivi financier.

1.1.2.4 – L'orientation et la vie étudiante, une responsabilité personnelle de l'étudiant

En Suède, les services para universitaires relèvent des individus et non de l'université car ils sont considérés comme sans rapport direct avec les études. Outre la prise en charge des étudiants en matière de santé, le périmètre de responsabilité des universités se limite à la formation et aux offres péri-universitaires, pour une valorisation des services académiques d'accompagnement, d'information et d'orientation.

Ainsi, les organisations représentatives des étudiants se sont emparées de pans entiers de la vie étudiante : elles assument un rôle essentiel dans la politique de vie étudiante de leur université (elles y représentent, contre rémunération, la population étudiante) et s'occupent notamment des conditions de vie des étudiants étrangers, des logements et des commerces.

La Finlande et la Norvège se distinguent par **une réelle autonomie et une flexibilité dans la construction du parcours de l'étudiant : cours et modules à la carte, choix de leurs enchaînements, panachage possible avec des cours proposés par des facultés ou des établissements différents**. Le système de crédits permet à l'étudiant de changer à tout moment de filière tout en conservant son capital. Il peut ainsi poursuivre ses études en passant d'une école nationale à une université ou vice-versa. La seule limite reste la réussite aux épreuves semestrielles.

A l'inverse de la Suède où l'insertion professionnelle est une préoccupation récente, la Suisse, et notamment l'Université de Lausanne, propose des formules déjà abouties d'ateliers-conseils, de formations pour l'embauche, de journées découverte, d'entretiens avec des conseillers ou de stages. La constitution de centres de ressources spécialisés comme le Rolex learning center a accéléré ce mouvement.

De façon générale, en Europe continentale, l'importance particulière du péri-universitaire est récente. Les étudiants participent à l'accueil, au tutorat ou mentorat[2], aux bibliothèques mais également de manière ponctuelle à l'observatoire de la vie étudiante ou dans les services de leurs études (dentaire, juridique, psychologie...).

Les services para universitaires sont en majorité organisés par les universités avec une place importante pour la vie sportive. Les questions de logement et de restauration relèvent plutôt de la responsabilité des étudiants et certaines organisations vont jusqu'à gérer les crèches (d'abord ouvertes au personnel puis aux étudiants).

[2] En Suisse, le programme de MENTORAT ou de parrainage professionnel permet la mise en relation d'étudiants avec des professionnels diplômés du supérieur et désireux d'accompagner les étudiants dans leur projet. Ce système apporte du capital social aux étudiants en manque de réseau professionnel. Le programme BOUSSOLE vise à mieux orienter les étudiants avant leur intégration à l'université. Pendant une semaine, un étudiant (rémunéré par l'université) accompagne 4 à 5 lycéens (cours, visites) dans la filière qu'ils ont choisie, le but étant de confirmer leur choix d'orientation.

1.1.2.5. Synthèse du système scandinave

FORCES	FAIBLESSES
Forte sélection à l'entrée universitaire ; L'importante flexibilité et variabilité caractérisent les parcours ; La langue étrangère est un critère d'admission au supérieur ; De nombreux cours sont dispensés en anglais ; Forte présence des technologies modernes appliquées à l'enseignement ; Internationalisation à domicile : favoriser la venue des étrangers ; La collaboration universités-entreprises est forte : les entreprises peuvent transformer les résultats des recherches académiques et les universités orientent leurs recherches selon les besoins des entreprises ; Labellisation de la recherche et des enseignements ; La gratuité des enseignements ;	Modèle difficile à exporter notamment au regard de la gratuité des enseignements, de la taille de ces pays et de la culture ancrée de l'égalitarisme dans toutes les branches de la société ; Les doubles diplômes sont très rares ;
OPPORTUNITES	**MENACES**
Des échanges sont possibles pour des étudiants "libres" se déplaçant pour un cursus complet, ou un diplôme, un an, un semestre ; Des échanges bilatéraux d'excellence (surtout avec les grandes écoles) sur la télécommunication, la micro-électronique, la médecine, la science des matériaux, l'environnement auraient une réelle plus-value ; De très nombreux accords d'échanges avec la France existent (dont plus d'une centaine pour la seule Université d'Helsinki) ;	Il existe un risque de dispersion des études avec des combinaisons de « mineures » à l'infini (y compris avec d'autres universités) ; L'excellence de la recherche peut prendre le dessus sur la qualité et la motivation apportées à la formation ;

1.1.3. L'exemple des nouveaux pays industrialisés (Brésil, Argentine et Chine)

1.1.3.1 – Une volonté d'accès au plus grand nombre…

En Chine, le système est décentralisé. Les pouvoirs publics sont essentiellement chargés de faire évoluer et de superviser les établissements d'enseignement supérieur au niveau de l'ensemble du système. Ils ne s'occupent plus des détails relatifs aux activités propres des universités, ni des questions de gouvernance interne. **La particularité du système chinois est d'être passé d'un système élitiste à un système de masse**. Sur 1 908 établissements, plus de 70 sont sous la tutelle directe du Ministère de l'Education. Les autres sont supervisés et financés par les autorités provinciales ou municipales. Entre 1995 et 2005, la part du financement public (ministères de tutelle, administrations provinciales et locales) est passé de 70 % à 43 %. En outre, alors qu'en 1990, il n'existait aucun établissement privé, en 2003, plus de 100 étaient

en activité. Le privé est le secteur de l'enseignement supérieur qui connaît la plus forte croissance, tant en termes de nombre d'établissements qu'en termes d'effectifs.

Chaque université est évaluée une fois tous les cinq ou six ans selon trois modes possibles : l'évaluation de la qualification, l'évaluation de l'excellence et l'évaluation ponctuelle. Au niveau des établissements, une commission d'agrément, avec le concours du Ministère de l'Education, définit les procédures d'évaluation en vue d'accorder l'habilitation. Une commission des titres et diplômes de l'enseignement supérieur examine la compétence des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche à délivrer des diplômes universitaires. Après l'agrément initial, un système de suivi et d'évaluation est mis en place.

Pour sa part, le Brésil compte 249 établissements publics, 2 032 établissements privés et 183 universités, (pratiquement à 50/50 entre le public et le privé). Une proportion similaire semble se dégager dans les universités argentines, bien que le nombre d'universités soit nettement inférieur, puisque 48 universités et 7 instituts universitaires sont publics et 46 universités et 11 instituts universitaires sont privés.

Deux agences s'occupent de recenser les universités et d'évaluer les cours, l'institution, la performance des étudiants. Elles évaluent l'investissement dans la formation des ressources humaines de haut niveau au Brésil et à l'étranger, la promotion de la coopération internationale ainsi que la diffusion de la production scientifique.

En Argentine, 46 % des établissements du pays sont concentrés autour de Buenos Aires. Les universités sont dotées de statuts qui régissent leur fonctionnement. Le gouvernement des universités nationales est exercé par une assemblée universitaire composée du recteur, des doyens et des membres des conseils de direction des facultés. Un conseil supérieur est présidé par le recteur, avec la présence des doyens, des représentants des enseignants, des étudiants, des anciens diplômés et du personnel non enseignant. Il a pour fonction principale la création ou la suppression de facultés et de filières.

Depuis 1996, une commission nationale d'évaluation (organisme décentralisé sous tutelle du Ministère de l'Education nationale) a pour missions principales l'accréditation des filières dont les diplômes habilitent à l'exercice d'une profession régulée, l'accréditation des filières de spécialisation et l'évaluation de viabilité et de consistance des demandes d'ouverture de nouveaux établissements.

1.1.3.2. - …et une lutte contre les obstacles socioculturels

En Chine, les élèves concentrent leurs efforts sur la préparation du concours d'entrée à l'université. Un mauvais résultat compromet leurs perspectives d'avenir et interdit l'accès aux meilleurs établissements. Le candidat recalé se tourne vers des cursus courts ou des établissements privés. Cependant, la recherche du profit et des choix opportunistes au niveau des enseignants comme des établissements pénalisent la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Les enseignants, en plus de leur charge officielle, participent souvent à des cours de formation spéciaux et émargent à plus d'un établissement. Dès lors, ils ne sont plus en capacité d'améliorer les supports et les méthodes pédagogiques, provoquant la démotivation des étudiants et l'inadaptation des formations aux besoins.

Au Brésil, l'accès à l'enseignement supérieur est plus singulier : **les établissements publics sont les plus convoités mais ils sont difficilement accessibles pour les étudiants ayant suivi leur cursus secondaire dans le public. Ce système fait perdurer les inégalités** : les familles aisées, qui ont pu payer des études secondaires à leurs enfants, bénéficient d'un enseignement supérieur gratuit et ceux qui n'ont pas eu les moyens, ne peuvent plus accéder à l'enseignement supérieur public.

La volonté d'avoir des structures publiques qui soient le pendant des établissements privés doit permettre l'intégration de toutes les classes sociales : 14 % des brésiliens qui ont entre 18 et 24 ans sont inscrits dans un établissement supérieur en 2008 contre 9 % en 2004. L'objectif est de 30 %. Pour y parvenir, l'Etat compte sur l'élargissement du réseau des instituts fédéraux d'enseignement supérieur et l'augmentation des cours du soir dans les universités publiques. Ce défi de « l'inclusion sociale » a permis l'adoption récente d'une loi sur les quotas raciaux dans les facultés fédérales afin d'intégrer notamment les afro-brésiliens.

Cette discrimination positive a été votée à l'unanimité des 10 juges de la Cour Suprême qui ont considéré ces quotas comme constitutionnels, en guise de correction de la dette sociale de l'esclavage.

A titre d'exemple, l'université de Sao Paulo, qui n'est pas une université fédérale et qui se positionne en université d'élite, n'applique pas de politique des quotas mais accorde des points supplémentaires dits "de principe" aux étudiants passant le concours d'entrée et provenant de l'enseignement secondaire public. S'exprimant sur l'application possible de ces quotas, elle craint que cela tire le niveau vers le bas.

Si les universités publiques sont gratuites en Argentine, elles appliquent des frais d'inscription pouvant varier de 200 à 400 euros selon l'établissement et le cursus (1er cycle, 2ème cycle etc.). Depuis quelques années, l'Argentine voit émerger des **universités du *Conurbano*** qui se développent avec les spécificités des milieux socio-économiques qui les composent. Elles accueillent jusqu'à 75 % d'étudiants appartenant à la 1ère génération accédant à l'université.

L'Argentine possède différents centres d'excellence répartis sur l'ensemble de son territoire, à Cordoba par exemple, avec une forte concentration sur Buenos Aires. L'Etat s'efforce d'équilibrer le poids entre la capitale et les provinces par le renforcement des unités décentralisées. Certains centres d'excellence sont développés en fonction de spécialisations régionales autour de problématiques spécifiques (chimie, biochimie, génie des procédés et modélisation autour du littoral, transformation de la production primaire comme les céréales ou le lait dans la région pampéenne).

1.1.3.3 – L'émergence de la responsabilité sociale universitaire

Depuis les années 2000, l'Amérique latine, quant à elle, porte une réflexion sur la responsabilité sociale des universités (RSU). La **« projection sociale »** constitue traditionnellement le troisième pilier de l'université latino-américaine, à côté de la formation et de la recherche. Le **volontariat étudiant** dans l'aide au développement local et des projets associant professeurs et élèves sont monnaie courante. Certains pays comme le Mexique ou le Venezuela ont même une législation imposant à tous les étudiants des centaines d'heures de service social dans le cadre de leur formation.

La notion de « RSU » tend à intégrer cette dimension sociale dans toute la gestion de l'université : **son administration, la formation, la recherche et l'extension sociale**. Elle crée des synergies et de la cohérence dans tous les actes universitaires autour de valeurs éthiques centrales comme la justice, la responsabilité et le développement durable. Ceci permet d'intégrer dans le cursus de chacun un apprentissage basé sur des problèmes et des projets sociaux.

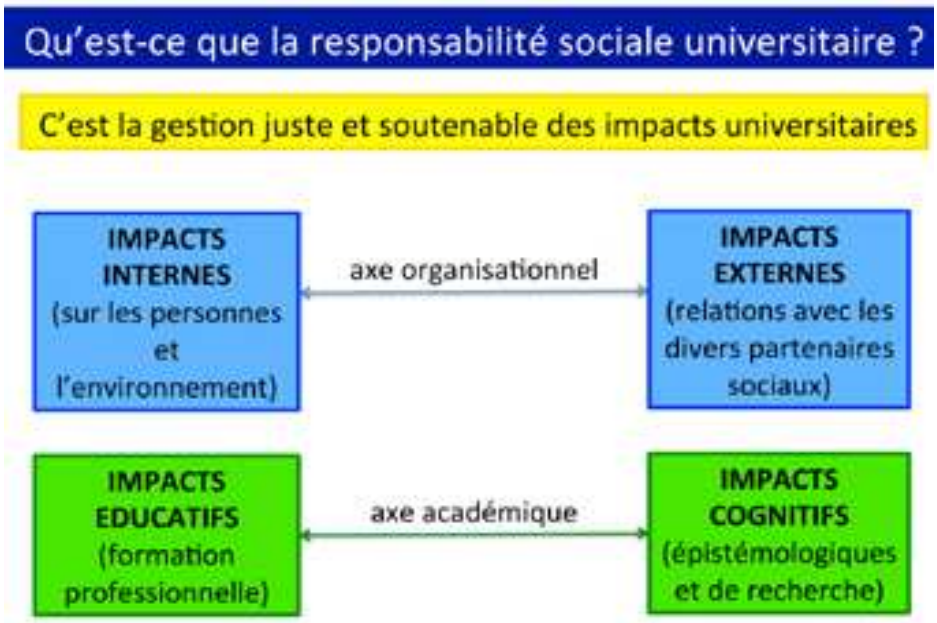

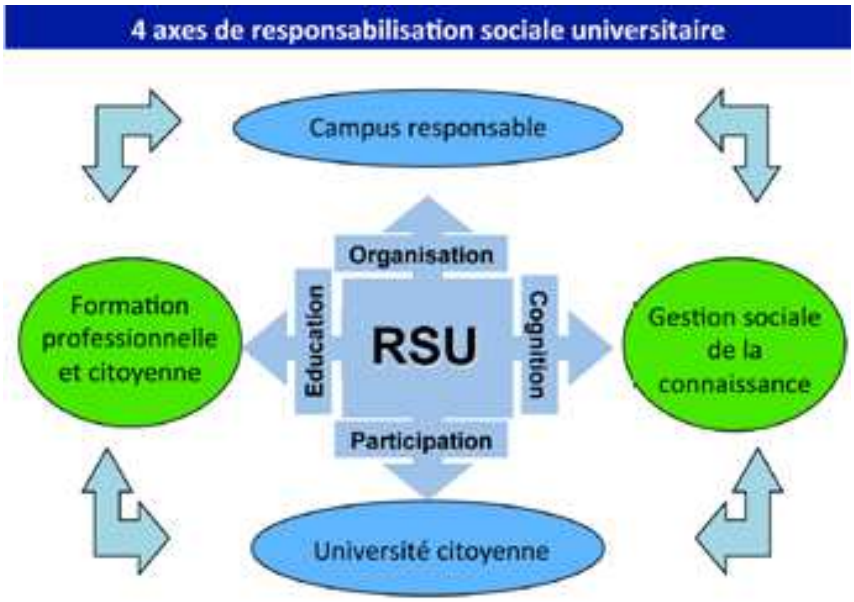

Documents extraits de la revue « Universités et Territoires », n°89 du 22 novembre 2012

1.1.3.4. - Synthèse - Nouveaux pays industrialisés

FORCES	FAIBLESSES
L'offre de cours sur l'ensemble des territoires est de qualité ; La reconnaissance des universités est nationale et internationale ; La recherche de qualité est articulée sur les besoins du pays et les spécificités régionales ; La production scientifique brésilienne a été multiplié par 10 en 30 ans ; L'ouverture culturelle est maximale ; L'évaluation du système dans son ensemble est régulier et important (évaluation du corps professoral, des cours, des installations …) ; L'Amérique latine se préoccupe de l'accès au plus grand nombre à l'enseignement supérieur et à la responsabilité sociale de l'université ; Les professeurs français sont attirés (mobilité comme conférence) ;	Il existe peu de mobilités en général de la part des enseignants chercheurs comme des enseignants (Amérique latine) ; La visibilité de la production scientifique en Amérique latine est faible ; Seules 5 universités brésiliennes atteignent l'excellence, au détriment des autres qui sont laissées à la traîne ;
OPPORTUNITES	**MENACES**
La forte volonté de renforcer les unités décentralisées permet d'accentuer l'intégration sociale et la responsabilité sociale des universités ; La France est une destination privilégiée pour les étudiants notamment à travers le programme "sciences sans frontières" ; 52 accords de double-diplôme (dont INSA et Centrales) existent au Brésil ; Il existe également des cotutelles de thèses, de réseaux, de chaires ; Les processus d'accords d'échanges d'étudiants entre la France et le Japon sont en place sous réserve de certification des études afin d'obtenir des doubles-diplômes ; Il existe des financements importants de plans de mobilité au Japon ; Le Japon participe aux programmes européens ;	Malgré une baisse de fréquentation des USA par les étudiants japonais ils restent à 40% leur première destination, puis ils partent en Chine, au Royaume-Uni, en Australie, en Allemagne et en Corée du sud, donc le risque de fuite est élevé ; Le coût de fonctionnement des universités brésiliennes est très élevé (70% du budget): un enseignant à la retraite (à 50 ans) perçoit un salaire plus élevé qu'un enseignant actif, ratio enseignants/étudiants très fort ; Le corporatisme a déjà été et peut encore être source de paralysie du pays ; L'augmentation du nombre d'élèves inscrits est un indicateur de l'effort de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, mais il faut être vigilant en ce qui concerne la qualité de l'offre ;

1.1.4. Les particularités du système japonais

1.1.4.1 – L'enseignement, un secteur « privé »

Au Japon, 70 % des étudiants sont inscrits dans le secteur privé. En avril 2004, les universités japonaises obtiennent le statut d'établissement autonome de droit public : **les professeurs ne sont plus fonctionnaires mais salariés, la direction est renforcée, leurs responsabilités sont accrues** (le budget est alloué sur la base d'un plan de 6 ans), l'évaluation des performances est réalisée par l'intervention d'organismes externes et l'obligation de publication d'un rapport annuel.

Le président est toujours nommé par le Ministre de l'Education mais sur proposition d'un comité de sélection comprenant des personnalités du secteur privé et des collectivités locales.

Au Japon, la recherche trouve son financement à travers des agences de moyens qui sont des entités administratives autonomes. L'Etat ne dispose pas de budget spécifique de recherche alors même qu'il fait reposer son développement économique sur cette base, sur l'innovation et sa valorisation industrielle. En 2009, les recherches de l'université de Tokyo ont permis de déposer 235 brevets au Japon et à l'étranger.

1.1.4.2 – L'accès à l'enseignement ou la réussite d'un des concours les plus exigeants

Le système japonais d'accès aux études supérieures sous forme de concours est extrêmement sélectif. Seuls les étudiants ayant obtenu un score suffisant peuvent se présenter au concours d'entrée de l'université (un écrit sur une des six matières au choix). **L'accès à l'université ne s'effectue qu'à l'issue de cette seconde sélection.**

En 2009, plus de 13 000 inscriptions ont été enregistrées pour près de 3 000 places offertes. Les coûts d'inscription sont en conséquence. Un étranger qui voudrait suivre un cursus dans le supérieur devrait débourser 150 euros pour avoir le droit de postuler, 2 500 euros de frais administratifs d'admission uniquement pour la première année puis 5 000 euros de frais d'inscription par an.

L'université de Tokyo dispose d'un système de diffusion de contenus pédagogiques via Internet (vidéos pédagogiques de leçons ou de cours magistraux accessibles aux membres de l'université) ou via l'**Opencourseware** (vidéos, notes de cours, sujets d'examen antérieurs).

1.1.4.3 – La vie étudiante : entre prise de conscience du gouvernement et mobilisation personnelle des étudiants

Depuis une dizaine d'années, au Japon, les services rendus aux étudiants (accompagnement académique, insertion, orientation) sont de plus en plus présents. A ce titre, la hiérarchisation des universités étant très forte, elle confère à la sélection des étudiants un poids important pour leur employabilité. Le taux d'accès à l'emploi pour tous les diplômés est de l'ordre de 94%. Mais l'incitation à la mobilité internationale ou aux relations avec les entreprises est faible.

A l'inverse, les universités ne s'occupent pas des logements, de la restauration, de la santé, qui sont des domaines jusque-là pris en charge par des entreprises privées. En réaction, **des associations de "co-op" (étudiants et personnels universitaires)** se sont créées et ont développé des agences de type immobilière ou de voyage.

Un plan lancé en juillet 2008 fixe l'objectif d'accueillir 300 000 étudiants étrangers à l'horizon 2020. Ce plan implique un travail sur l'image du pays, sur l'enseignement dans la langue japonaise, sur l'usage généralisé de l'anglais et sur la création de guichets uniques.

Egalement, il prévoit une **politique volontariste de bourses, de logements et d'insertion professionnelle** des étudiants accueillis, avec la mise en place d'un réseau d'anciens boursiers après retour dans le pays d'origine.

1.2. Une approche régionale : le réseau des « 4 moteurs pour l'Europe »

La région Rhône-Alpes fait partie, au côté de la Catalogne, de la Lombardie et du Bade-Wurtemberg, du réseau des « 4 moteurs pour l'Europe » qui cherche à promouvoir la coopération dans les domaines universitaire, scientifique, économique, sportif et culturel.

1.2.1. Le Bade-Wurtemberg

Troisième plus grand Land d'Allemagne par sa superficie et son nombre d'habitants, le Bade-Wurtemberg est la région la plus innovante d'Europe. Avec une dépense de R&D de 16,854 millions d'euros (soit près de 4 % du PIB du Land), il est en tête des Länder en termes d'investissements en R&D.

Le Bade-Wurtemberg est le siège de trois universités pluridisciplinaires fondées avant la fin du Moyen-âge : l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg, fondée en 1386, l'Université Albert-Ludwig de Fribourg (1457) et l'Université Eberhard-Karl de Tübingen (1477). Avec le processus croissant d'industrialisation au 19ème siècle les deux Ecoles supérieures polytechniques de Karlsruhe (1825) et Stuttgart (1829) ont vu le jour, devenant par la suite les Ecoles supérieures techniques. En 1967, elles deviennent l'Université de Karlsruhe et l'Université de Stuttgart. Enfin, la réunion en 2009 de l'Université de Karlsruhe et du Centre de recherche forme désormais le complexe de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT). Ces universités ont fortement imprégné le paysage de la recherche du Bade-Wurtemberg au cours de son histoire.

A la rentrée 2009/2010, 280 000 étudiants étaient répartis dans 80 établissements d'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur du Bade-Wurtemberg ne relèvent pas du Ministère de l'Education, mais du Ministère des Sciences et de la Recherche : 10 universités dont les 3 plus anciennes Heidelberg, Fribourg et Tübingen, 6 établissements supérieurs de formation des enseignants des écoles primaires, 38 écoles

supérieures spécialisées dont 10 privées ainsi que diverses écoles supérieures d'art et de musique, une académie du film et une académie de la musique pop.

Afin de combattre le taux parfois très élevé d'interruption des études dans les cursus de *Magister* et d'aligner les diplômes allemands sur le monde anglo-saxon, la Conférence des ministres de l'Education des Länder allemands a remplacé peu à peu les cursus existants par un *Bachelor* en 6 semestres et, en cas de bonnes notes, un *Master* en quatre semestres supplémentaires.

Répartition géographique des établissements d'enseignement supérieur dans le Bade-Wurtemberg

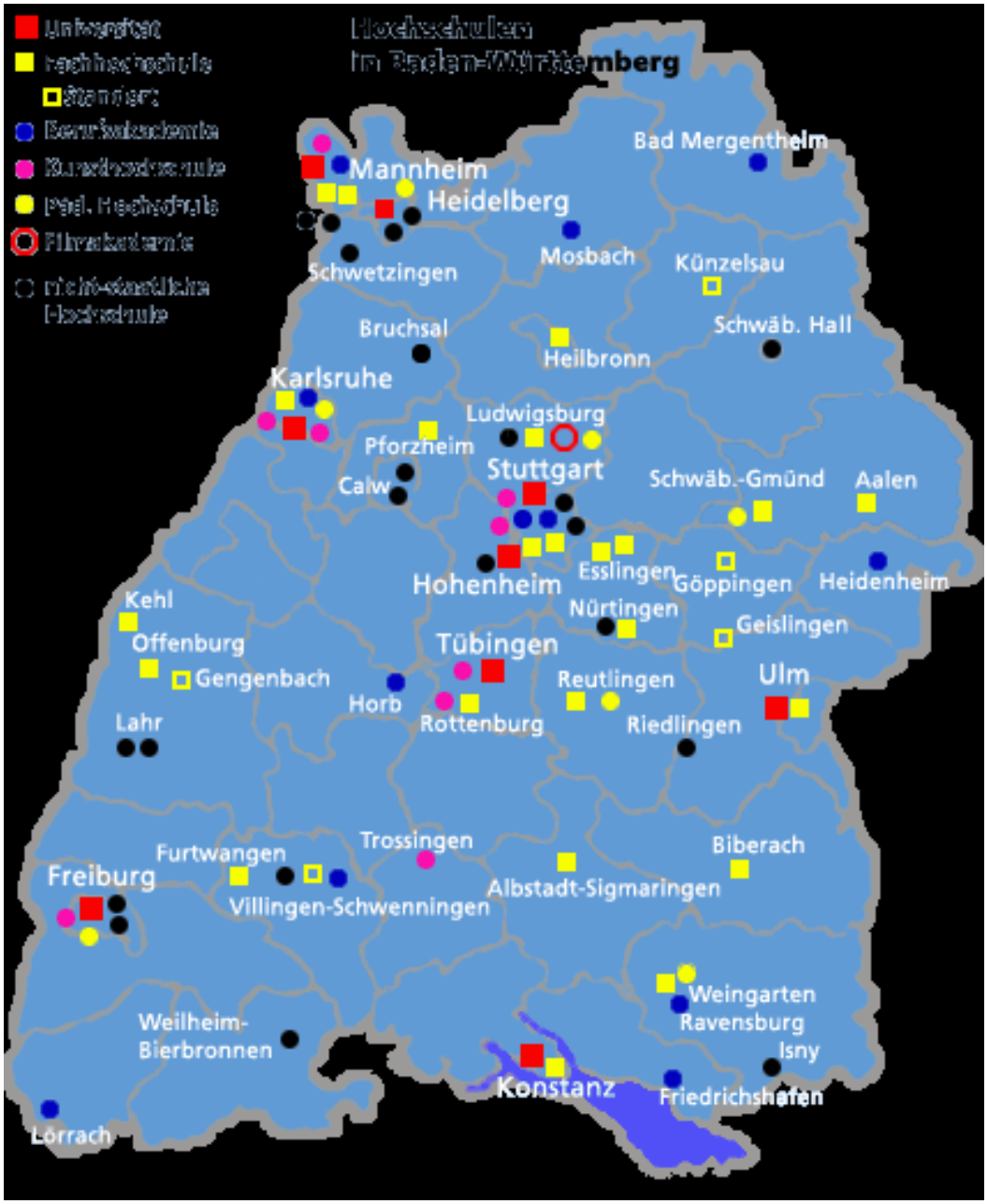

La place de la R&D dans cette région doit plus au secteur privé qu'à l'Etat. En 2007, le budget alloué à la recherche se montait à 3,59 milliards d'euros dont 10 % attribués aux universités (hormis les universités de médecine et les cliniques universitaires). En 2006, 13 347 demandes nationales de brevet d'invention ont été déposées et le pourcentage d'ingénieurs et de scientifiques s'élevait à 3,7 %.

La politique de recherche et de technologie du Bade-Wurtemberg vise plusieurs objectifs :

- maintenir et renforcer la position internationale de premier rang occupée par le Bade-Wurtemberg dans le domaine de la recherche ;
- intensifier les partenariats dans le cadre de la collaboration entre le monde scientifique et l'économie;
- améliorer le transfert de savoir et de technologie entre, d'une part, les établissements d'enseignement supérieur et les instituts publics de recherche, d'autre part, le secteur économique ;
- accroître la capacité et le potentiel d'innovation de l'économie du Bade-Wurtemberg, en particulier dans les nombreuses PME/PMI, sur la base de l'acquisition de connaissances et de la transmission du savoir ;
- mettre en place des mesures d'incitation pour accroître les performances dans la recherche de pointe ;
- proposer une formation solide aux futurs scientifiques et leur offrir davantage d'indépendance dans leurs travaux de recherche.

Les centres de compétences regroupent, dans une seule organisation, toutes les forces de recherche et de technologie publiques et privées, dans un domaine précis, afin d'améliorer le transfert de technologie et l'innovation. Le Bade-Wurtemberg compte actuellement près de 130 initiatives régionales de cluster. La recherche fondamentale et la recherche appliquée y sont représentées équitablement. La Région dispose en particulier d'un grand nombre d'instituts de recherche extra-universitaire.
Egalement, elle dispose d'infrastructures de recherche variées, ainsi que d'un réseau bien ramifié en organismes de transfert dont les principaux enjeux à l'avenir résident dans :

- l'accroissement du potentiel d'innovation de l'économie du Bade-Wurtemberg sur la base de l'acquisition de nouvelles connaissances et de la transmission du savoir ;
- l'intensification des relations entre les entreprises (notamment les PME), les instituts d'enseignement supérieur et les organismes publics de recherche, ainsi qu'une plus grande concertation dans l'exploitation des résultats.

Un réseau d'intermédiaires existe et aide au rapprochement des laboratoires et des entreprises. On peut notamment citer à côté des établissements d'enseignement supérieur :

- les bureaux de licence technologique des établissements supérieurs du Bade-Wurtemberg Technologie (TLB), qui sont des bureaux de consultants pour les universités ;
- les organismes publics de recherche et de consultation pour les inventeurs des organismes privés ;
- la Fondation Steinbeis pour le Développement Economique, qui a mis en place plus de 450 centres de transfert dans les établissements d'enseignement supérieur du Land. La Fondation Steinbeis assume de ce fait un rôle décisif dans le système de transfert régional.

Le Bade-Wurtemberg offre des capacités dans le domaine de la recherche et de la technique qui deviennent de plus en plus importantes pour les entreprises de haute technologie, par exemple dans le domaine de la construction de biens de production, des techniques et de la recherche médicales, de l'agrochimie, de la recherche sur les énergies alternatives. Des grandes entreprises telles que Daimler-Chrysler, Porsche, Bosch, IBM, SAP, Hewlett Packard, Burda ou Hugo Boss y ont déjà leur siège.

FORCES	FAIBLESSES
Puissance économique importante, visibilité internationale de la région, Région la plus innovante d'Europe et dépenses en R&D les plus importantes d'Allemagne ; Présence historique d'universités à la pointe de la recherche ; De nombreux clusters, un réseau varié et des infrastructures de recherche de qualité ;	Taux élevé d'abandon des études et manque de solution de la part du Land ; Faible participation du secteur public dans la recherche nationale ; Assez faible concertation entre organismes de recherche publics dans l'exploitation des résultats de leurs travaux ;
OPPORTUNITES	**RISQUES**
La mise en place du processus de Bologne va permettre de rationaliser les parcours et de valoriser les parcours plus courts sans aller jusqu'au doctorat ; Améliorer les transferts de compétence entre les établissements supérieurs et les instituts de recherche mais également entre les établissements supérieurs et les entreprises ; Accroître le potentiel d'innovation avec les PME/PMI sur la base du transfert de compétences ; Mettre en place des systèmes d'incitation pour accroître les performances de la recherche de pointe ; Former plus solidement les futurs scientifiques et leur offrir davantage d'indépendance dans leurs travaux de recherche ;	Les nombreux instituts de recherche extra-universitaires risquent de faire perdre à long terme toute visibilité des résultats de travaux universitaires et d'amoindrir leur portée ; Les établissements d'enseignement supérieur sont appuyés par de nombreuses sociétés de consultants et de nombreuses fondations qui pourraient amoindrir la visibilité de ces établissements à long terme ;

1.2.2. La Lombardie

Située dans le nord de l'Italie, la Lombardie est la région la plus vaste et la plus peuplée du pays (9,743 millions d'habitants en 2009). Sur le plan économique, elle est considérée comme une région très dynamique avec un PIB supérieur de 20 % au PIB national, PIB qui a cessé de croître depuis 2007 et le début de la crise.

Dans les domaines de l'éducation, la recherche et l'innovation, la Région a le pouvoir législatif, l'État se contentant d'exposer des principes généraux pris en compte par la Région.

A l'inverse, en terme d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur), l'Etat seul fixe les règles. Cette limite entre éducation et enseignement reste néanmoins difficile à appréhender. Depuis 2007, les universités de Lombardie sont autonomes.
Récemment, dans l'optique d'un « système régional universitaire », la Lombardie a demandé une plus grande autonomie notamment en matière de formations diplômantes (avec la création d'un centre régional spécialisé) et a demandé le transfert des ressources de l'Etat afin d'augmenter le financement des universités.

Un accord passé le 19 juillet 2010 avec le Ministère de l'Éducation nationale assoit le rôle de la Région dans le système universitaire avec, notamment, l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du système. L'accord cible deux domaines d'action (l'université et la recherche), avec des sujets et des buts identifiés. Par exemple :

- pour l'université, un des sujets est la planification des formations et des créations de filières ou de campus, et le but associé est de « Proposer des cours répondant aux besoins en innovation de la région et assurer l'internationalisation des entreprises locales » ;
- pour la recherche, un des sujets est la rationalisation des initiatives et du financement des activités de recherche, et le but associé est d'« Exploiter les compétences régionales et intensifier la collaboration ».

La particularité du système universitaire italien est d'être passé d'un système élitiste à un système de masse permettant l'accès du plan grand nombre à l'enseignement supérieur (300 000 étudiants dans les années 60, 1,4 million dans les années 90 et 1,8 million en 2010 dont plus de 7 000 étudiants « en ligne »).

Le système universitaire en Lombardie représente 16 % du système universitaire italien avec 15 établissements d'enseignement supérieur : 7 universités d'État (dont 1 école polytechnique), 7 universités privées qui reçoivent également des fonds publics (dont 2 universités « en ligne ») et 1 centre d'enseignement supérieur spécifique.

La région est la première en termes de nombre d'universités et de dépenses en recherche scientifique (630 millions € en 2006).

Depuis 2006, la Lombardie renforce son image et celui de son système scientifique afin qu'il soit plus attractif et qu'il favorise la collaboration internationale. La Région a déjà signé 24 accords avec notamment l'État du Massachusetts, l'Institut national de Santé (USA), le Languedoc-Roussillon, le Queensland (Australie) et Nuevo Leon (Mexique).

Carte des universités lombardes, année 2006-2007 :

Figure 2.7 - Universities in Lombardy, 2006/07 academic year

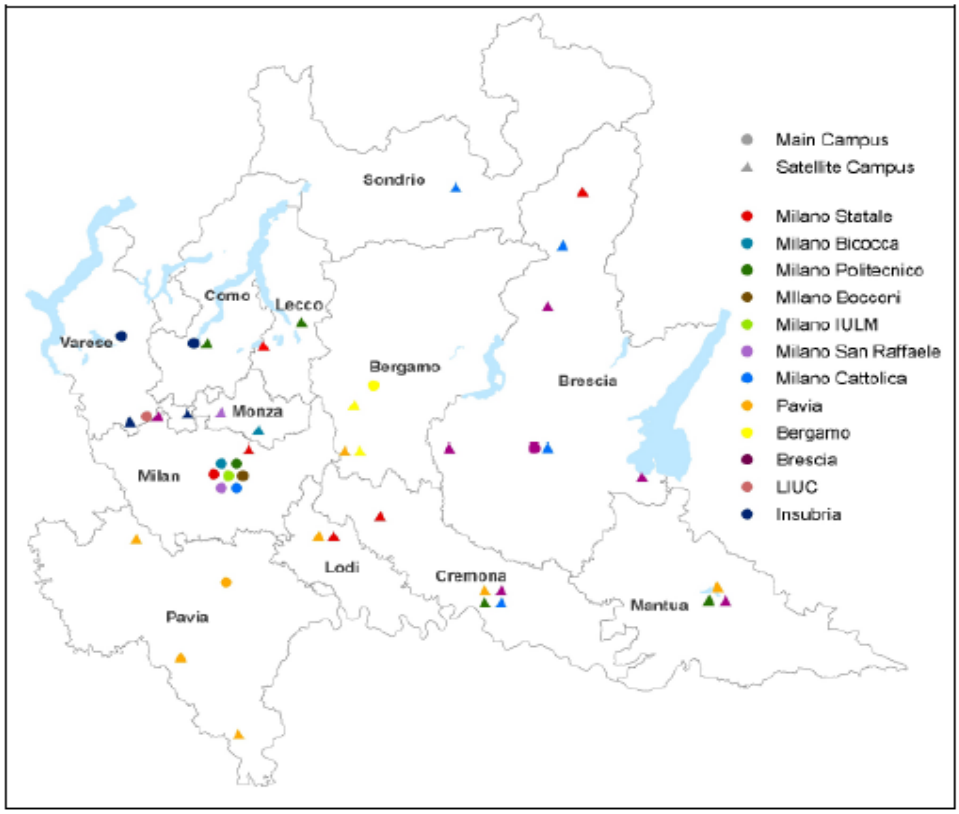

Source: IReR based on MIUR data (May 2010)

L'Université de Lugano, placée sur deux campus (un campus en Suisse et le campus de l'USI, Université de la suisse italienne) est une particularité dans le système universitaire : les facultés

d'économie et de sciences des communications et de l'informatique sont sur le site de Lugano et le site de Mendrisio accueille l'académie d'architecture. Le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter et la proportion de nationaux a plus que doublé depuis 2000 (près de 60 % sont inscrits dans la Faculté d'Architecture).

Aujourd'hui, 8 universités ont mis en place des centres de transfert de technologies :

- Centre de transfert de technologies de l'Ecole Polytechnique de Milan
- UNIMITT de l'Université de Milan
- Centre de Recherche de l'Université de Milan -Bicocca
- Centre de transfert de bio-technologies Vita-Salute de l'Université de San Raffaele
- Centre de l'innovation et du transfert de technologies de l'Université de Bergame
- Chancellerie de l'Université de Brescia
- Centre de l'innovation et du transfert de technologies de l'Université de Pavia
- Centre de l'innovation, de la recherche et du transfert de technologies de l'Université de Insubria.

De plus, la Lombardie a mis en place le « passeport pour l'innovation ». Il a pour but de :

- renforcer l'impulsion novatrice des PME
- les soutenir avec l'apport de ressources supplémentaires
- promouvoir l'interaction entre le monde de recherche et les milieux d'affaires en ajustant l'offre à la demande
- simplifier les procédures administratives de financement de l'innovation dans les PME.

FORCES	**FAIBLESSES**
Les établissements supérieurs sont répartis dans toute la Lombardie même dans les petites villes ; Toutes les universités ont des services de conseil de carrière permettant aux étudiants de choisir librement leur cursus ; La Lombardie encourage la culture et les recherches dans de nombreux domaines et bénéficie, à ce titre, d'une haute concentration de structures de recherche ; Montée en puissance de la place des doctorats ;	Les universités sont difficilement capables d'attirer sur les campus les entreprises innovantes, notamment à cause de l'isolationnisme des universités et d'une culture entrepreneuriale individualiste ; La collaboration inter-institutionnelle et inter-sectorielle est peu développée ; La mobilité n'est pas fréquente, certaines structures étant même franchement contre (comme pour le système Erasmus par exemple), tout comme la résistance aux cours en ligne qui se fait sentir ; Peu d'étudiants étrangers viennent en Lombardie ;
OPPORTUNITES	**RISQUES**
Les universités disposent d'une législation récente rénovée ; L'introduction de l'anglais comme langue de certains cours devrait encourager la venue d'étudiants étrangers ; Les établissements d'enseignement supérieur devront se fixer une masse critique afin de poursuivre leur recherche dans les domaines choisis ; Les doctorats attirent les meilleurs candidats qui eux-mêmes vont décrocher de nouveaux contrats de recherche ; L'agence nationale pour l'innovation se trouve à Milan ; Les relations entre universités et entreprises devraient permettre une insertion plus facile dans la vie active (stage…) ;	Les sociétés innovantes étrangères recrutent les italiens les plus diplômés ; Les politiques nationales renforcent l'esprit de compétition au sein même de la région ; Avec la nouvelle législation sur l'autonomie des universités, certaines se retrouvent à ne pas pouvoir assurer la continuité des services offerts et des formations ouvertes ; L'opinion publique sous-estime la nécessité pour un pays d'avoir une culture élevée et des générations formées dans l'enseignement supérieur en termes de compétitivité ;

1.2.3. La Catalogne

La Catalogne, région autonome située dans le nord-est de l'Espagne, est une des plus vastes régions d'Europe. Avec 7,4 millions d'habitants en 2008, son PIB par habitant est supérieur de près de 30 % à la moyenne de l'Union Européenne. La Région est l'acteur principal de l'économie espagnole produisant 19 % du PIB national avec 16 % de la population totale. La population est présente à plus de 75 % dans la province de Barcelone, le reste est réparti entre Tarragona (10,7 %), Girona (10 %) et Lleida (5,8 %).

La dépense R&D en Catalogne évolue lentement depuis 2001, atteignant 1,6 % du PIB en 2008. Cette proportion est au-dessous de la moyenne de l'Union Européenne (1,9 %). La dépense R&D dans cette région est caractérisée par une forte participation du secteur privé (61,1 % du total de la dépense). Ce taux reste également en dessous de la moyenne européenne qui atteint 64,9 %.

Le système universitaire espagnol s'organise sur deux niveaux. En premier lieu, la Conférence générale des politiques universitaires répond des questions d'orientation générale, assure la liaison entre la recherche et les scientifiques, définit les critères d'évaluation et d'accréditation, propose des moyens de collaboration entre l'université et le monde du travail. En outre, elle présente un rapport bi-annuel sur la qualité, l'efficacité et les finances du système universitaire. Par ailleurs, le Conseil est l'organe qui assure la coopération entre les universités du réseau national.

Un troisième acteur clé dans ce schéma est la Conférence des Recteurs des Universités espagnoles qui coordonne les politiques universitaires entre les régions et avec le gouvernement central. Cet organe semble être la voix la plus forte du paysage universitaire. Au sein même des universités, le Conseil du gouvernement et le Sénat de l'Université gouvernent l'établissement. Le Sénat, présidé par un Recteur, se compose au maximum de 300 membres, élus par les enseignants, le personnel administratif et les étudiants.

L'enseignement supérieur en Espagne se traduit par des caractéristiques régionales fortes, à tel point que l'on considère souvent que l'Espagne a 17 systèmes d'enseignement supérieur. Si la volonté d'adaptation des universités aux besoins régionaux a des points positifs, elle peut également apporter son lot de problèmes : forte influence des politiques du gouvernement sur l'université et inversement rôle politique accru des universités, poids du gouvernement affaibli au niveau central lié au peu de visibilité des spécificités des 17 systèmes universitaires.

Le nombre d'étudiants dans les universités catalanes reste relativement stable : alors qu'ils étaient 213 790 à la rentrée 2000/2001, ils sont 226 787 à la rentrée 2008/2009.

Carte des universités en Catalogne (par province)

Figure 2.1 Map of Catalonia with universities by province

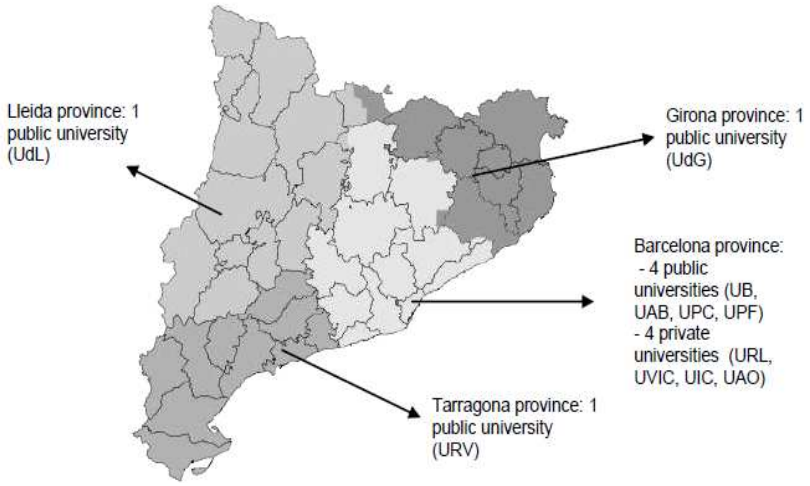

Les relations entre les universités sont basées à la fois sur la concurrence et sur la coopération. La concurrence est liée surtout à l'obtention de ressources financières en R&D. La coopération, particulièrement poussée entre institutions publiques, a lieu à travers l'Association catalane d'universités publiques (ACUP). Grâce à cette association, les universités accroissent leur visibilité internationale et décident conjointement des politiques communes importantes. Dès 1996, la Catalogne a été la première région à mettre en place une agence régionale d'évaluation de la qualité des universités. Ses activités se sont concentrées sur la conception de méthodologies de contrôles et d'évaluation.

Les différents établissements d'enseignement supérieur, et spécifiquement les universités, jouent un rôle primordial dans la recherche et l'innovation. Ces dernières années le niveau de productions scientifiques s'est significativement amélioré. Actuellement, l'effort en R&D est proche du niveau moyen des pays de l'OCDE. En outre, les universités jouent un rôle croissant dans le transfert de compétences et les relations avec les entreprises. Les ressources des universités ont d'ailleurs été augmentées à cette fin. Le nombre d'accords en R&D entre universités et entreprises ou le nombre de brevets déposés en sont une preuve, bien que globalement ces données restent inférieures aux données des régions européennes les plus fortes.

Carte des centres scientifiques et technologiques implantés en Catalogne

Figure 3.2 Science and Technology Parks in Catalonia

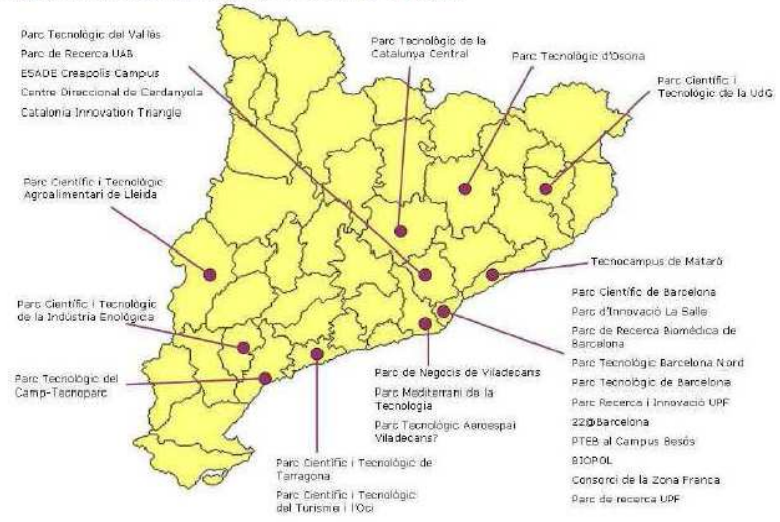

*Source:*CARI

Des structures d'interface et des instruments spécifiques ont été créés afin de favoriser ces relations, comme par exemple un bureau des transferts des résultats de la recherche implanté dans chaque université, les technopôles ou les réseaux de filiales.

Mais le peu de mobilité des chercheurs et le taux d'embauche des doctorants dans des sociétés constituent toujours une réelle faiblesse de cette région.

ATOUTS	**FAIBLESSES**
Système universitaire ouvert au plus grand nombre ; Haut niveau de recherche scientifique dans certains domaines ; Expérience dans les relations internationales Augmentation croissante du transfert de compétences, infrastructures et réseaux développés ; Engagement politique et accords stratégiques ; Expériences de collaboration entre universités (ACUP) et programmes scientifiques attractifs Attrait des étudiants comme des enseignants-chercheurs pour la ville de Barcelone ;	Les universités n'ont pas de contrôle sur les dépenses principales de salaires ni sur les ressources liées aux frais de scolarité et les aides financières insuffisantes ; Faible mobilité des chercheurs qualifiés (du public au privé et à l'international) et peu d'investissement pour rendre attrayant le transfert de compétences ; Manque de personnel technique qualifié pour soutenir la recherche et manque de capacités techniques dans le domaine de la R&D ; Faible capacité des sociétés en nouvelles technologies ; Manque de coopération et de travail en réseau des intermédiaires pour le transfert de technologies et coopération insuffisante entre les universités ; Manque de statistiques et de données homogènes pour analyser les transferts de compétences ;
OPPORTUNITES	**MENACES**
La mise en place du processus de Bologne va modifier les offres de formation et les adapter aux besoins de la Région ; Les fonds européens pour la recherche augmentent ; Mise en œuvre d'une stratégie régionale sur la recherche et l'innovation ; Développement d'une économie du savoir avec une place toujours plus forte pour la recherche et importance croissante des partenariats publics-privés en R&D ;	Instabilités financières et réduction des aides du gouvernement espagnol en R&D et R&I Concurrence mondiale accrue pour attirer les talents ; Concurrence forte en R&D pour l'obtention des fonds européens ; Les politiques nationales et européennes en matière d'immigration découragent les étudiants étrangers ;

2. L'enseignement supérieur et la recherche en Rhône-Alpes

Le benchmark présenté dans la première partie de la contribution a montré la diversité des systèmes d'organisation et de fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le monde. Chacun de ces systèmes est le résultat d'une construction propre à l'histoire et aux valeurs de chaque pays.

L'objectif de ce benchmark n'est pas de hiérarchiser ces différents systèmes, qui présentent chacun leurs forces et leurs faiblesses. Il s'agit davantage de mettre en évidence qu'il n'y a pas de modèle unique pour viser l'efficacité, même si l'on peut relever des invariantes, qui constituent des pistes pour la réflexion : on peut en particulier noter la grande diversité des structures de l'ESR dans chacun des exemples étudiés.

On peut aussi souligner le travail réalisé par le CESER dans le cadre de la contribution « Optimiser les écosystèmes d'innovation » : il avait notamment permis d'identifier des bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'organisation des écosystèmes innovants à travers le monde.[3]

Ces éléments ont donc contribué à apporter un éclairage sur la situation de la région Rhône-Alpes dans un contexte international (2.1) et à dégager des pistes de réflexion (2.2).

2.1. Caractéristiques du système rhônalpin d'ESR

2.1.1. Approche générale[4]

La région Rhône-Alpes réunit plusieurs atouts. Deuxième en France par la superficie (43 700 km²) et le nombre d'habitants (plus de 6 200 000 en 2011), la taille de la population active (plus de 2 500 000) et la production de richesses (près de 182 milliards d'euros en 2009), elle s'organise autour de trois grands pôles urbains que sont Grenoble, Lyon et Saint Étienne et autour de villes moyennes comme Annecy, Chambéry, Valence, Bourg-en-Bresse…

Productrice d'environ 10 % de la richesse nationale, la région a historiquement une importante vocation industrielle diversifiée : équipements mécaniques, chimie, plasturgie, équipements électriques et électroniques, textile, cuir (bien que ces deux derniers secteurs subissent une très forte concurrence des importations étrangères).

Sur un plan universitaire, la région comprend deux pôles de formation forts aux caractéristiques propres (Lyon/Saint Etienne et Grenoble/Savoie) et présente un maillage dense de son territoire (47 lieux différents accueillent des étudiants).

L'organisation institutionnelle se caractérise par la présence de 8 universités, une ENS (Ecole normale supérieure), 12 organismes de recherche, un INP (Institut National Polytechnique), 10 écoles d'ingénieurs, 9 écoles de commerce, de gestion et de management, d'autres écoles spécialisées, des CPGE (classe préparatoires aux grandes écoles) et des STS (section de technicien supérieur).

[3] « Optimiser les écosystèmes d'innovation en Rhône-Alpes », Contribution du 14 décembre 2010

[4] Les données présentées dans ce chapitre sont essentiellement issues du diagnostic territorial « STRATER », version novembre 2012

- **8 universités**
  - Université Joseph Fourier Grenoble I, pluridisciplinaire avec santé, *15 172 étudiants*
  - Université Pierre Mendès-France Grenoble II, Sciences humaines et sociales, hors santé, *17 417 étudiants*
  - Université Stendhal Grenoble III, langues, littératures, sciences humaines, hors santé, *5 578 étudiants*
  - Université de Chambéry-Savoie : pluridisciplinaire, hors santé, *11 890 étudiants*
  - Université Claude Bernard Lyon I, sciences avec santé, *32 784 étudiants*
  - Université Lumière Lyon II, lettres, sciences humaines et sociales, hors santé, *27 863 étudiants*
  - Université Jean Moulin Lyon III, sciences humaines et sociales, *24 189 étudiants*
  - Université de Saint - Etienne- Jean Monnet, pluridisciplinaire avec santé, *16 076 étudiants*

- **1 grand établissement**
  - Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP), sciences de l'ingénieur, 4.489 étudiants qui comprend 6 écoles d'ingénieurs :
    . Ense3 : énergie, eau, environnement ;
    . Ensimag : informatique, mathématiques appliquées et télécommunications ;
    . Esisar : systèmes avancés et réseaux ;
    . Génie industriel : conception de produits ou services, gestion de production et logistique ;
    . Pagora : sciences du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux ;
    . Phelma : physique, électronique, matériaux ;

- **13 organismes de recherche nationaux à implantation régionale**
  - *7 établissements publics à caractère scientifique et technologique - EPST :*
    . Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
    . Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
    . Institut national de recherche agronomique (Inra) ;
    . Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
    . Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) ;
    . Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) ;
    . Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea – ex Cemagref) ;
  - *5 établissements publics à caractère industriel et commercial – EPIC :*
    . Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
    . Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
    . Institut Français du Pétrole Énergies nouvelles (IFP-EN)
    . Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera)
    . Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
  - *1 Établissement public à caractère administratif*
    . Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

- **10 écoles d'ingénieurs**
  - *Écoles publiques sous tutelle MESR*
    . École centrale de Lyon (ECL)
    . École nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
    . Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon

– *Ecoles publiques sous tutelles d'autres ministères*

. École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE, ministère chargé de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) Lyon
. École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (ENSM, ministère chargé de l'économie)
. Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet agro sup, ministère chargé de l'agriculture) Lyon

– *Écoles privées ou consulaires*

. École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) Lyon
. École Supérieure Chimie Physique Électronique de Lyon (CPE LYON)
. Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) Lyon
. Institut Textile et Chimique (ITECH) Lyon

- **Les écoles d'art et d'architecture sous tutelle du Ministère chargé de la culture**

– Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble
– Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon
– Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne

- **Les autres écoles et instituts**

– École Normale Supérieure de Lyon (ENSL)
– École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB)
– École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT - MESR)
– Institut Catholique de Lyon (ICL) ou Université Catholique de Lyon (UCLy)
– Institut d'études politiques de Grenoble (IEP)
– Institut d'études politiques de Lyon (IEP)
– Ecole supérieure d'art et de design (Grenoble et Valence)
– Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Lyon)
– Ecole supérieure d'art – Cité du design (Saint-Etienne)
– Centre régional du CNAM (Lyon-Grenoble)

- **9 écoles de commerce**

– École de commerce européenne (ECE – groupe Inseec) Lyon
– Ecole supérieure de commerce et de développement 3A Lyon
– École de gestion et de commerce Drôme Ardèche (EGC) Valence
– École supérieure de commerce de Chambéry Savoie (ESC Chambéry Savoie)
– École supérieure pour le développement économique et social (ESDES) Lyon
– École supérieure de commerce Saint-Etienne
– EMLYON Business School
– Grenoble École de management
– Institut de recherche et d'action commerciale (IDRAC) Lyon et Grenoble

Jusqu'en juillet 2013, 2 Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) structuraient le paysage institutionnel académique, le PRES « Université de Grenoble », comprenant l'Université de Savoie, et le PRES « Université de Lyon », comprenant l'Université de Saint-Étienne. Ils étaient porteurs de deux opérations Campus :

. « Grenoble université de l'innovation », considéré comme le projet stratégique du site, qui a bénéficié du rôle moteur du CEA ;
. « Lyon Cité Campus », fortement soutenu par les collectivités territoriales, qui bénéficie de la présence de tous les grands organismes de recherche.

- **A Lyon et à Saint-Etienne :**

Le PRES « université de Lyon » a été créé en mars 2007 et comprend 20 membres dont 9 membres fondateurs et 11 membres associés.

Membres fondateurs : Universités Lyon I, II, III, Université Jean Monnet Saint-Etienne, École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, Ecole normale supérieure de Lyon (ENSL), École Centrale de Lyon, Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (INSA), Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Membres associés : Sciences Po Lyon, VetAgro sup, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), Ecole de Management de Lyon (EML), Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), Ecole Nationale des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT), Institut Polytechnique de Lyon (IPL), Université Catholique de Lyon, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMD).

Il faut aussi signaler la création en 2012 de la Fondation pour l'Université de Lyon, qui est née de la fusion de la Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est et de la Fondation Rhône-Alpes Futur. Selon ses statuts, la Fondation pour l'université de Lyon a pour but, entre autres, « d'encourager les projets favorisant la cohésion et la lisibilité, notamment à l'international, du pôle de Lyon-Saint Etienne ».

- **A Grenoble et en Savoie**

Le PRES « Université de Grenoble » a été créé en juin 2009 et comprend 6 membres fondateurs et 2 membres associés.

Membres fondateurs : les universités Grenoble I, II, III, l'Institut polytechnique de Grenoble, l'IEP de Grenoble et l'Université de Savoie.

Membres associés : École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, Ecole supérieur d'art & design Grenoble Valence

Pour l'année 2010-2011, l'Académie de Grenoble comptait 84 351 étudiants contre 162 815 pour l'académie de Lyon. Plus de 12 300 étudiants sont sortis diplômés d'un master en 2010 et plus de 1 100 d'un doctorat.

La région accueillait plus de 46 000 personnels de recherche et près de 28 000 chercheurs, parmi lesquels, 11 627 appartenaient à la recherche publique et 16 364 appartenaient à la recherche dans les entreprises.[5]

Dans le domaine de l'innovation, 13 pôles de compétitivité couvrent des secteurs d'expertise aussi divers que la médecine, la physique, l'environnement, le textile, le transport et le sport. On note deux pôles de compétitivité mondiaux (Lyonbiopôle et Minalogic) et un pôle labellisé à « vocation mondiale » (Axelera).

Des synergies entre Lyon et Grenoble se sont mises en place. Lyonbiopôle travaille avec des acteurs grenoblois pour l'intégration des micro et nano technologies et leurs applications dans les biotechnologies. A l'inverse, les nanotechnologies de Grenoble ont par exemple besoin des compétences de l'École Supérieure de Chimie Physique Électronique de Lyon.

[5] Ces chiffres sont issus de « STRATER RHONE ALPES », édition novembre 2012

Dans le cadre du programme des « investissements d'avenir », la région coordonne 66 projets lauréats et participe à 52 autres, soit un total de 118 projets :

34 Labex, 13 Initiatives d'excellence en formations innovantes, 28 Equipex, 2 IHU prometteurs, 4 projets en Bioinformatique, 5 en Biotechnologies/Bioressources, 1 Démonstrateur, 4 Cohortes, 10 Infrastructures, 4 projets en Nanobiotechnologies, 4 Carnot « PME-PMI » et « International », 2 IRT, 2 IEDD, 3 plates-formes mutualisées d'innovation, et 1 action Espace.

Le site de Grenoble se distingue dans le domaine des nanotechnologies et des mathématiques et conforte sa position de leader européen des hautes technologies avec notamment l'IRT Nanoélec. Le site de Lyon est conforté sur les thématiques santé-société et sciences et ingénierie pour le développement durable.

Pour les IDEX, le projet porté par le PRES de Lyon/Saint-Etienne bénéficie d'un accompagnement particulier dans le cadre d'un processus de labellisation sur 3 ans.[6]

A titre d'exemple, les huit universités régionales disposent d'un budget cumulé de plus de 1 milliard d'euros.

Budgets 2013 des universités rhônalpines (en M€)

Lyon I	366
Lyon II	107
Lyon III	79
Saint-Etienne	96
Grenoble I	211
Grenoble II	90
Grenoble III	47
Savoie	82
Total	**1 078**

Budgets des organismes de recherche en Rhône-Alpes pour 2013 (M€)

CEA Grenoble	450
CNRS	360
INRIA	25
IFSTTAR	30
INSERM	75
INRA	15
IFP-EN	145
BRGM	7
ANSES	1,5
ONERA	30
IRSTEA	NC
Total	**1 138,5**

Le budget des organismes de recherche représente 940 millions d'euros.
Il faut aussi souligner le poids des grandes écoles, très présentes dans la région Rhône-Alpes.

[6] Cf annexe 6 : « les investissements d'avenir en Rhône-Alpes »
EQUIPEX : équipement d'excellence ; IDEX : initiative d'excellence ; IEED : Institut d'excellence des énergies décarbonnées ; IHU : Institut Hospitalo-universitaire ; IRT : Institut de recherche technologique ; LABEX : laboratoire d'excellence

[8] Pour les PRES sous la forme d'EPCS (Etablissement public de coopération scientifique), ce qui est le cas des 2 PRES rhônalpins. Les PRES – FCS (Fondation de coopération scientifique) ont un an pour décider de la forme de regroupement qu'ils souhaitent adopter.

A titre de comparaison, le PIB régional représentait 182 milliards d'euros en 2009, et le budget de la Région Rhône-Alpes, 2.6 milliards d'euros en 2012.

Carte des implantations des principaux établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche (source : STRATER Rhône-Alpes, MESR, novembre 2012)

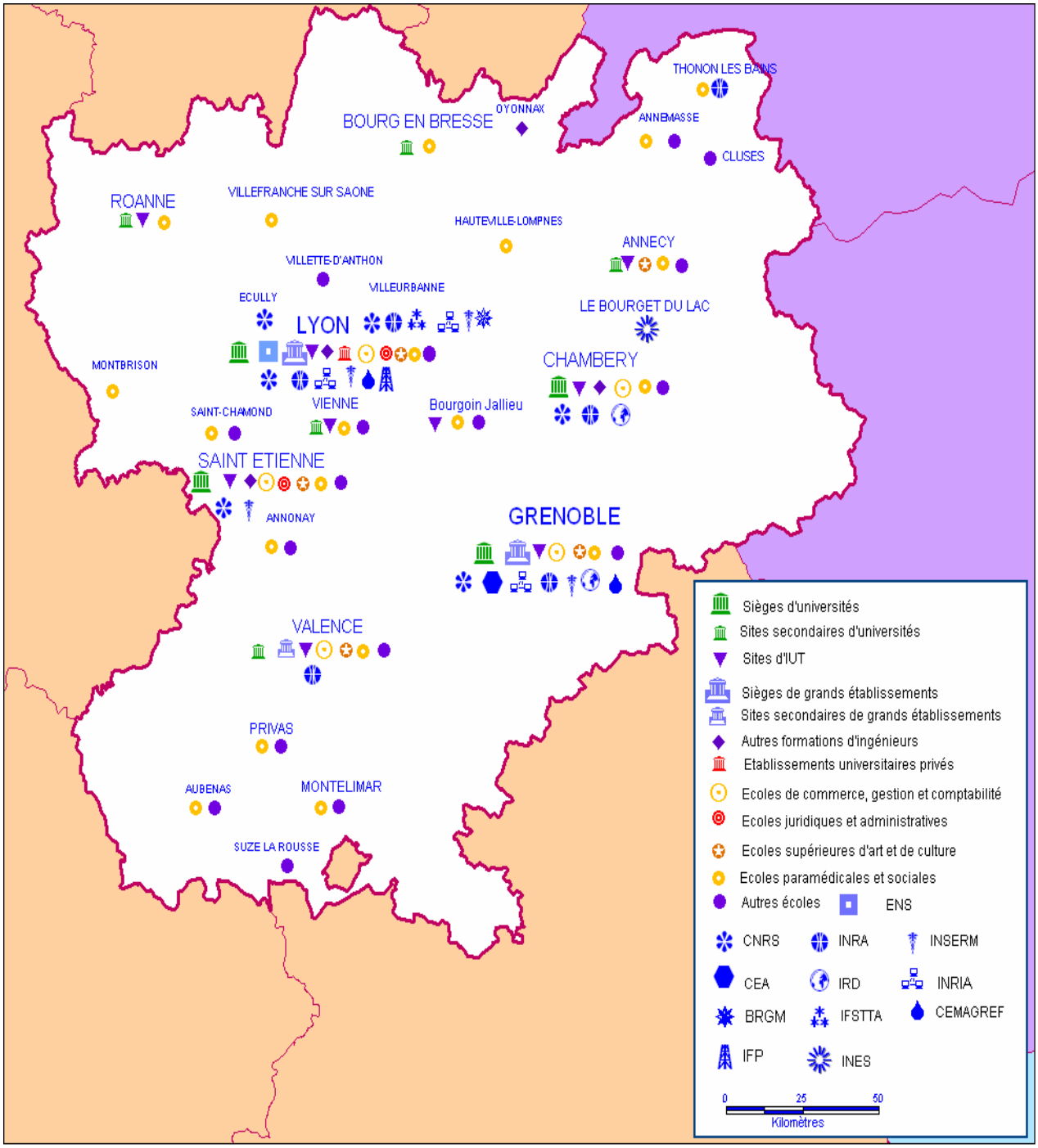

2.1.2. Les atouts de la région Rhône-Alpes

Situé au 2ème rang national, l'enseignement supérieur et la recherche se caractérisent en Rhône-Alpes par :

- un réseau universitaire dense, avec notamment des universités pluridisciplinaires de plein exercice dans des villes moyennes ;
- le niveau élevé d' investissement en R&D (la DIRD représentait 5 053,7 millions d'euros en 2009) ;
- la prépondérance des entreprises dans le secteur R&D (des centres de recherche de grands groupes y sont implantés dans les domaines de la chimie, la santé, l'électronique, l'énergie, les transports) ;
- la forte présence des organismes de recherche dans la région ;
- l'implantation d'un fort potentiel de Très Grandes Infrastructures de Recherche (10 TGIR) ;
- la structuration de son activité autour d'axes et thèmes bien identifiés ;
- une qualité de recherche reconnue aux niveaux national et international ;
- une production scientifique de haut niveau dans plusieurs domaines, en particulier pour la physique, les sciences pour l'ingénieur, les sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), les sciences de la vie… ;
- une forte part de publications scientifiques dans un éventail relativement large de disciplines ;
- une visibilité scientifique en constante progression ;
- un nombre élevé de distinctions scientifiques ;
- la présence dans le classement de Shanghai 2013 des établissements de Grenoble I et Lyon I.

La région réunit plusieurs atouts et points d'excellence qui concourent à la « production » de diplômés de haut niveau :

- une offre de formation très diversifiée ;
- une forte attractivité internationale.

Elle se positionne comme la 2ème région après l'Ile de France pour :

- la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus ;
- le maillage dense de formations supérieures ;
- les formations d'ingénieurs ;
- les écoles de commerce ;
- le nombre d'inscrits en licence professionnelle ;
- le nombre de masters délivrés ;
- les doctorats délivrés ;
- les formations supérieures en alternance ;
- le chiffre d'affaires et les diplômes nationaux délivrés au titre de la formation continue universitaire.

La région Rhône-Alpes dispose d'un potentiel exceptionnel en matière d'ESR, qui lui permet de rivaliser avec les grandes régions européennes.

2.1.3. Les faiblesses de la région

Interrogé par l'AEF, Michel Lussault, ancien président du PRES Université de Lyon, s'exprimait sur les relations entre l'Université de Lyon et l'Université de Grenoble. Au-delà d'une volonté politique de coopération, des réflexions communes semblent lancées sur l'édition ou le numérique. Une étape supplémentaire serait de travailler sur l'harmonisation de l'offre de formation, sur les coopérations régionales possibles et plus largement sur le territoire universitaire.

Dans son rapport d'avril 2011, l'AERES recommandait d'étudier des scénarios possibles d'évolution du PRES de Lyon :

« [il devrait] *promouvoir les mesures concrètes de nature à améliorer l'attractivité des structures de recherche et de formation (…), améliorer la communication interne afin que les personnels s'approprient le projet, en insistant sur la nécessité d'une réorganisation globale* ». Une autre recommandation du rapport était de « *se rapprocher du site de Grenoble pour envisager un schéma stratégique de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle de la région Rhône-Alpes* ».

En mars 2012, lors d'une rencontre avec les responsables de l'enseignement supérieur et de la recherche à Lyon, Jean-Jack Queyranne, président de la région Rhône-Alpes, s'exprimait sur une instance de coordination entre les PRES de Lyon et Grenoble qui serait une étape vers « *l'Université Rhône-Alpes* ». Selon lui, cette instance permettrait de « *mieux échanger les expériences, de partager les savoir-faire à travers un espace de dialogue nouveau*» et ainsi éviter de s'enfermer dans les appels à projets remportés (13 idefi, 34 labex, 28 équipex, 2 IEED et 2 IRT notamment).

Cette nouvelle instance pourrait notamment travailler sur la carte des formations, sur une analyse régionale des besoins en matière de logement, de restauration ou de vie de campus et ainsi répondre aux enjeux de visibilité et d'irrigation du tissu économique des PME par l'innovation.

Néanmoins, sur la question de l'articulation ou de la création de la bonne structure, à la bonne taille, pour les universités, la Cour des Comptes rappelait dans son rapport annuel 2011, les éléments suivants (chapitre *les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur : un second souffle nécessaire*) :

« [il] *est sage de ne pas figer par avance la structure juridique finale, d'autant plus que les réponses à apporter peuvent varier selon les sites. La fusion des établissements réunis dans un PRES sous la forme d'une nouvelle université ou d'un grand établissement est une première option. Certains PRES en Lorraine, à Aix-Marseille, ou encore à Montpellier se sont situés, avant même l'annonce des mesures liées à l'emprunt national dans une telle perspective dite « pré-fusionnelle ».*

En revanche, la constitution de nouvelles grandes universités n'est pas adaptée à toutes les situations, notamment en raison du nombre d'acteurs concernés et de la taille des regroupements : c'est, par exemple, le cas du PRES de Lyon. Dans de telles configurations, il convient d'envisager la possibilité de constituer des ensembles de nature fédérale dont le noyau central est, par transfert de compétences des membres, investi d'une mission effective de coordination stratégique.

La réussite de l'une ou l'autre de ces options – fusion ou organisation fédérative – est subordonnée à plusieurs conditions qui n'ont pas été remplies jusqu'ici, notamment au renforcement des compétences des PRES. »

Cette position ne doit pas être oubliée au profit d'une posture qui consisterait à vouloir « fusionner à tout prix ». Seule une stratégie efficace et efficiente doit guider les choix des universités, et ce dans un objectif de performance et de visibilité.

En guise de rappel, dans son rapport d'observations définitives rendu communicable le 9 octobre 2012, la Chambre régionale des comptes Rhône-Alpes-Auvergne, contrôlant la gestion de l'Université Lyon 3, relevait que :

« *la stratégie de développement [étant] au coeur de la visibilité et de l'attractivité d'un établissement public d'enseignement supérieur (…), l'université Jean Moulin - Lyon 3 ne pourra, à terme, faire l'économie d'une réflexion sur l'existence au sein d'un même site universitaire et dans la même agglomération de deux facultés de Droit et Science politique, ou encore de Lettres pour ne citer qu'elles, rattachées à deux universités différentes, en l'espèce Lyon 2 et Lyon 3.*

Si les universités en question ont, ce qui est un progrès notable, veillé à ce que leurs diplômes ne se chevauchent pas, la poursuite, de manière étroite et renforcée, d'une logique de coordination de l'offre de formation engagée avec l'université Lyon 2 apparaît, aujourd'hui, comme une donnée incontournable.

La solution passe probablement par une redéfinition des périmètres de la carte des formations dans le cadre du pôle de recherche et d'enseignement supérieur "Université de Lyon". C'est d'autant plus urgent du fait de l'émergence souhaitée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de pôles d'excellence et de l'échec enregistré récemment à cet égard par l'Université de Lyon dans le cadre des appels à projets "Initiatives d'excellence". »

Sur la question du poids et du rôle des collectivités territoriales, et notamment des régions, le Conseil régional Rhône-Alpes a fait preuve d'investissement puisqu'il est d'ores et déjà un acteur important des politiques de site en matière d'enseignement supérieur, avec un schéma régional et des contrats d'objectifs avec les PRES.

Aussi, les problématiques posées en Rhône-Alpes se synthétisent ainsi :

- **Comment organiser l'articulation et la visibilité de l'offre de formation au sein des universités, des sites principaux et des antennes ?**
- **Comment renforcer les pôles d'excellence existants tout en favorisant l'émergence de thématiques pluridisciplinaires ?**
- **Comment développer la valorisation de la recherche et le transfert de technologie, en particulier à destination des PME ?**
- **Comment répondre aux besoins de nouveaux métiers des filières professionnelles ?**

La Région doit donc relever des enjeux au niveau de l'organisation de l'offre de formation, de la recherche (de qualité mais dont la dynamique de coopération reste à développer) et du potentiel d'innovation (important mais dont le dispositif manque d'efficacité).

La loi « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 va modifier le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes.

Les PRES disparaissent et deviennent des « communautés d'universités et d'établissements » dès publication de la loi[8].

La loi prévoit que la coordination territoriale soit organisée par un seul établissement d'enseignement supérieur pour un territoire donné (académique ou inter académique)[9].
Les établissements « coordonnent leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert ». Cette coordination territoriale « organisée de manière fédérale ou confédérale » est confiée à un établissement issu d'une fusion ou à un regroupement d'établissements qui prend la forme d'une communauté d'universités ou d'une association d'établissements.

Trois options de regroupement sont ouvertes :

- la fusion, telle qu'elle existait déjà
- la participation à une « communauté d'universités et d'établissements »
- l'association à un EPCSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) d'établissements ou organismes publics ou privés, concourant aux missions du service public de l'ESR. Cette option existait déjà sous le terme de « rattachement »

Les futurs statuts des communautés d'universités et d'établissements préciseront le champ des compétences qui seront transférées par les établissements membres.
La loi prévoit aussi que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche signe un seul contrat pluriannuel avec l'établissement qui assure la coordination territoriale sur un site.

Ce contrat comprendra un volet commun et des volets spécifiques à chaque établissement. Il associera les régions et les collectivités territoriales accueillant des sites universitaires ou des établissements de recherche. Ces contrats devront notamment prendre en compte « les orientations » fixées par les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.[10]

Ces dispositions visent à favoriser la coopération entre acteurs locaux (universités, écoles, organismes) et à renforcer la visibilité internationale et l'attractivité d'un site. L'objectif est de rendre visible au niveau international une trentaine de pôles.

[9] Article 62 de la loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, promulguée le 22 juillet 2013.
[10] La loi prend ainsi en compte les préconisations formulées en 2011 par la Cour des comptes et l'IGAENR dans leurs rapports sur l'évolution des PRES, en faveur de la création d'un « contrat unique de site ».

2.1.4. Synthèse – système rhônalpin d'ESR

ATOUTS	FAIBLESSES
La région a un potentiel de formation riche et diversifié, avec 47 sites de proximité Son potentiel de recherche et d'innovation la place derrière l'IDF L'offre de formation touche majoritairement Lyon et Grenoble mais avec un maillage dense en licence 2ème rang national pour les publications scientifiques et le dépôt de brevets La région accueille un nombre important de Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR), 13 pôles de compétitivité (dont 2 mondiaux et 1 à vocation mondiale) et des organismes de recherche forts Les grandes entreprises de la région investissent fortement dans la recherche La qualité de sa recherche est reconnue nationalement et à l'international, sa visibilité progresse dans les classements La région reste attractive et économiquement riche	Au total, 47 sites accueillent des étudiants : sans coordination, ni cohérence, ce chiffre élevé peut être un facteur de complexité Les interactions institutionnelles entre les PRES et les pôles de compétitivité semblent encore trop faibles, malgré des progrès Une difficulté de gouvernance, de vision stratégique partagée à tous les niveaux dans les pôles universitaires, qui s'est traduit par la non sélection des IDEX de la région Rhône-Alpes Il semble difficile de définir une politique de site à dimension régionale, notamment dans le champ de la valorisation et du transfert de technologies Un déficit de logements et d'infrastructures pour les étudiants, en particulier à Lyon (cf avis du CESER sur la condition étudiante)[12]
OPPORTUNITES	**MENACES**
Les PRES de Grenoble et Lyon ont mis en œuvre des politiques de regroupement et de coopération Les établissements d'enseignement supérieur de St Etienne et de Savoie sont bien insérés dans leur tissu local et font preuve de stratégie scientifique Le potentiel transdisciplinaire de la recherche doit être accentué La région dispose de projets ambitieux associant recherche et innovation : INES, GIANT, Lyonbiopôle… Une stratégie pour le développement régional doit permettre d'unir les forces de Grenoble et Lyon en matière de formation et de recherche, mais également en terme de mutualisation, en s'appuyant sur des champs d'excellence scientifique complémentaires La labellisation d'IDEX à Lyon permettra de clarifier la stratégie	La difficulté à partager une vision commune conduit à s'interroger sur la possible mise en commun de synergies et d'actions concertées Le prochain choix de maillage territorial, qu'il soit vers l'extension ou la diminution, devra veiller à ne pas rendre plus opaque et moins visible les universités rhônalpines Ce prochain choix sera décisif dans la promotion de l'université, notamment en Europe (par les capacités transfrontalières de la région) et dans le monde (par ses capacités de recherche et d'innovation)

[12] « Améliorer la condition étudiante en Rhône-Alpes, un enjeu pour la réussite », Contribution du 11 juin 2013

2.2. Les objectifs de progrès identifiés par le CESER

Sur la base de ces constats, le CESER a identifié cinq axes majeurs de progrès pour le système rhônalpin d'enseignement supérieur et de recherche :

- **Valoriser et mobiliser le potentiel régional de l'ESR : comment améliorer l'action régionale en direction de l'ESR , au service du développement socio-économique des territoires?**
- **Faire vivre des « territoires innovants » : comment mettre en œuvre une stratégie d'innovation prenant en compte les spécificités de chaque territoire ?**
- **Développer les échanges entre l'enseignement supérieur, la recherche et la société : comment faciliter les collaborations, fluidifier les relations entre monde académique, monde de l'entreprise, et citoyens ?**
- **Soutenir les innovations pédagogiques et développer l'usage pédagogique du numérique, pour améliorer la réussite des étudiants et prendre en compte les nouveaux usages**
- **Améliorer l'orientation et l'insertion des étudiants, pour lutter contre l'échec à l'université et faciliter l'accès à l'emploi des jeunes**

2.2.1. Renforcer l'action régionale pour valoriser le potentiel de l'ESR

La Région Rhône-Alpes consacre un budget important à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Comment utiliser de manière optimale ce budget pour valoriser le potentiel régional de l'ESR dans son écosystème ?

Comment valoriser ce potentiel au bénéfice des autres politiques régionales (développement économique, emploi, compétitivité, rayonnement international…) et plus globalement de l'action régionale ?

	Budget Primitif 2013 (en Millions d'euros)			
	INVESTISSEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
	AP	**CP**	**AE**	**CF**
Constructions universitaires	23.8	19.8	0	0.1
Aides à la mobilité et à l'ouverture internationale	0.2	0.2	21.520	21.1
Partenariats universitaires	3.5	5	7.48	5.6
Total Enseignement supérieur	**27.5**	**25**	**29**	**26.8**
Soutien à la recherche	0	1.12	14.02	14.01
Investissements lourds	41.5	35	0.2	0.2
Innovation technologique	13.5	12.4	10.8	10.3
Total Recherche et innovation	**55**	**48.52**	**25.02**	**24.51**

Source : Région Rhône-Alpes, Budget primitif 2013

Pour 2013, l'engagement budgétaire de la Région est de 51.8 millions d'euros pour l'enseignement supérieur (25 M€ en investissement et 26.8 M€ en fonctionnement) et de 73.03 millions d'euros pour la recherche (48.52 M€ en investissement et 24.51 M€ en fonctionnement).

Les contrats négociés par la Région avec les établissements d'enseignement supérieur (« partenariats universitaires ») représentent 5 M€ en investissement et 5.6M€ en fonctionnement.

Ils suivent deux axes :

. un « pilier libre », qui comporte des actions portées par l'établissement seul,
. un « pilier impulsion », qui est destiné aux projets collaboratifs portés par plusieurs établissements ou par des structures inter-établissements telles que les PRES

Ce pilier « impulsion », qui représente désormais 40% des financements, doit encore s'accroître à l'avenir.

Si cet effort peut sembler important au regard des compétences facultatives de la Région, cet accompagnement régional de l'ESR reste relativement modeste en comparaison du financement de l'Etat. A titre d'exemple, l'ensemble du budget régional consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche (124.83 millions d'euros pour 2013) représente moins de 6 % du budget cumulé des universités, et des organismes publics de recherche de Rhône-Alpes (2.216 milliards d'euros).

Il s'agit néanmoins d'un budget qui dispose d'un véritable effet levier dans les institutions de l'ESR, les budgets octroyés par l'Etat étant essentiellement fléchés sur la rémunération des personnels et la gestion des infrastructures.

Dès lors, il est raisonnable de penser que la posture de la Région doit être celle d'un accompagnateur local des universités, ces « filles de l'Etat régalien » et d'un catalyseur du dispositif de l'enseignement supérieur, d'un « impulseur » et d'un accélérateur de projets.

Si la Région doit nécessairement se positionner dans une logique de complémentarité par rapport à l'Etat et aux autres collectivités, elle doit aussi intégrer ses objectifs propres. Différents modes opératoires s'offrent à elle :

- par expérimentation : aide à la mise en place de formations originales ou de modes pédagogiques nouveaux, autour de besoins de société plus que disciplinaires, ou de thèses à finalité professionnelle…
- par impulsion : on peut citer à ce titre deux réussites que sont la mobilité internationale et l'apprentissage, et qu'il convient de pérenniser.
- par la structuration du territoire rhônalpin sur la base d'une carte des établissements, des projets, des formations dans une logique de complémentarité et de cohérence, mais aussi de besoin et de territoire
- par compensation : c'est-à-dire dans une logique d'équilibrage entre sites lourds et sites délocalisés, mais aussi entre filières courtes et filières longues
- par d'autres actions à développer.

Cette posture à multiples facettes est très importante en ce qui concerne plus particulièrement les soutiens qui sont les siens dans le cadre d'actions spécifiques que l'Etat ne couvre pas ou couvre mal.

Dans le passé, la Région Rhône-Alpes a fait preuve d'imagination à travers le financement de projets expérimentaux (autour des TICE par exemple) et plus encore à la dynamisation de nouveaux dispositifs (mobilité internationale) ou de modalités de formation (apprentissage…)

Ces actions et le succès des projets qui y sont associés, montrent comment un engagement intensif et ciblé de la Région dans des projets de territoire peut faire émerger avec succès

des innovations, dynamiser des expérimentations existantes ou rendre crédible des projets balbutiants.

Dans cette logique, il paraît important que la Région s'engage dans des actions ciblées de dynamisation de son territoire et à forte valeur ajoutée.

Cette action passe aussi par un soutien à la coopération et au partenariat entre universités, écoles et entreprises dans une optique d'écosystème ou par le développement de l'esprit créatif des étudiants.

A titre d'illustration, on peut citer l'initiative de la région Rhône-Alpes dans le champ de « la nutrition ». Si ce secteur avait été repéré par le PRES de Lyon comme une « pousse », il avait été ensuite occulté par d'autres projets présentés comme plus aboutis. Il se révèle quelques années plus tard comme l'un des domaines porteurs pour la région, grâce au mécanisme suivant.

Une étude a été réalisée pour tenter d'évaluer le poids académique des équipes de nutrition présentes sur le sol lyonnais et le potentiel de coopération existant avec le tissu industriel. Cette étude, ayant montré l'importance académique et le potentiel industriel qui pouvait résulter d'une coopération entre les deux mondes, la Région en apportant en collaboration avec d'autres collectivités territoriales, le capital nécessaire (9 millions), a permis la création du CENS (Centre européen pour la nutrition et la santé) qui regroupe plus de 100 scientifiques et les entreprises associées.

En conclusion, la valorisation du potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche passe par une articulation de l'action régionale avec l'ensemble des politiques régionales dans une logique d'écosystème.

2.2.2. Faire vivre des « territoires innovants »

Il s'agit d'un thème très vaste qui mêle trois concepts complexes : le territoire, l'innovation et le « faire vivre ».

L'innovation peut se définir comme la rencontre entre une idée et un marché, l'enjeu étant de transformer la création de connaissances en création de valeur.

Cette articulation entre innovation et territoire soulève plusieurs questions préalables :

- sur quoi doit porter le « faire vivre » et l'innovation au sein d'un territoire : l'emploi, l'économie, l'environnement ?
- comment définir un territoire ? Il convient de distinguer la notion de « territoire innovant » et la logique de « spécialisation du territoire ».

Par ailleurs, selon les objets observés (santé, transport, enseignement supérieur,…), les découpages territoriaux ne sont pas les mêmes et dépassent les frontières administratives.

Il s'agit finalement de s'interroger sur la meilleure façon de *« faire vivre l'innovation dans un territoire »*.

La Région Rhône-Alpes a vocation à amener tous ses territoires à devenir innovants. Mais cet accompagnement doit se faire dans le respect de leurs spécificités. Il n'y a pas un modèle unique, standard du territoire : l'Ardèche n'est pas l'Isère ou la Savoie.
« Faire vivre des territoires innovants » relève d'une logique d'aménagement du territoire qui doit être contextuée selon la spécificité des territoires.
Dans ce cadre, une bonne représentation cartographique des différents niveaux d'intervention (pôles de compétitivité, enseignement supérieur…) est essentielle afin d'appréhender cette spécificité.

Il est donc nécessaire que la Région établisse un état des lieux des caractéristiques de chaque territoire en lien avec les CDDRA et les CTEF, puis décline, en s'appuyant sur cet état des lieux, un schéma d'action au niveau des acteurs du territoire et de leurs collaborations.

Il s'agit de rassembler les moyens en donnant de la cohérence et pour cela il est nécessaire de définir une tête de réseau capable de s'adresser à l'ensemble des acteurs sur les différentes thématiques.

Dans ce cadre partagé, plusieurs pistes d'actions se dégagent :

- **s'agissant des relations avec les universités et les écoles :**
  - inciter le monde académique à résoudre des projets d'entreprises. Les initiatives telles que celles de l'ECAM (avec le concours d'innovation « Fest'innov ») ou de l'école d'ingénieur INP-ESISAR de Valence sont des modèles de collaboration à développer
  - aller au-delà du monde universitaire, notamment vers les lycées, pour participer au pilotage de projets d'innovation.
- **au niveau structurel et organisationnel :**
  - il s'agit tout d'abord de mettre en cohérence les différents dispositifs existants. Un territoire est innovant par des lieux et par des évènements, qui permettent de créer de la fluidité. Un référent innovation, un point d'appui doit être facilement identifiable dans chaque territoire
  - des structures innovantes doivent permettre de créer la variété nécessaire à la résolution de problèmes. Les expériences ont montré que la créativité et l'innovation naissaient par le mélange de profils très différents, de « rencontres improbables » au sein de projets ou d'espaces de travail, sur le modèle des « innovation labs ».
  - il faut distinguer les problématiques rencontrées par les PME et celles des grands groupes : les PME ne savent pas toujours où s'adresser. D'où la nécessité de développer des plateformes d'innovation, des grappes innovantes, des centres de recherche mutualisés, pour favoriser leur intégration à leur écosystème d'innovation
  - au-delà des structures, il faut aussi faire vivre la collaboration, le partenariat, l'échange… à travers des lieux, mais aussi des évènements conviviaux sur le modèle des « Biotuesday », ou des « Jeudis d'Axelera » qui permettent aux acteurs d'une filière de se rencontrer et de construire des projets collaboratifs
  - il s'agit aussi de définir le chef de file le plus approprié pour animer cette stratégie d'innovation dans chaque territoire.
- **s'agissant des thématiques :**
  - il est essentiel d'innover sur la technologie mais aussi sur des thèmes sociaux (la dépendance,…) ou plus managériaux (changement des organisations,…), en s'intéressant notamment aux usages et aux besoins
  - en matière d'aide ciblée à la recherche, il convient de trouver un équilibre entre recherche amont et recherche aval. Il est aussi nécessaire de répartir ce soutien selon différents critères : disciplinaire, thématique ou sociétal.

En conclusion, l'action régionale doit relever plusieurs défis dans ce domaine :

- **disposer d'une cartographie précise des territoires et du niveau d'intervention des différents acteurs sur chacun d'entre eux**
- **définir des périmètres d'intervention différenciés, permettant d'articuler approche thématique et approche territoriale,**
- **définir un chef de file local (CCI, branche professionnelle, collectivité locale ou Etat…) capable d'animer cette politique**
- **construire des lieux d'échange et de confrontation.**

2.2.3. Développer les échanges entre l'ESR et la société

Comment l'enseignement supérieur et la recherche peuvent participer au dynamisme socio-économique régional ?
Dans cette optique, comment les liens entre l'enseignement supérieur, la recherche et la société peuvent favoriser ce dynamisme ?

Il s'agit de favoriser ces liens (ESR – société) dans les deux sens, et de considérer la société au sens large, et pas seulement sous l'angle économique.

- **Valoriser l'expertise de l'ESR et faciliter l'accès à l'information par les entreprises, en particulier les PME – TPE de ce qui se fait dans les universités, et plus globalement du potentiel de l'ESR**

Le Code de la recherche prévoit certaines dispositions pour permettre à des chercheurs « d'apporter leur concours scientifique à une entreprise qui assure, en exécution d'un contrat conclu avec une personne publique ou une entreprise publique, la valorisation des travaux de recherche qu'ils ont réalisés dans l'exercice de leurs fonctions » (article L413-8).

Pour soutenir cette dynamique, le CESER propose de mettre en place un système de voucher ou « chèque expertise » : il s'agit d'une mise à disposition de chercheur dans une organisation pour un temps déterminé, afin d'apporter une expertise sur un projet.

Le dispositif pourrait être décliné pour différents types d'acteurs potentiellement concernés : entreprises, médias, administration publique…

Il s'agit de valoriser les compétences des universitaires, chercheurs, scientifiques du monde académique, dans d'autres types d'organisations.

D'autres pistes sont à explorer :

- Favoriser l'accueil de stagiaires en étude dans les PME – TPE
- Imaginer des systèmes de mutualisation pour que les entreprises qui n'ont pas de moyens internes puissent faire appel à des compétences d'ESR (ex. : accès à des projets de recherche).
- Intégrer cet enjeu dans le « Plan PME », en travaillant avec les chefs d'entreprises pour voir comment l'ESR peut être mobilisé dans leurs problématiques, comment l'ESR pourrait répondre à leurs besoins
- Créer des liens entre les porteurs d'innovations, les « inventeurs », et ceux qui ont du potentiel pour entreprendre, mais qui n'ont pas les idées nécessaires.

- **Organiser des retours de la recherche, de l'innovation à la société**

Dans le cadre des bourses régionales de mobilité internationale, le CESER propose que la Région organise un principe de contrepartie consistant à systématiser les retours à la société, sous une forme à définir : séminaires, colloques ouverts, ou publications destinées à un large public…

D'autres pistes sont à explorer :

- Créer une plateforme régionale de valorisation de l'ESR, c'est-à-dire un centre d'information et de ressources au service des étudiants, des entreprises, de la société et des citoyens.
- Organiser un concours régional, type concours Lépine, pour montrer et valoriser les recherches, les innovations, les inventions en Rhône-Alpes.

- **Diffuser la culture scientifique et technique**

Pour le CESER, il est nécessaire de réorienter l'action des CCSTI et de leurs partenaires, vers des missions de conception et d'appropriation des innovations, sur le mode des « Fab Labs ».

Pour créer un nouveau rapport sciences – société, il est essentiel de rendre les citoyens actifs dans la réalisation de la science, en facilitant la compréhension des innovations : une impulsion régionale pourrait consister à faire de Rhône-Alpes un « laboratoire à ciel ouvert » et à instaurer un débat constructif entre chercheurs et citoyens. La mise en place de comités d'éthique pourrait par exemple y contribuer.

La Région peut contribuer à créer des espaces de mise en débat et de confrontation sur les innovations technologiques.

- **Développer l'offre de formation continue au sein du système d'ESR**

Il s'agit de réaffirmer le rôle des universités en termes de formation continue et de développer les liens entre salariés et étudiants pour favoriser les échanges, les contacts.

L'échelon régional peut être un échelon d'impulsion, de coordination entre les différents établissements afin de développer de nouvelles activités de formation (dans le cadre de la VAE par exemple).

2.2.4. Soutenir la formation pédagogique des enseignants, les innovations pédagogiques et développer l'usage pédagogique du numérique :

L'évolution récente du monde et le développement des technologies numériques a profondément modifié l'accès aux savoirs et à la connaissance. Les vecteurs traditionnels (parents, enseignants….) ne sont plus exclusifs et les sources d'accès à la connaissance et à la culture se sont multipliées. Il est par conséquent nécessaire de s'interroger sur les modes traditionnels de transmission des savoirs, comme les cours magistraux. Avec la massification de l'enseignement supérieur, le profil des étudiants s'est diversifié : ils sont désormais moins réceptifs à la transmission magistrale d'un savoir. Les nouvelles technologies sont donc une opportunité pour proposer d'autres types de méthodes d'enseignement, qui s'appuient par exemple sur des supports audiovisuels et des ressources en ligne. Bien que ces nouvelles pratiques modifient profondément l'exercice d'enseigner, les enseignants chercheurs bénéficient de peu d'actions de formation continue leur permettant de systématiser ces nouvelles méthodes.

- **Soutenir les innovations pédagogiques**

En matière de pédagogie, certains enseignants chercheurs débutent parfois dans l'enseignement sans formation de base à la pédagogie. Pour la plupart, ils ne bénéficient pas d'accompagnement, ni de structures support pour les accompagner dans leur pédagogie, pour répondre aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer, ou pour les assister dans la mise en place de nouvelles méthodes pédagogiques (études de cas, cours accessibles sur le net puis support pédagogique aux étudiants…)

Pour répondre à cet enjeu, la Région pourrait soutenir et renforcer les dispositifs existants de soutien à la formation, notamment en direction des doctorants.
En lien avec les collèges doctoraux, des formules de monitorat pourraient être proposées systématiquement aux doctorants soutenus par la Région, afin que la plupart des doctorants formés en Rhône-Alpes bénéficient d'une formation à la pédagogie.

La Région devrait aussi participer à la mise en place d'une « plateforme ressources » (sur le modèle des « teaching centers ») accessible aux enseignants afin de proposer :

- des enseignements de pédagogie avec des modules destinés aux enseignants chercheurs débutants,
- du support à la mise en place de méthodes d'enseignement différentes ou innovantes,
- de la formation continue : ingénierie pédagogique, séminaires de formation, amélioration des compétences…

Cette plateforme disposerait des moyens matériels mutualisés permettant de développer des pratiques pédagogiques innovantes (ex : studio d'enregistrement…) et de soutenir le développement et la mise en place de nouvelles méthodes d'enseignement, notamment avec les MOOCs (Massive Open Online Courses).

- **Développer l'usage pédagogique du numérique**

Une première étape a été initiée en 2003, avec la création de l'Université Numérique en Région Rhône Alpes (UNR RA), portée par le PRES Université de Lyon au service des deux académies.
Cette structure a permis le développement d'un ensemble d'outils : méta moteur documentaire, plate formes de e-learning, environnement numérique de travail pour la communauté universitaire, diffusion de contenus (cours en ligne, documentations électroniques) et actions d'accompagnement auprès de tous les publics.

Que sont les MOOCs ? :

"Massive Open Online Courses", ce qui peut être traduit en français par : « enseignement de masse ouvert en ligne ».
Il s'agit de cours dispensés gratuitement sur Internet par les meilleures universités et mis à la disposition de toute personne qui a soif d'apprendre, à travers le monde, par une poignée d'entreprises créées à cet effet. Les plus connues sont nées dans la Silicon Valley, à l'ombre de Stanford, et s'appellent Coursera et Udacity. Harvard et le MIT ont fondé ensemble une start-up à but non lucratif, edX, qui a la même mission.
Coursera propose aujourd'hui 329 cours, produits par 62 universités, plus de 3 millions d'étudiants sont inscrits.
S'il va jusqu'au bout du cours, l'étudiant de MOOC obtiendra non pas un diplôme ni même les crédits qu'il aurait obtenus s'il avait suivi le même cours sur le campus, mais un certificat délivré par le prestataire. Les cours sont gratuits mais l'obtention du certificat est payante.[13]

Si le développement de l'usage des MOOCS peut contribuer à la démocratisation du savoir, il pose aussi de nombreuses questions :

- Comment les universités, les enseignants, les chercheurs vont s'adapter à ces nouveaux usages ?
- les étudiants apprennent-ils aussi bien avec des cours en ligne ?
- en quoi les MOOCS vont changer la relation entre l'élève et le professeur d'une part, et entre les étudiants d'autre part ?

[13] Extrait de « Les MOOCs à l'assaut du mammouth »,Le Monde, 25/03/2013, Sylvie Kauffmann

Pour le CESER, le développement des MOOCS en région Rhône-Alpes peut contribuer à développer l'accès de tous aux enseignements d'excellence.

Pour les étudiants rhônalpins, ces cours en ligne peuvent être mixés avec des enseignements en présentiel, et faciliter ainsi l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

Les MOOCS peuvent aussi contribuer à la réussite des étudiants. Ces cours en ligne doivent être en priorité ciblés sur les cours généralistes de 1er cycle, afin de dégager du temps pour l'accompagnement individuel des étudiants les plus en difficulté, en cohérence avec le Plan « Réussite en licence ».

Les MOOCS peuvent aussi s'adresser à un public plus large, au-delà des étudiants rhônalpins, pour favoriser la diffusion des savoirs et participer au rayonnement international de l'enseignement supérieur rhônalpin.

2.2.5. Améliorer l'orientation et l'insertion des étudiants

Sur cet axe, il est en préalable nécessaire de distinguer les enjeux nationaux des enjeux locaux. Les objectifs de massification de l'enseignement supérieur (« 50 % d'une classe d'âge au niveau licence ») relèvent de politiques nationales, liées aux engagements de la France dans le cadre de la construction d'une « société de la connaissance » et d'engagements européens (stratégie de Lisbonne).

Il est néanmoins possible d'améliorer l'orientation en agissant localement sur les conséquences d'une orientation non optimisée des bacheliers vers les formations universitaires.

Les régions sont par ailleurs mobilisées dans le champ de l'insertion professionnelle, en particulier pour les jeunes, ce qui peut justifier un intérêt particulier pour cet enjeu.

Il apparaît en premier lieu que les dispositifs et actions mis en place pour l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi des étudiants sont très variables suivant les filières et les établissements. On peut souligner que les moyens qui y sont consacrés sont deux fois plus importants dans les universités scientifiques que dans les universités de sciences humaines et sociales.

Il convient néanmoins de saluer les efforts importants réalisés ces dernières années. On peut distinguer trois niveaux d'action pour les étudiants :

- le premier niveau consiste à s'intégrer correctement à l'université en première année (semaine d'intégration, enseignants référents, tests…)
- le deuxième niveau consiste à explorer ce qu'on peut faire avec ses études à la fin de la première année : module d'exploration professionnelle, O.S.E. (orientation stage emploi d'une semaine) …
- le troisième niveau consiste à acquérir une connaissance et une expérience du monde professionnel en 2ème et 3ème année à travers des stages notamment.

Le problème majeur se situe au niveau de la première année de licence, ce qui ternit l'image globale des universités et diminue leur attractivité.

Il est la conséquence directe du système d'affectation « admission post-bac » qui fonctionne sur la base des vœux des lycéens. Un travail important est donc à réaliser au niveau des lycées, dans une logique de parcours bac-3/bac+3.

En matière d'aide à l'orientation, les compétences nécessaires sont trop peu présentes dans les lycées ; elles se trouvent aussi dans les missions locales, les MIFE (maisons de l'information sur les formations et l'emploi) ou les services universitaires. Il est donc nécessaire d'envisager de nouveaux modes de collaboration et des rapprochements de structures.
Le Ministère du Travail vient par exemple d'initier une réflexion sur un rapprochement des missions locales et des BAIP (bureaux d'aide à l'insertion professionnelle) des universités.

Un autre enjeu concerne la réorientation des étudiants en échec à l'université : il faut renforcer les outils de réorientation dans les deux mois suivant l'affectation, à l'image du programme commun Université Pierre Mendès-France / Université Stendhal qui concerne près de 150 jeunes par an.
Ce programme ne s'intéresse cependant pas aux 10 à 15 % d'étudiants inscrits qui n'effectuent même pas la rentrée universitaire.

Il semble essentiel de reconstituer un lieu régional d'échange de pratiques sur l'orientation. Celles-ci sont très hétérogènes et il existe des expériences innovantes dans toute la région.
Pour le CESER, l'orientation à tous les niveaux gagnerait en efficacité si elle était coordonnée par une seule autorité, la Région, ce qui permettrait de clarifier l'enchevêtrement institutionnel actuel.

Deux axes d'actions sont à privilégier :

- **Contribuer à une orientation plus pertinente des lycéens**

Il s'agit de mettre en œuvre différents outils pour améliorer l'accès à l'information des lycéens (bus d'information, forum des métiers…)

Le CESER propose aussi de renforcer la présence universitaire au Mondial des métiers, en faisant mieux connaître l'offre universitaire et les métiers préparés.
Il conviendrait aussi de favoriser la possibilité d'une année charnière après bac, permettant de réaliser un projet personnel, associatif, service civil, civique, laissant le temps au jeune de préparer son projet de vie et de réfléchir à son orientation.

- **Lutter contre le décrochage universitaire en 1er cycle**

La Région pourrait soutenir des expérimentations dans les universités volontaires, et initier la création d'une structure de réorientation des jeunes en difficulté en 1er cycle afin de limiter les échecs. Cette structure proposerait des passerelles vers d'autres formations (BTS…) en fonction du profil de chaque étudiant.

Cette action devra s'accompagner d'un renforcement des systèmes de tutorat pour les étudiants en difficulté disposant du potentiel pour poursuivre des études supérieures.

Des initiatives en ce sens ont été prises dans plusieurs universités rhônalpines, notamment à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble.

3. Quel positionnement régional pour l'ESR dans un contexte en évolution ?

Quelles seraient les conséquences de ces objectifs de progrès sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en Rhône-Alpes, au regard de la synthèse du benchmark international ?

Comment mettre en œuvre les préconisations issues des travaux du CESER dans le cadre fixé par la Loi Fioraso ?

Quelles opportunités le potentiel de l'ESR offre-t-il à la Région ?

3.1. Un contexte régional en évolution

Les politiques mises en œuvre depuis une décennie (loi LRU, PIA… et plus récemment loi Fioraso) ont profondément modifié le paysage de l'ESR en Rhône-Alpes, d'une part au niveau de l'offre de formation (mise en place des COMUE, fusion d'établissements…), et d'autre part au niveau de l'organisation de la recherche et de la valorisation.

3.1.1. Au niveau de l'organisation de l'offre de formation

Le paysage institutionnel est structuré autour de deux PRES qui dans le cadre de la loi « Fioraso », ont vocation à se transformer en « communauté d'universités et d'établissements » d'ici 2014.

A Lyon et à Saint Etienne

Le PRES « Université de Lyon » rassemble un nombre important d'établissements, avec des profils très divers et une implantation au-delà du périmètre du Grand Lyon. Ce PRES a donc eu dès l'origine une vocation fédératrice.
Il a joué un rôle important dans la coordination et la sélection des projets « investissements d'avenir », dont les sites rhônalpins ont su tirer parti, en particulier pour les EQUIPEX et les LABEX.

Dans ce cadre, le PRES s'est engagé dans une démarche probatoire intitulé PALSE (programme Avenir Lyon Saint –Etienne), en lien avec l'Etat et l'ANR, afin de bénéficier d'une labellisation IDEX à l'horizon 2016.
Le PALSE s'articule autour de deux thématiques principales : « santé globale et société » et « science et ingénierie du développement durable ». Il bénéficie d'un financement de 27 millions d'euros sur trois ans.

Plusieurs chantiers ont été lancés :

- pour la recherche : soutien à des projets émergents, inter-disciplinaires, et multi-établissements
- pour la formation : internationalisation des masters et revalorisation du doctorat auprès des acteurs économiques, création de filières répondant aux besoins des industriels des biotechnologies et des énergies décarbonnées
- pour l'international : création d'un réseau baptisé « alliance internationale » avec une dizaine d'établissements

- création de packages d'accueil pour améliorer l'attractivité du site et recruter des chercheurs français et étrangers de très haut niveau
- mise en place d'une « agence campus » pour accueillir les étudiants et chercheurs étrangers dans les meilleures conditions

En parallèle, le PRES s'est engagé dans une réflexion sur la structuration du site, qui devrait se concrétiser dans le cadre de la création d'une communauté d'universités et d'établissements de type fédéral.
Une première étape de cette démarche pourrait aboutir à la création d'une école doctorale commune.

Il convient aussi de souligner le rôle de la Fondation d'utilité publique « université de Lyon », créée en mars 2012 qui associe les acteurs académiques et socio-économiques : elle a pour vocation d'améliorer la lisibilité de la politique de site et d'être un lieu de réflexion stratégique et de mise en cohérence.

A Grenoble et en Savoie

Pour les membres du PRES, la priorité est aussi de structurer l'organisation du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche dans la perspective d'un nouvel établissement universitaire et scientifique : « l'Université Grenoble - Alpes ». Les écoles doctorales ont d'ores et déjà été transférées au PRES et un doctorat « Université de Grenoble » a été créé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Fioraso, plusieurs modalités de regroupement sont envisageables :

- une fusion des trois universités grenobloises, au sein d'une communauté d'universités et d'établissements qui rassemblerait en outre l'INP, l'IEP, et l'université de Savoie
- une fusion de tous ces établissements au sein d'une nouvelle structure, ce qui semble peu probable compte tenu de la volonté de certains établissements de conserver leur personnalité juridique
- un regroupement des six établissements fondateurs du PRES, sous leur forme actuelle, dans une structure de type fédéral.

Dans ce contexte, le positionnement de l'Université de Savoie fera l'objet d'une attention particulière : université pluridisciplinaire de taille moyenne, fortement ancrée dans le tissu socio-économique, et en situation frontalière avec la Suisse et l'Italie, elle est soutenue financièrement par l'assemblée des Pays de Savoie (1.35 million d'euros par an, dans le cadre d'un contrat quadriennal 2011-2014).
Comment dès lors s'intégrer dans un projet de regroupement centré sur Grenoble tout en conservant son ancrage local, son identité et son dynamisme ?

Au niveau régional

A l'initiative du Conseil régional, « l'Alliance de l'Université Rhône-Alpes » a été créée en octobre 2012. Elle rassemble les universités et écoles fondatrices des PRES de Lyon et Grenoble et a pour objectif d'améliorer la coordination des établissements en jouant un rôle de facilitateur.

Les commissions thématiques de l'AURA sont élargies aux membres associés des PRES, aux organismes de recherche, aux pôles de compétitivité et aux collectivités territoriales. Elles sont chargées de faire des propositions, et sont dédiées à :

- l'international : « améliorer la capacité à attirer et accueillir des étudiants et des chercheurs internationaux, en développant les partenariats et les coopérations dans les régions du monde les plus stratégiques »

- l'orientation, l'insertion professionnelle et l'offre de formation : promotion sociale et égalité des chances, aide à l'insertion professionnelle, développement des formations « professionnalisantes » (apprentissage, formation tout au long de la vie, formation à distance et outils numériques), création d'un portail internet régional unique
- la vie étudiante : travail sur les conditions de vie des étudiants, le logement, les transports, l'accessibilité, la santé, l'accès à la culture, en liaison avec les villes d'accueil
- la recherche : valorisation par « des actions innovantes dans le domaine des publications scientifiques, notamment des sciences humaines et sociales », collaborations entre les universités, les écoles et le monde économique avec le concours des pôles de compétitivité, des plates-formes technologiques et des clusters
- la préparation des futurs contrats avec l'État et l'Union européenne, notamment dans la perspective de la gestion des fonds européens par les Régions.

3.1.2. Pour la recherche, la valorisation et le transfert de technologie

Si la région dispose d'un potentiel d'innovation important (13 pôles de compétitivité, 12 « clusters », 16 instituts Carnot…), la Stratégie régionale d'innovation a mis en évidence que de nombreux secteurs traditionnels du tissu industriel n'étaient pas suffisamment irrigués par cette innovation.
Depuis les années 90, plusieurs structures ont été créées pour valoriser la recherche des universités et des grandes écoles, et faciliter la diffusion des innovations dans le tissu socio-économique. En parallèle, des incubateurs comme GRAIN et CREALYS ont été mis en place en Rhône-Alpes pour accompagner la création d'entreprises innovantes.

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, les SATT (Société d'accélération des transferts de technologie) et les CVT (Consortium de valorisation thématique), ont été créés, mais leur mise en œuvre s'est avérée plus complexe que prévu.

Les SATT ont une approche locale, comme guichet unique de la valorisation au niveau d'un territoire, ce qui a posé la question du périmètre géographique pertinent, en particulier en Rhône-Alpes.
La région Rhône-Alpes sera finalement dotée de deux SATT, les différents partenaires impliqués n'étant pas parvenus à s'accorder sur un projet commun convaincant.

La SATT de Lyon a été labellisée le 10 mai 2013, avec une dotation de 57 millions d'euros. Ses actionnaires sont le PRES, le CNRS, et la Caisse des dépôts et consignations (CDC). La SATT prévoit la fusion de Lyon Science transfert, du service de valorisation du PRES, et de l'incubateur Crealys. D'autres partenaires devraient rejoindre la société, qui a un objectif d'autofinancement à dix ans.

La SATT grenobloise est en attente de labellisation par le commissariat général à l'investissement. Elle est portée par les 13 établissements membres du PRES et par des organismes partenaires comme la CDC.

En matière de valorisation et de transfert de technologie, un premier enjeu concerne la mise en cohérence des structures de valorisation :

- au niveau local : les SATT devront établir une bonne organisation de leurs relations avec les IRT, IEED…

- au niveau régional : il s'agira de trouver des modes pertinents de collaboration entre les SATT grenobloise et lyonnaise, en s'appuyant sur les complémentarités et les relations nouées dans le cadre du projet de SATT régionale. La région Rhône-Alpes soutiendra prioritairement les projets collaboratifs entre les deux sites,
- au niveau national : les SATT vont devoir articuler leur action de proximité avec les structures nationales thématiques, comme les CVT (consortium de valorisation thématique).

Un deuxième enjeu concerne la relation entre les SATT et l'action des collectivités territoriales en matière de développement économique. En fonction des évolutions législatives et réglementaires, certaines collectivités (Région, métropole) pourraient être invitées à participer au capital des SATT, et intégrer leur conseil d'administration.

L'action des structures de coopération du type RTRA (réseaux thématiques de recherche avancée) ou CTRS (centres thématiques de recherche et de soins) devra aussi chercher à mieux s'articuler avec les dispositifs régionaux comme les ARC (Communauté académique de recherche)

Afin de préparer la nouvelle programmation des fonds européens pour la période 2014-2020, les Régions européennes doivent actualiser leur stratégie régionale d'innovation, en vue d'une spécialisation intelligente (SRI-SI). Les domaines de spécialisation intelligente retenus bénéficieront en priorité des fonds de l'enveloppe FEDER dédiée à l'innovation. La démarche SRI-SI est une condition ex-ante d'obtention des fonds structurels pour toutes les Régions de l'Union européenne.

Dans ce cadre, la Région Rhône-Alpes a entrepris de refondre sa stratégie d'innovation et sa politique sectorielle, pour l'orienter vers une politique de fertilisation croisée.

Pour le CESER, il est pertinent d'aborder la politique de recherche, de valorisation et de transfert de technologie dans sa dimension régionale, dans l'objectif principal d'une mise en cohérence des investissements.

3.2. Propositions pour l'action régionale en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche

La Région Rhône-Alpes a longtemps été considérée comme un laboratoire de l'intervention régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur. La mise en œuvre de la Stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) en 2004, marque l'aboutissement d'une tentative de « régionalisation » du pilotage de l'enseignement supérieur[14].

Cette ambition s'est vue notamment remise en cause par la promotion, par l'Etat, de nouvelles politiques publiques, à partir de 2006 : mise en place des PRES, des RTRA et RTRS (dans le cadre du pacte pour la recherche), puis l'Opération campus et le Programme Investissements d'Avenir (PIA). Les objectifs de ces politiques ont favorisé l'émergence d'une

[14] Voir par exemple « Rhône-Alpes, laboratoire de l'intervention régionale dans l'enseignement supérieur » 1987-2010), de Jérôme AUST et Sébastien GARDON, extrait de « Universités et territoires », sous la direction de Martine Mespoulet, Presses universitaires de Rennes.

structuration métropolitaine de l'enseignement supérieur et de la recherche et sont entrés progressivement en tension avec les objectifs de structuration régionale portés par la SRESR[15].

Le nouvel acte de décentralisation, en particulier la loi sur les métropoles, actuellement en cours de débat, devrait encore accentuer l'affirmation du fait métropolitain en région Rhône-Alpes.

Dans ce contexte, l'action régionale doit aujourd'hui répondre à un double défi : accompagner la communauté universitaire dans la constitution de grandes métropoles universitaires à visibilité internationale et réguler la concurrence intra-régionale.

Cette action doit consister d'une part à soutenir les sites de proximité en favorisant leur complémentarité avec les pôles métropolitains et d'autre part, à promouvoir une vision régionale dans certains domaines pour lesquels la valeur ajoutée de l'échelle régionale est déterminante.

- **En matière d'organisation territoriale**

Dans ce domaine, un des objectifs de la politique régionale doit être d'encourager la cohérence de l'offre de formation, tout en conservant la proximité, le maillage territorial et l'accès à l'enseignement supérieur.

Si la création d'une communauté d'universités et d'établissements inter-académique n'est pas à l'ordre du jour en région Rhône-Alpes, il est souhaitable d'envisager des collaborations entre les deux futurs regroupements qui seront constitués : la création d'une école doctorale commune pourrait constituer une première étape.

Une réflexion sur une carte régionale des formations supérieures pourrait aussi être initiée en lien avec les établissements.

D'autres actions pourraient être menées en faveur de la qualité pédagogique des enseignements et de la réussite étudiante, en capitalisant sur les nombreuses initiatives et les compétences présentes dans la région, notamment au sein de l'IFE (Institut français de l'éducation), Lyon.

Il est aussi nécessaire de prendre en compte les spécificités des territoires : il n'y a pas de modèle unique d'université, chacune doit répondre aux enjeux socio-économiques locaux. C'est particulièrement le cas des universités de Savoie et de Saint-Etienne qui bénéficient d'une très bonne insertion dans leur tissu économique, ce qui peut justifier leur vocation pluridisciplinaire.

Il est en parallèle important de s'intéresser aux dynamiques de répartition des populations étudiantes entre sites principaux et sites de proximité.

- **En matière de gouvernance**
  - La Région doit favoriser la concertation entre sites, en s'appuyant notamment sur l'AURA, pour favoriser le dialogue et la cohérence entre Lyon et Grenoble, en particulier au niveau de l'offre de formation, des grands équipements, et des SATT.

[15] On peut noter que le périmètre des PRES et des différents appels à projets initiés par l'Etat au cours de cette période pouvait être régional (PRES Bretagne, ou Nord-Pas-de-Calais par exemple). La structuration métropolitaine qui prévaut en Rhône-Alpes est le résultat des projets élaborés par la communauté académique et retenus par l'Etat, alors que le Conseil régional Rhône-Alpes souhaitait à l'origine la création d'un PRES régional et d'une SATT Rhône-Alpes par exemple.

- La région doit encourager le dialogue interne et l'appropriation de ce qui se fait par la communauté académique, et ce au niveau des communautés d'universités et d'établissement et au sein même des établissements. Elle doit aussi promouvoir des actions pour développer le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire.
- Elle doit enfin promouvoir le dialogue entre l'ESR et la société, en particulier le monde de l'entreprise.

- **Par des programmes d'action ciblés**

L'action régionale doit s'appuyer sur des programmes d'actions dans différents domaines :

- pour l'international, en poursuivant l'effort pour la mobilité étudiante grâce aux dispositifs de bourses
- en soutenant la recherche par la détection de « pépites », des projets innovants originaux, en marge des modes de financements habituels, qui bénéficieraient d'un système de « micro-crédits » de recherche
- en améliorant l'employabilité des doctorants, en facilitant les contacts entre les entreprises et les écoles doctorales, pour favoriser le développement des thèses CIFRE,
- en soutenant les innovations éducatives et la formation à la pédagogie des enseignants chercheurs

- **Au niveau international**

L'objectif des récentes politiques de l'enseignement supérieur a consisté à favoriser l'émergence de pôles universitaires à visibilité internationale (une trentaine dans le cadre de la Loi Fioraso).

La mise en synergie de la politique internationale des deux sites universitaires rhônalpins pourrait contribuer à renforcer leur visibilité internationale, grâce à une bannière commune : « Université Rhône-Alpes ».

Dans un contexte de compétition internationale, il semble plus pertinent de promouvoir une attractivité régionale dans ce domaine, en valorisant notamment la qualité de vie en Rhône-Alpes.

L'ESR doit ainsi contribuer à renforcer l'attractivité du territoire rhônalpin et participer à son dynamisme économique, en permettant d'attirer des compétences, des entreprises…

Conclusion

Le travail du CESER s'est appuyé sur deux éléments principaux :

- la réalisation d'un benchmark international, permettant d'apporter des éléments de comparaison et d'analyse des différents systèmes d'ESR à travers le monde, et plus particulièrement des grandes régions partenaires de Rhône-Alpes,
- dans un second temps, le CESER s'est attaché à proposer des pistes de progrès pour le système rhônalpin d'ESR, en mettant en avant ses atouts, ses enjeux et ses défis.

Il ressort de ce travail qu'il n'y a pas de modèle unique, « importable » en l'état, pour améliorer l'efficacité dans l'ESR.

Il apparaît aussi, au-delà de sa qualité, que le système rhônalpin est riche de sa diversité et de sa distribution géographique.

Si la dimension fédérale est présente dans certains systèmes d'ESR à travers le monde (USA, Brésil…), la plupart des systèmes, mêmes fédéraux, restent néanmoins territorialement organisés autour des établissements universitaires.

En Rhône-Alpes, il convient d'envisager des modes de collaborations innovants et efficaces au sein des Communautés d'universités et d'établissements, mais aussi entre les deux pôles universitaires.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de faire évoluer les principes d'action régionale d'une approche d'accompagnement vers une logique de mobilisation du potentiel de l'ESR au service de la politique régionale.

Plusieurs leviers sont à mettre en œuvre :

- Développer la transversalité pour dépasser les cloisonnements traditionnels entre disciplines, et favoriser les rapprochements de structures, en particulier dans une dynamique ouverte et complémentaire intégrant toutes les disciplines.
- Améliorer l'information et associer les personnels de l'ESR aux évolutions en cours, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Fioraso. La réussite de ces réformes passe par la capacité des décideurs à faire partager les objectifs par tous les acteurs concernés.
- Inciter à un équilibrage territorial du système d'ESR, notamment pour l'offre de formation et la répartition géographique des étudiants, en agissant sur leurs conditions de vie.
- Faire évoluer les représentations sociales de l'ESR afin de développer son intégration dans la société.
- Mettre en relief et cultiver les échanges croisés entre entreprises et ESR.

Dans un contexte financier contraint, la Région doit veiller à la mise en cohérence de l'écosystème rhônalpin de la connaissance et de l'innovation, en agissant sur la complémentarité des réseaux et des projets, et en organisant de façon efficiente le fléchage des différentes sources de financement (Etat, Europe, Région, collectivités locales…).

Le travail du CESER s'est réalisé dans un contexte très évolutif, tant au niveau national que régional : Assises de l'ESR, débats et vote de la Loi Fioraso, mise en œuvre du 2ème volet du Programme investissements d'avenir, élaboration de la Stratégie régionale d'innovation-spécialisation intelligente (SRI-SI), négociation du prochain CPER, préparation du nouvel acte de décentralisation qui définira le rôle et les prérogatives des métropoles…

Ce travail doit donc être considéré comme une étape et devra certainement être prolongé dans les prochaines années. Il a cependant l'ambition d'attirer l'attention des différents acteurs (Etat, Région, universités…) sur des propositions et quelques principes essentiels pour relever les défis de l'ESR en Rhône-Alpes.

Annexes

Annexe 1
Effectifs d'étudiants inscrits par filière – 2011-2012 – Rhône-Alpes 62

Annexe 2
Nombre d'étudiants inscrits par établissement et par unité urbaine 63

Annexe 3
Filière de l'enseignement supérieur en 2011-2012 64

Annexe 4
Les « investissements d'avenir en Rhône-Alpes » (source : STRATER-MESR) 67

Annexe 1

Effectifs d'étudiants inscrits par filière – 2011-2012 – Rhône-Alpes

Source : site internet du MESR

Classes préparatoires aux grandes écoles	8 178
Sections de techniciens supérieurs et assimilés	22 876
Universités	154 566
Grands établissements MESR (INPG, ENSSIB, EHESS)	4 733
Autres formations d'ingénieurs	11 671
Écoles normales supérieures	1 612
Établissements d'enseignement universitaire privés	5 099
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	13 457
Écoles juridiques et administratives	729
Écoles supérieures art et culture	6 788
Écoles paramédicales et sociales	12 881
Autres écoles de spécialités diverses	6 900
Total enseignement supérieur	**249 490**
Dont formations des instituts universitaires de technologie	14 685
Dont total formations d'ingénieurs	18 096

Annexe 2

Nombre d'étudiants inscrits par établissement et par unité urbaine

nombre d'étudiants inscrits par établissement et par unité urbaine

établissements par unité urbaine	effectifs par cycle			dont formations			total
	1er	2e	3e	IUT	ingénieurs	santé	
Chambéry	8 549	3 340	1	2 336	593		11 890
Annecy	*3 693*	*771*		*1 747*	*253*		*4 464*
Chambéry	*4 856*	*2 569*	*1*	*589*	*340*		*7 426*
Grenoble 1	8 769	6 398	5	1 901	630	4 057	15 172
Grenoble	*8 249*	*6 268*	*5*	*1 901*	*630*	*4 057*	*14 522*
Valence	*520*	*130*					*650*
Grenoble 2	11 351	6 066		3 118			17 417
Grenoble	*9 202*	*5 965*		*2 086*			*15 167*
Valence	*1 908*	*101*		*860*			*2 009*
Vienne	*241*			*172*			*241*
Grenoble 3	3 536	2 042					5 578
Grenoble	*3 165*	*1 988*					*5 153*
Valence	*371*	*54*					*425*
Lyon 1	15 958	15 387	1 439	3 855	531	11 131	32 784
Bourg-en-Bresse		*64*					*64*
Lyon	*15 958*	*15 323*	*1 439*	*3 855*	*531*	*11 131*	*32 720*
Lyon 2	16 749	10 024	1 090	464			27 863
Lyon	*16 749*	*10 024*	*1 090*	*464*			*27 863*
Lyon 3	15 931	7 584	674	749			24 189
Bourg-en-Bresse	*565*	*73*					*638*
Lyon	*15 366*	*7 511*	*674*	*749*			*23 551*
Saint-Etienne	11 047	4 663	366	2 262	408	2 316	16 076
Roanne	*1 205*	*88*		*602*			*1 293*
Saint-Étienne	*9 842*	*4 575*	*366*	*1 660*	*408*	*2 316*	*14 783*
EC Lyon		1 209	181		1 125		1 390
Lyon		*1 209*	*181*		*1 125*		*1 390*
EHESS*		1 290	1 443				2 733
Lyon		*3*					*3*
ENI Saint-Etienne		816			807		816
Saint-Étienne		*816*			*807*		*816*
ENS Lyon	26	1 132	454				1 612
Lyon	*26*	*1 132*	*454*				*1 612*
ENSAM*		5 302	220		4 843		5 522
Chambéry		*47*	*4*		*28*		*51*
ENSSIB		241					241
Lyon		*241*					*241*
INSA Lyon	6	5 156	617		4 912		5 779
Lyon	*6*	*5 039*	*617*		*4 795*		*5 662*
Oyonnax		*117*			*117*		*117*
IP Grenoble	29	4 460		13	4 050		4 489
Grenoble	*29*	*4 085*		*13*	*3 675*		*4 114*
Valence		*375*			*375*		*375*
PRES Grenoble			3 597				3 597
Grenoble			*3 597*				*3 597*

* siège situé en dehors de la région

Annexe 3

Filière de l'enseignement supérieur en 2011-2012

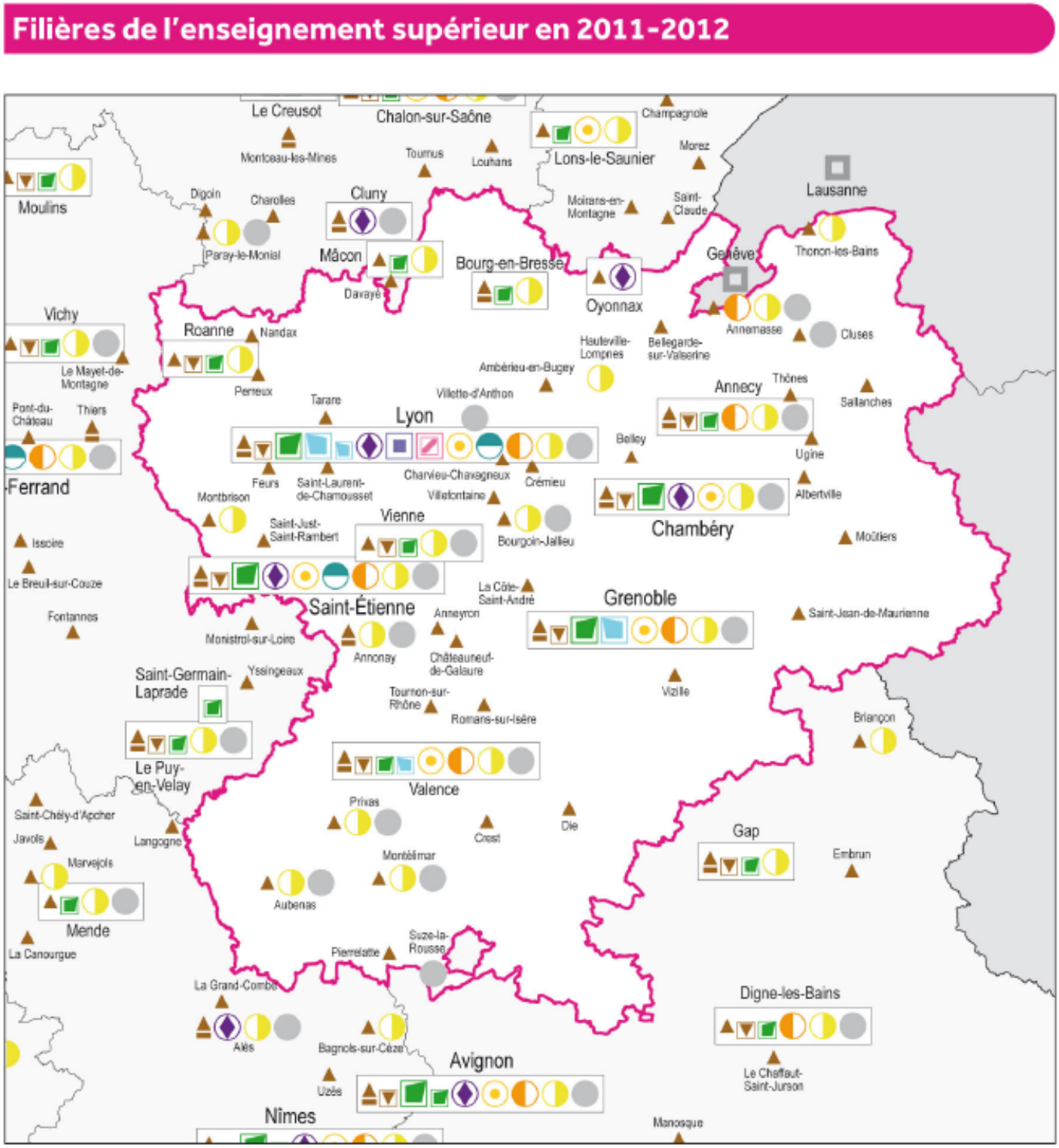

établissements : sites sièges et sites secondaires

Les sites d'implantation correspondent aux unités urbaines de l'INSEE (2010).

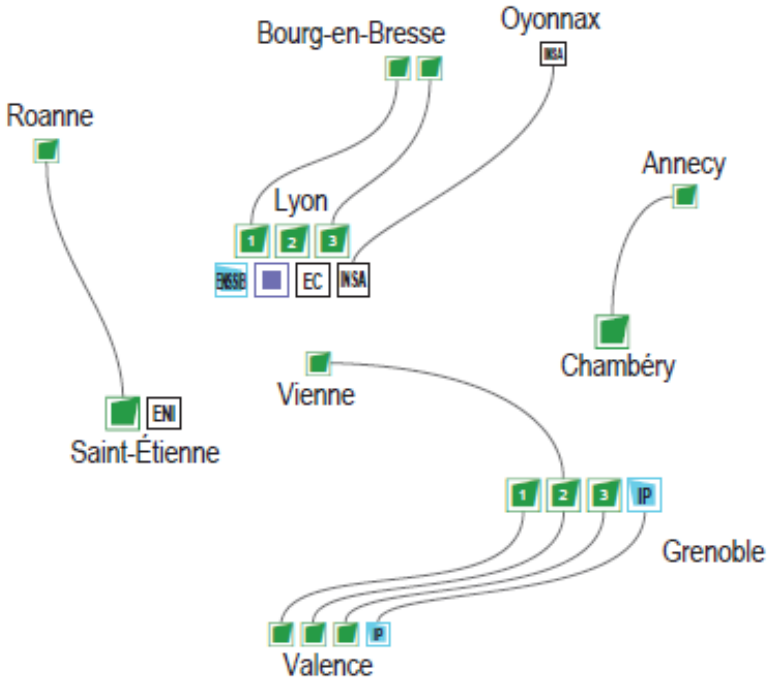

Légende des deux cartes précédentes

Annexe 4

Les « investissements d'avenir en Rhône-Alpes » (source : STRATER-MESR)

		Nombre de projets exclusivement de la région (ou du Pres selon le cas)	Nombre de projets multi-partenaires coordonnés par un établissement de la région (ou le Pres)	Nombre de projets pour lesquels un ou plusieurs établissements de la région (ou le Pres) sont partenaires	Total IA Régions «Rhône-Alpes»
Pôles d'excellence	IDEX	1 projet			1
	LABEX	19	6	9	34
	IDEFI	1	6	6	13
	EQUIPEX	14	1	13	28
	IHU				
	IHU B	2			2
	PHUC				
	Bioinformatique	1		3	4
	Biotechnologies - Bioressources		1	4	5
	Démonstrateur		0	1	1
	Cohortes	1		3	4
	Infrastructures	1		9	10
	Nanobio - technologies	4		0	4
	Carnot (PME et International)		1	3	4
	IEED	2			2
	IRT	1	1		2
	Plates-formes mutualisées d'innovation	2	1		3
	SATT				
Action espace				1	1
Total		49	17	52	118

Bibliographie

AGENCE D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (AERES), « Rapport d'évaluation du PRES Université de Lyon », AERES, 2011, 29 p.

ALLIANCE DES GRANDES ÉCOLES RHÔNE-ALPES (AGERA), « Pour une éducation intégrale - Teaching the whole person », AGERA, 2012, 58 p.

BERGER, Vincent, « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche : rapport au Président de la République », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2012, 87 p.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'AUVERGNE, RHÔNE-ALPES, « Rapport d'observations définitives Université Jean Moulin Lyon 3 : exercices 2003 à 2010 », Chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, 2012, 37 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES, « Améliorer la condition étudiante en Rhône-Alpes : un enjeu pour la réussite », CESER Rhône-Alpes, 2013, 39 p.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES, « Optimiser les écosystèmes d'innovation en Rhône-Alpes », CESER Rhône-Alpes, 2010, 70 p.

CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES, « Stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : SRESRI », Conseil régional Rhône-Alpes, 2011, 29 p.

COUR DES COMPTES, « Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) : un second souffle nécessaire », in *Rapport public annuel 2011*, Cour des comptes, 2011, p. 305-333

FIORASO, Geneviève, « Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche »

GOULARD, François, « L'enseignement supérieur en France : état des lieux et propositions », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2007, 150 p.

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE, « Pôles de proximité et réseaux territoriaux d'enseignement supérieur », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2011, 46 p.

LE DÉAUT, Jean-Yves, « Refonder l'université, dynamiser la recherche, mieux coopérer pour réussir », Premier Ministre, 2013, 152 p.

MESPOULET, Martine, *Université et territoires*, Presses universitaires de Rennes, 2012, 204 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « Atlas régional des effectifs étudiants en 2011-2012 », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2013, 199 p.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, « STRATER : éléments de diagnostic Rhône-Alpes », Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2012, 93 p.

Site Internet :

« Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche » [http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/]

« Université de Grenoble » [http://www.grenoble-univ.fr/]

« Université de Lyon » [http://www.universite-lyon.fr/]

Glossaire

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

AGERA : Alliance des grandes écoles de Rhône-Alpes

ANR : Agence nationale de la recherche

ARC : Communauté académique de recherche

ARDI : Agence régionale pour le développement de l'innovation

AURA : Alliance de l'Université Rhône-Alpes

BAIP : Bureau d'aide à l'insertion professionnelle

CCSTI : Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel

CDDRA : Contrat de développement durable Rhône-Alpes

COMUE (ou CUE) : communauté d'universités et d'établissements

CPER : contrat de projets Etat-Région

CTEF : Contrat territorial emploi formation

CTRS : Centre thématique de recherche et de soins

CVT : Consortium de valorisation thématique

DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement

EQUIPEX : Equipement d'excellence

ESR : Enseignement Supérieur et Recherche

IDEFI : initiative d'excellence en formation innovante

IDEX : initiative d'excellence

IEED : Institut d'excellence des énergies décarbonnées

IHU : Institut Hospitalo-universitaire

IRT : Institut de recherche technologique

LABEX : laboratoire d'excellence

LRU (loi) : libertés et responsabilités universitaires

MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

MOOCS : Massive Open Online Courses

PIA : programme des investissements d'avenir

PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

RTRA : Réseau thématique de recherche avancée

SATT : Société d'accélération du transfert de technologie

SRESR : Stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche

TICE : Technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement

VAE : Validation des acquis de l'expérience

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

Monsieur Jérôme AUST, Chercheur au Centre de sociologie des organisations, CNRS-Sciences-Po Paris, le 11 juillet 2012.

Monsieur Olivier REY, Ingénieur de recherche à l'Institut français de l'éducation, le 10 octobre 2012.

Monsieur Christophe LECUYER, historien - économiste, à l'Institut d'études avancées de Budapest (Hongrie), le 14 novembre 2012.

Monsieur Julien BARRIER, Maître de conférences en sociologie, ENS Lyon, le 12 décembre 2012.

Madame Sybille DESCLOZEAUX, représentant l'UIMM, le 08 avril 2013.

Monsieur Bruno PERINEL, Directeur délégué de l'IDRAC, représentant SYNTEC, le 08 avril 2013.

Madame Nathalie PEQUIGNOT, Responsable des partenariats, Pôle Emploi Rhône-Alpes, le 08 avril 2013.

Madame Gabrielle MENARD, représentante des élèves, Ecole des Mines de St-Etienne, le 08 avril 2013.

Monsieur Yves LICHTENBERGER, Commissariat Général à l'investissement, directeur du programme « emploi, égalité des chances » , le 08 avril 2013.

Monsieur Roger FOUGERES, ancien Vice-président du Conseil régional chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, le 08 avril 2013.

Madame Brigitte PLATEAU, Directrice de l'INPG, le 08 avril 2013.

Monsieur Gilbert TOUZOT, Président de l'UNIT (Université Numérique Ingénierie et Technologie), le 08 avril 2013.

Madame Françoise PAPA, Enseignante chercheur, Université Stendhal – Grenoble, représentant le SNESUP/FSU, le 08 avril 2013.

Monsieur Philippe MALLEIN, Conseiller scientifique Minatec/CEA, le 08 avril 2013.

Madame Sophie JULLIAN, Directrice scientifique IFP Energies nouvelles, le 08 avril 2013.

Monsieur Pierre MICHEL Directeur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Conseil régional Rhône-Alpes, le 08 avril 2013.

Monsieur Thierry HOC, Enseignant-chercheur à l'Ecole centrale de Lyon, le 08 avril 2013.

Monsieur Bruno LAMOTTE, Maître de conférences en économie, Université Pierre Mendès-France, représentant la CFDT, le 08 avril 2013.

Monsieur Jean-Paul KOVALEVSKI, PDG de la société VIBRATEC, le 08 avril 2013.

Monsieur Khaled BOUABDALLAH, Président de l'Université J. Monnet (St Etienne), Président du PRES Lyon- St Etienne, le 08 avril 2013.

Monsieur Thomas FROEHLICHER, Directeur et doyen, HEC Liège, le 08 avril 2013.

Monsieur Marc MAGAUD, Attaché scientifique, ambassade de France aux USA, le 08 avril 2013.

Monsieur Laurent TERRIER, Ingénieur INPG, représentant la CGT, le 08 avril 2013.

Le benchmark s'est appuyé sur les travaux réalisés par Christelle RUIZ-DECUQ, dans le cadre d'un stage IRA.

Déclarations des groupes

Intervention de Monsieur Jean MIGNOT, au nom du Collège 1

Les travaux du groupe de Travail de la Commission 6 sur l'Enseignement Supérieur en Rhône Alpes ont fait émerger plusieurs propositions pour une meilleure cohésion régionale au sein de la Communauté d'Universités et d'Etablissements.

Parmi ces propositions, avec le Collège 1, nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur celles : Concernant la politique de recherche, de valorisation et de transfert de technologie dans sa dimension régionale, avec un objectif principal d'une mise en cohérence des investissements.

Dédiées à un développement généralisé d'une pédagogie numérique (à noter le démarrage de FUN France Université Numérique décidée récemment par notre ministre Madame Fioraso) dont l'émergence de nouvelles formes de cours en ligne (les fameux MOOCS qui prennent un essor phénoménal, création d'un cours par jour…cf Le Monde du jeudi 3 octobre). Cette pédagogie numérique est une vraie révolution pour l'enseignement, elle devrait être sponsorisée-accompagnée par la région, en lien avec l'Université, les entreprises y étant associées.
Enfin, concernant la visibilité internationale, la mise en synergie de la politique internationale des deux sites universitaires rhônalpins qui devrait contribuer à renforcer leur visibilité internationale, grâce à une bannière commune : « Université Rhône-Alpes ». Dans le contexte actuel de compétition internationale, nous devons effectivement jouer sur la préférence régionale dans ce domaine, la qualité de vie en Rhône- Alpes étant un critère souvent décisif.
L'ESR doit ainsi contribuer à renforcer l'attractivité du territoire rhônalpin et participer à son dynamisme économique, en permettant d'attirer des compétences et aussi des entreprises...

Au delà de ces conclusions dont nous espérons qu'elles seront prises en compte par la Région, le Collège 1 souhaiterait pointer 2 domaines qui lui sont chers; l'Orientation et l'Apprentissage, ils sont bien évoqués dans ce rapport, mais nous semble-t-il, insuffisamment pointés dans ses conclusions. Et pourtant ces 2 points sensibles sont décisifs pour l'évolution de l'emploi dans notre région.

L'Orientation : Sans revenir sur le rôle fondamental d'une bonne orientation pour un parcours de formation efficace et adapté au monde professionnel, il semble avéré aujourd'hui que cette activité nécessite de très importantes améliorations tant au niveau de la compétence des intervenants que de son organisation.

Pour le CESER, l'orientation à tous les niveaux serait plus efficace si elle était coordonnée par une seule autorité, la Région. Celle-ci proche des besoins des entreprises et chef de file économique, devrait tenir un rôle permettant de clarifier l'enchevêtrement institutionnel actuel, incluant l'orientation avant et après le bac.
Il est aussi évident que la Région, en lien avec les entreprises, doit poursuivre et renforcer ses actions d'information à tous les niveaux (salons, forums…).

L'apprentissage : Nous avons déjà souligné ici l'importance de l'apprentissage comme un facteur souvent déterminant d'insertion dans la vie professionnelle, ce type de formation permettant une formation souvent plus concrète, en même temps qu'une introduction plus progressive dans le monde du travail.
Dans le contexte actuel de l'emploi, le développement de l'apprentissage est devenu encore plus critique. L'Université, les Etablissements et la Région ont leur rôle à jouer pour en assurer le déploiement en cohérence avec le monde économique, et ce quelque soit le niveau de l'apprentissage en formation initiale ou supérieure.

Nous souhaitons redire notre attachement à ce mode de formation qui a depuis longtemps fait ses preuves dans notre pays, comme chez nos voisins allemands et suisses.

Nous voterons ce rapport.

Intervention de Monsieur Bruno LAMOTTE, au nom de la CFDT

A l'heure de la mise en place de la nouvelle loi sur l'organisation de l'enseignement supérieur en France, cette contribution arrive opportunément pour indiquer quelle sera l'orientation du CESER au sujet de la gestion des établissements de la région dans chacun des sites régionaux. Plus que jamais, la région va peser par son schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche, par l'approfondissement de son rôle de diffusion de la culture scientifique et technique, sa place dans les conseils d'administration, son rôle dans la définition des contrats pluriannuels par sites. La loi pousse au regroupement territorial et la région Rhône Alpes a œuvré dans ce sens.
La démarche qui a conduit à l'élaboration de ce document est plutôt satisfaisante pour la CFDT. Le rapport de la commission 6 tient compte de beaucoup des suggestions que nous avons trouvées importantes. Notamment la préférence pour l'analyse des pratiques internationales, l'abandon de la notion de modèle dans le panorama de la première partie, la reconnaissance de la diversité des solutions possibles d'organisation de l'ESR, tout cela est assez essentiel. De même, beaucoup de nuances sont apportées aux notions d'excellence universitaire ou à l'idée d'écosystèmes de l'innovation qui fonctionneraient sans initiative particulière des pouvoirs publics au sujet du développement des territoires. Au contraire, le rapport insiste à juste titre sur la cohérence territoriale, l'avantage de la proximité, l'adaptation aux contextes locaux et la gouvernance territoriale.

Nous voulons insister sur trois points :

1) Au-delà de ces qualités du texte, il reste que les établissements de l'ESR de la région Rhône Alpes sont aussi des employeurs qu'on souhaiterait irréprochables et qui ne le sont guère. Nous avons eu l'occasion lors de la table ronde du 8 avril 2013 d'insister sur les questions de précarité qui se posent aujourd'hui à l'enseignement supérieur. En dépit du fait que de nombreuses questions sont liées aux statuts nationaux, à la nature de la loi Sauvadet, à l'impact des formes nationales de gestion de la recherche par projets, il reste que le dialogue social dans les universités se mobilise sur les solutions à apporter aux questions de précarité. Avec les comités techniques inter établissements compétents sur les questions de personnels ce dialogue social commence à proposer des solutions locales. Notre rapport ne s'étend pas suffisamment sur ces questions. Les modes de gestion du personnel sont en évolution rapide, les inquiétudes des personnels sont évidentes dans les ESPE qui forment les enseignants du secondaire, au sujet de la révision des statuts d'enseignants chercheurs tout récemment, et surtout au sujet de la capacité des universités au sens large à construire des parcours professionnels sécurisés pour des personnels temporaires nombreux. Les solutions à ces sujets sont de nature territoriale, elles font partie des questions de gouvernance et elles sont abordées trop rapidement dans les propositions pour l'action régionale en faveur de l'ESR. On peut penser à des plates-formes de mobilité, au développement de toutes les solutions permettant de proposer au personnel précaire des solutions de continuité dans les contrats de travail dans les universités. La gouvernance des établissements universitaires doit être poussée vers plus de dialogue social et plus de qualité dans l'emploi en région Rhône-Alpes.

2) Nous avons travaillé dans plusieurs commissions sur la question de la qualité de l'emploi en région Rhône Alpes, notamment à partir du travail de l'INSEE qui en 2012 a montré comment cette région parmi les plus riches et les plus dynamiques, bénéficie d'une qualité de l'emploi relativement bonne par rapport à d'autres régions françaises. Le travail de l'INSEE avait montré que parmi les problèmes posés en région Rhône Alpes, la question du déclassement des étudiants issus du système universitaire était une question clé. A la CFDT, il nous semble que ce problème-là ne doit pas être oublié : les indicateurs dont nous disposons montrent que plus qu'ailleurs en France, le tissu économique rhônalpin a du mal à proposer des emplois qualifiés en nombre suffisant pour occuper à son vrai niveau l'ensemble de la population diplômée issue d'une formation universitaire. La part des salariés en région Rhône-Alpes qui n'occupent pas un emploi correspondant à leur qualification est élevée. Notre région est une des plus mal placées en France au regard de cet indicateur. Un des enjeux pour Rhône- Alpes est celui d'une meilleure articulation entre les stratégies de développement universitaire et les stratégies de développement territorial. A la CFDT nous souhaiterions que les indicateurs de mesure de la réussite de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'innovation incorporent cette question de la qualité de l'emploi et en particulier l'observation du déclassement des étudiants.

3) La région accorde à juste titre des moyens à certaines actions ponctuelles des universités ; elle soutient la mobilité internationale des étudiants, elle soutient aussi les formations doctorales par des financements de thèse concentrés sur des thématiques choisies. Il faut insister sur le caractère crucial de la question d'une meilleure inscription dans l'emploi des étudiants formés par la recherche lors de leurs études doctorales. Les chiffres d'insertion dont nous disposons montrent que les doctorants s'inscrivent trop souvent dans un début de carrière professionnelle constitué par des contrats de courte

durée. Ils souffrent en même temps d'une reconnaissance et d'un développement insuffisants des compétences induites par le travail de recherche : capacités de formalisation et de synthèse, formation à la pédagogie, à la communication, au pilotage de projets. La région Rhône Alpes devrait être plus exigeante au sujet du développement de ces compétences issues des activités et des pratiques de recherche. Les assises de l'enseignement supérieur, la récente loi ESR, le colloque de la CPU au printemps ont montré que nos docteurs doivent recevoir une formation plus complète pour pouvoir mettre en avant l'ensemble des compétences dont ils disposent. Les débats ont aussi montré de façon récurrente que l'accès à la fonction publique n'est en rien facilité par le doctorat, de même que nos conventions collectives n'accordent pas de place particulière aux titulaires de doctorat. Il y a donc de nombreuses actions à mener pour mieux élaborer les compétences professionnelles de nos doctorants et plus encore pour mieux les insérer dans nos emplois. Certaines de ces actions peuvent avoir un caractère régional.

La CFDT votera cette contribution qui prône des orientations positives.

Intervention de Monsieur Jacques STUDER, au nom de la CFE-CGC

Monsieur le Président, Messieurs les Vices Présidents, Mesdames Messieurs, Chers collègues,

Mettre en avant les atouts de la Région Rhône Alpes en matière d'enseignement supérieur et de recherche était l'objectif de cette contribution,

Analyser les forces et les faiblesses d'autres systèmes de par le monde, chaque pays ayant son histoire et donc sa spécificité, était également une donnée essentielle dans ce travail. Prendre en compte les différentes lois qui se succèdent à un rythme effréné, empêchant ainsi toute stabilisation et donc une confiance en l'avenir de la part tant des étudiants que des enseignants,

Trois points sur lesquels la CFE CGC se penche depuis plusieurs années et est d'ailleurs intervenue à plusieurs reprises au CESE.

Il va sans dire que pour la Région Rhône Alpes, deuxième en importance en France, regroupant deux pôles de formation (Lyon et Grenoble), l'enjeu est majeur, et particulièrement pour les 250 000 étudiants inscrits dans les établissements rhônalpins.

Les PRES de Lyon et Grenoble, créés ces cinq dernières années, tentent de rassembler ce qui est épars, et de permettre aux différents partenaires universitaires de travailler ensemble pour une meilleure efficacité.

En effet, alors que la France manque de médecins et de dentistes, elle fait appel à des médecins algériens ou des dentistes roumains, les numérus clausus français restant en dessous des besoins réels, et cela depuis bientôt 20 ans.

Ceci pousse nos propres étudiants à s'inscrire dans une faculté belge ou roumaine afin d'obtenir le nécessaire Sésame ; forts d'une connaissance reconnue, mais à plusieurs centaines ou milliers de kilomètres de chez eux.

La CFE CGC ne peut donc que se louer de cette volonté de rapprochement lorsqu'on constate, par exemple, les paradoxes existant dans ce cursus médical, devenu obsolète.

Les travaux de la commission, menés par notre collègue et président François GUILLEMIN, soutenu par Dominique PELLA dont on peut saluer leur esprit d'ouverture, collationnés par Tristan DESFRENNES dont on peut noter l'esprit de synthèse, se sont déroulés dans une parfaite convivialité et la contribution aujourd'hui proposée, nous semble refléter l'intégralité des débats, même si l'on peut regretter le manque de temps accordé à la commission.

La CFE CGC adhère à l'ensemble des propositions qui vous sont soumises ce jour, mais elle se doit d'insister plus particulièrement sur une meilleure efficience de l'orientation qui pêche réellement à ce jour, ainsi que sur la lutte contre le décrochage universitaire qui pénalise fortement de nombreux jeunes.

La CFE CGC votera cet avis. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Madame Lise BOUVERET, au nom de la CGT

La commission travaille des enjeux importants, sur l'enseignement supérieur et la recherche avec des avis très structurants au cours de cette mandature. Les questions qui sont venues en force autour des politiques menées depuis plusieurs années, en termes de concentration au nom de la dite excellence, des liens renforcés entre universités, centres de recherches et le monde de l'entreprise, ont fait l'objet de débats très intéressants, fondamentaux, parfois vifs mais toujours instructifs, débats auxquels la CGT a pleinement contribué.

Si lors de l'avis sur les éco systèmes d'innovation d'abord, ensuite autour des initiatives d'excellence, les voix critiques, du moins très interrogatives, sur la logique de l'excellence "excluante" étaient uniquement portées par quelques groupes, dans un dialogue souvent difficile, nous saluons ici deux évolutions très positives dans le travail de cette commission.

D'abord, dans la méthode de travail. Aussi bien dans le cadre de la commission que dans celui du groupe de travail, le dialogue, et les confrontations, qui nous semblent être une étape indispensable dans le processus de construction collective, s'expriment de manière beaucoup plus saine et respectueuse, ce qui a permis d'aller plus loin dans les discussions, sur le type de service public d'ESR que nous souhaitons, sur la place des entreprises dans l'université, mais aussi de la place des universitaires dans les entreprises, sur l'aménagement du territoire, etc. Nous avons apprécié les auditions, les travaux de groupes permettant d'entendre les contributions de l'ensemble des conseillers et conseillères dans leur diversité.

Ensuite, 2° évolution que nous jugeons très positive, au fur et à mesure des discussions, des échanges, les voix dissonantes par rapport à la seule logique de concentration et d'excellence ont été le fait de nombreux conseillers, que ce soit dans le groupe de travail ou dans la commission. L'importance d'un certain rééquilibrage étant désormais beaucoup plus largement partagée que lors de l'avis sur les Idex, et figurant même en conclusion de l'avis proposé au vote aujourd'hui.

Le document sur lequel on est appelé à se prononcer aujourd'hui, et dans lequel la Cgt s'est fortement impliquée, est révélateur de ces deux évolutions positives dans le travail de notre commission 6. Ainsi, des éléments qui nous sont chers figurent, ce dont nous nous félicitons. Les enjeux de réponse aux besoins, et singulièrement des étudiants ; l'exigence d'un rééquilibrage territorial, et même une réflexion sur l'ESR comme ceux vecteur d'aménagement du territoire ; l'importance de la "gouvernance" interne et l'association des personnels et des étudiants à tous les niveaux (nous regrettons que le terme de démocratie n'apparaisse nulle part , malgré les demandes de notre groupe) ; autant d'éléments qui apparaissent , et qui n'étaient pas du tout pris en compte par notre commission jusqu'à présent.
Pour autant, nous avons des désaccords profonds qui demeurent.

D'abord, la première partie de l'avis, conformément à ce que nous avons dit à maintes reprises dans la commission et dans le groupe de travail, nous semble très arbitraire. Pour chaque pays sont déterminées des forces et des faiblesses qui n'ont pas été discutées en commission, qui ne sont donc pas travaillées mais affirmées, avec de fortes contradictions. Par exemple, la Cgt ne peut accepter que l'avis indique comme "force" le fait que "le recrutement des enseignants est libre et répond aux lois du marché". Depuis quand un critère de qualité d'un SP d'ESR doit-il être la réponse aux lois du marché ? Ou encore "La concurrence rude avec les autres établissements supérieurs accroît la qualité des universités". On peut encore citer une affirmation sur "l'isolationnisme des universités", etc.

Mais surtout, la Cgt est en désaccord avec un parti pris qui ressort fortement à la lecture de l'avis : la visibilité internationale. Celle-ci ne peut pas être une fin en soi. C'est la qualité du service rendu, à tous les étudiants, dans toutes les disciplines, sur l'ensemble du territoire qui détermine l'excellence, et qui permettra une lisibilité internationale. Et en aucun cas des super-pôles avec une bannière commune "Université Rhône-Alpes" (p58). Que permettra une telle bannière en termes d'excellence ou de visibilité internationale, si la situation des universités continue de s'aggraver en termes de qualité de l'emploi (multiplication des emplois précaires, gel des postes,…), qualité du travail (intensification, explosion de la souffrance au travail, ...), qualité du service (fermeture de filières, suppression de cours, …)?

Notre groupe s'abstiendra donc lors du vote de l'Assemblée tenant compte ainsi des évolutions positives importantes mais également des désaccords de fond qui demeurent.

Intervention de Monsieur Eric BLACHON, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Chers Collègues,

L'ambition du projet de contribution paraissait démesurée eu égard le délai consacré à un exercice particulièrement exigeant. Vouloir mettre à plat la diversité de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, relève d'une complexité certaine tant nos territoires riches par leur histoire n'ont eu de cesse de mettre en place des modèles répondant aux besoins locaux. Ce patchwork d'initiatives crée de la confusion, de l'étonnement voir même de l'incompréhension. Vouloir les condamner toutes serait irresponsable puisque l'histoire explique cette évolution et si la Région s'affirme de plus en plus elle n'a pas vocation à concentrer en un seul lieu telle ou telle formation.

Ainsi nous devons pouvoir, par ces éléments de rapport, permettre une réflexion pragmatique pour conduire une évolution de notre système d'enseignement supérieur et de recherche Rhônalpin. A la notion d'innovation trop souvent galvaudée, nous lui préférons celle d'efficacité qui s'appuie sur des éléments factuels éprouvés. On peut être efficace en innovant on n'est pas toujours innovant dans l'efficacité mais l'efficacité est un gage de réussite. Faut-il encore que ce processus soit partagé et là est l'une des questions fondamentales pour que l'ambitieuse adaptation de notre système d'enseignement et de recherche s'opère sans heurt.

Le document met en lumière les différentes approches des systèmes dans le monde avec des particularités, des similitudes et des oppositions par rapport au notre. Chacun après des regroupements de tendances a été décortiqué pour en ressortir d'un point de vue très franco français les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Ce travail est remarquable et il nous plonge dans un monde qui se cherche, un monde de rupture, tant les nouvelles technologies sont prégnantes, mais un monde qui s'appuie sur des principes.

La France, à notre connaissance, n'a pas abandonné ses Principes Républicains malgré une tendance au désengagement avec la Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cependant nous sommes inquiets d'observer, comme le souligne le rapport, un désengagement de l'Etat qui atteint 1/3 du budget des Universités. Selon le journal le Monde, près d'un quart d'entre elles sont en situation de grave déficit. Ce constat laisse à penser qu'une fois de plus on a mis la charrue avant les bœufs et que cette incurie pèsera lourd sur les finances publiques.

Oui il faut réfléchir sur l'avenir, sur l'évolution, sur les moyens nécessaires pour que les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, publics et privés qui composent ce que le rapport qualifie de système d'enseignement supérieur et de recherche, puissent être tout aussi efficaces voir meilleurs que les autres dans le monde. La concurrence internationale nous oblige à adapter notre système pour maintenir notre économie dans cette compétition indispensable pour préserver nos emplois. Pour autant il ne faut que cela soit prétexte à imposer un dogme qui s'avère sans fondement. La critique du monde économique exigeant des changements de gouvernances n'a pas toujours été suivie d'effets probants. Stages et fermetures de filières en sont quelques exemples.

Si nous devons construire l'Université de Rhône Alpes il faut la doter des moyens pour qu'elle puisse assumer ses missions. Il faut qu'elle puisse remplir cette belle mission de service public qui sert l'intérêt économique et social de notre Région et au delà. Et puisque tel est son dessein elle doit élargir son offre de formation notamment à travers la formation continue pour valoriser le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience. Les partenaires sociaux, de Rhône-Alpes, très en pointe sur cet outil de gestion de carrière des individus, apprécieront la préconisation de ce rapport.

Le Groupe Force Ouvrière tient à souligner la grande qualité de ce projet d'Avis. Il tient à remercier particulièrement le Président de la Commission 6, François Guillemin, pour son sens du compromis. Le Président du groupe de travail, Dominique Pella, pour son audace. Les membres qui ont contribué à polir le contenu de réflexions, certes imparfaites, mais ô combien pertinentes. Enfin, je terminerai par saluer l'efficacité et la patience de Tristan Desfresnnes.

Le Groupe Force Ouvrière votera pour le projet de contribution.

Intervention de Madame Marie-Laurence MOROS, au nom de la FSU

L'objet de la commission 6 sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche touche pleinement l'activité syndicale de notre fédération. A l'occasion de travaux précédents sur les écosystèmes d'innovation et sur les initiatives d'excellence ou IDEX, les débats ont été parfois, voire souvent, très animés et l'expression des « minoritaires » difficile. Aussi, je tiens aujourd'hui à souligner que ce dernier projet « les leviers d'action pour l'avenir de l'ESR en Rhône-Alpes », largement élaboré par le groupe de réflexion et que la commission a essayé de s'approprier, n'a pas occasionné de tensions comparables. Le dialogue a été le plus souvent ouvert et, malgré des confrontations régulières, plus constructif qu'auparavant.

Ce changement «d'ambiance» est à acter positivement, ainsi que l'écoute sur des préoccupations majeures que nous avions exprimées sans relâche, par exemple sur le maillage territorial de l'ESR. Cette exigence est présente dans cette contribution, même si le contenu et les objectifs qui lui sont donnés ne nous satisfont pas, j'y reviendrai par la suite. Ce préambule posé, venons-en au projet lui-même.

Le Benchmarking occupe toute la première partie de l'avis. Ce panorama international de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche interpelle sur son contenu par une certaine faiblesse méthodologique : qu'attend-on réellement de cette longue comparaison de systèmes très différents qui n'ont ni la même histoire, ni les mêmes objectifs, ni la même organisation ni le même financement etc. Certes, l'avis récuse à juste titre l'idée de hiérarchie entre ces systèmes et de modèles à imiter, mais il sélectionne des éléments de nature à justifier certaines orientations définies en seconde partie.

En effet, ces éléments sont classés en forces et faiblesses dans des tableaux de synthèse mais ils n'ont pas été véritablement débattus en commission. Par exemple, la FSU a contesté (proposition de suppression à l'appui) que « le recrutement des enseignants soit libre et réponde aux lois du marché » et que « l'étudiant soit mis au cœur du système, tel un client » constituent une force. La loi du marché face aux critères et valeurs d'un service public, l'étudiant client au lieu de l'usager, voilà déjà énoncés des sujets fondamentaux de désaccords. D'autres points du système anglo-saxon le sont aussi à nos yeux. Même critique de fond sur le système scandinave quand est posée comme force « que les universités orientent leurs recherches selon les besoins des entreprises » ou ailleurs dans ces pages « qu'une concurrence rude avec les autres établissements supérieurs accroît la qualité des universités ». Quid des besoins prioritaires de la société toute entière et quid de la coopération entre universités, créatrice de dynamisme et de qualité.

Le bilan en Rhône-Alpes présente d'abord une vision institutionnelle et statistique de l'ESR pour ensuite diagnostiquer les atouts et les faiblesses du système régional. Une remarque préalable sur la structure du rapport : ce diagnostic est distillé dans différentes parties. On y revient en 3ème partie dans quel positionnement régional pour l'ESR dans un contexte d'évolution, ce qui enlève quelque peu de la cohérence à l'ensemble.

Pour en revenir aux atouts et faiblesses du système rhônalpin, on peut en partager plusieurs. Cependant, comme en première partie, certains constats sont avancés comme non discutables alors qu'ils le sont pour notre organisation. Un exemple : en menaces page 43, il est écrit « le prochain choix de maillage territorial, qu'il soit vers l'extension ou la diminution, devra veiller à ne pas rendre plus opaque et moins visible les universités rhônalpines ».

Malgré les précautions prises sur le maillage territorial, la ligne directrice des problématiques et des préconisations est ici très claire : la visibilité internationale.
Le document souligne l'échec de la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) de 2004 (page 56) mise à mal par la politique de restructuration de l'ESR autour de pôles métropolitains dits « d'excellence ». Il en tire comme conclusion que l'action régionale doit dorénavant consister :

- d'une part à accompagner cette restructuration et aider à la concentration des universités dans deux pôles universitaires à visibilité internationale (en se bornant peut-être à réguler la concurrence entre Grenoble et Lyon, si la coopération n'avance pas plus) et
- d'autre part des sites de proximité devant axer leur développement sur une complémentarité avec les deux sites métropolitains d'excellence.

Le document préconise donc, en Rhône -Alpes, une structuration de l'ESR à deux vitesses : deux pôles à forte visibilité internationale versus des sites périphériques à vocation locale implantés dans leur territoire.

Ce choix stratégique est réaffirmé à plusieurs reprises, notamment en insistant sur la nécessité de réorganiser l'ESR et la carte des formations sur une logique de complémentarité, mais aussi sur le renforcement des « pôles d'excellence existants ».
Une autre vision pourrait être celle d'une structuration de l'ESR sous la forme de réseaux multipolaires permettant de conserver un maillage territorial dense et une offre de formation diversifiée, du niveau licence au master (ne se contentant donc pas du cadre Bac-3/Bac +3), sur l'ensemble du territoire rhônalpin.

On ne parle pas du fait que les universités de taille moyenne ont, d'après les dernières études, de meilleurs résultats en termes d'insertion et de réussite des étudiants que les gros pôles universitaires (et ce tant au niveau licence qu'au niveau master). De ce point de vue, l'université de Savoie se situe, par exemple, devant la plupart des établissements dit « d'excellence » des pôles de Lyon ou Grenoble.
Les contradictions entre objectifs de maillage territorial et ressources affectées aux universités ne sont en rien résolues. Ce qui est mis en avant comme un risque dans le système lombard « avec la nouvelle législation sur l'autonomie des universités, certaines se retrouvent à ne pas pouvoir assurer la continuité des services offerts et des formations ouvertes » est déjà une réalité depuis la loi LRU. Cette réalité se trouve, hélas, confirmée par la loi Fioraso. La situation de certaines universités se dégrade encore en cette rentrée avec une inflation d'emplois précaires et des conditions de travail des personnels de plus en plus difficiles, génératrices de souffrance au travail.

Nulle part dans cet avis n'est affirmée l'ambition générale de démocratisation de l'enseignement. On ne peut se contenter de l'afficher comme un objectif soi-disant national et même européen et pas comme un objectif régional. Pour la FSU, l'exigence de qualité du service rendu à l'ensemble des étudiants sans exception, quelque soit leur filière, dans toutes les disciplines, sur tout le territoire régional, donc en lien étroit avec un maillage territorial équilibré, est incontournable. Quels engagements peut-on attendre de la collectivité régionale ?

Sur le numérique, le document se borne à proposer de développer des MOOCS.
Les MOOCS ont pour les rédacteurs du document l'avantage de permettre de réduire les coûts :

- d'une part en permettant aux étudiants éloignés des pôles universitaires d'accéder aux enseignements d'excellence (remédiant certainement ainsi aux politiques de mise en cohérence et de concentration et des filières d'enseignement ...) et
- d'autre part en dégageant des moyens pour l'accompagnement individuel (là aussi l'idée doit être que si les étudiants apprennent tous seuls avec des MOOCS, il y a moins besoin de cours en amphis ...)

Dans les deux cas on verra que, loin de favoriser la démocratisation du savoir et la réussite des étudiants, ce type d'enseignement tant vanté comme innovant, risque de renforcer la reproduction des élites, sans pour autant permettre les économies d'échelle attendues. Les questions posées par l'avis sur les MOOCS sont légitimes et auraient mérité d'être approfondies dans une démarche de recul critique.
L'idée que le numérique pourrait favoriser la mise en place de réseaux collaboratifs entre des sites universitaires, répartis sur l'ensemble du territoire, ne semble pas avoir été abordée. Cela aurait pu faire l'objet d'une préconisation d'expérimentation régionale.

En revanche ici aussi la proposition semble être de mettre le travail des universitaires au service de l'entreprise puisque dans la description des MOOCS, on explique qu'il s'agit de mettre à disposition gratuitement le travail des universitaires de sorte que des entreprises puissent faire payer aux étudiants l'obtention de certificats.

Le document se félicite des efforts faits ces dernières années en termes d'aide à l'orientation des étudiants mais ignore la politique de destruction du service d'orientation de l'Education nationale et les actions très intéressantes mises en place par les établissements eux-mêmes. Pour l'aide à la réussite des étudiants, le document, citant les initiatives de l'UPMF, se borne à proposer le renforcement du tutorat pour ceux en difficultés. Des réalités du terrain et des pratiques d'acteurs sont méconnues et trop souvent présentées comme novatrices dans les préconisations adressées à la Région. Certains programmes d'actions ciblés sont effectivement à encourager et à développer sur la mobilité internationale et sur des projets originaux de recherches en marge des modes de financement habituels. La proposition d'améliorer l'employabilité des doctorants et de développer des thèses CIFRE peut être soutenue. Mais allons plus loin : A quand la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives ?

Malgré certaines avancées dans la démarche préparatoire et quelques éléments d'analyse et préconisations partagés, la FSU s'abstiendra sur cette contribution.

Intervention de Madame Colette AMBROISE-THOMAS, au nom du GERC 3-4

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Dans un univers extrêmement évolutif il était sans doute nécessaire, à la lumière de ce qui se passe ailleurs et plus particulièrement dans les grandes régions partenaires de Rhône-Alpes, d'envisager des modes de collaboration innovants et efficaces au sein des Communautés d'universités et d'établissements mais aussi entre les deux Pôles universitaires.

Ce point d'étape, a été très bien préparé par le groupe créé au sein de la commission dont le pilotage a permis de dégager, dans un large consensus, les cinq leviers que nous suggérons de mettre en œuvre.

Le GERC 3-4 votera cette contribution.

Je vous remercie.

www.ceser.rhonealpes.fr

Dans un contexte en évolution, les acteurs régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) doivent relever de nombreux défis : mise en œuvre des réformes institutionnelles (Loi Fioraso…), prise en compte de la contrainte financière, sélection aux programmes d'investissement, compétition internationale…

Sur la base d'un benchmark international, le CESER a identifié les principales caractéristiques du système rhônalpin d'enseignement supérieur et de recherche. Il propose cinq axes de progrès afin d'en améliorer la cohérence et l'efficacité : renforcer l'action régionale, faire vivre des « territoires innovants », développer les échanges avec la société, soutenir la formation pédagogique des enseignants, améliorer l'orientation et l'insertion des étudiants.

La région Rhône-Alpes a longtemps été considérée comme un laboratoire de l'intervention régionale dans l'ESR. Face à la dynamique de métropolisation, l'action régionale doit aujourd'hui s'adapter et redéfinir ses priorités d'actions.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR • RECHERCHE •UNIVERSITES • PRES : POLE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR– INNOVATION • POLITIQUE REGIONALE • REGION RHONE-ALPES •

Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
8 rue Paul Montrochet CS 90051
69285 LYON Cedex 02
Tel : 04 26 73 49 73 Fax : 04 26 73 58 10
ceser@rhonealpes.fr
Pour suivre l'actualité, inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr